

can-am^{MC}



2009

**Guide du
conducteur**

**Comprenant
Informations de sécurité,
renseignements sur le véhicule
et l'entretien**

RENEGADE^{MC}

 **AVERTISSEMENT**

Lisez attentivement ce guide. Il comprend d'importantes consignes de sécurité.
Ne conduisez jamais ce véhicule si vous avez moins de 16 ans. Toujours laisser ce Guide du conducteur dans le véhicule.

2 1 9 0 0 0 5 5 9



AVANT-PROPOS

Nous désirons vous féliciter d'avoir acheté un tout nouveau VTT Can-Am^{MC}. Vous profiterez de la garantie BRP, et tout un réseau de concessionnaires autorisés Can-Am est disposé à fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Votre concessionnaire tient à ce que vous soyez entièrement satisfait. Il a reçu la formation requise pour effectuer la préparation et la vérification initiale de votre véhicule et a fait les derniers réglages. Si vous désirez obtenir plus d'information sur l'entretien de votre véhicule, veuillez communiquer avec votre concessionnaire.

Lors de la livraison, on vous a d'abord expliqué la garantie, puis on vous a fait signer la *LISTE DE VÉRIFICATION DE PRÉLIVRAISON* pour s'assurer que la préparation de votre véhicule vous satisfaisait pleinement.

S'instruire avant de partir

Pour savoir comment réduire les risques de blessure ou de décès pour vous ou des passants, lisez les chapitres suivants avant de conduire le véhicule.

- *INFORMATIONS DE SÉCURITÉ*
- *RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE*

Nous vous recommandons vivement de suivre un cours de conduite sécuritaire. Veuillez vérifier auprès de votre concessionnaire ou des autorités locales si on donne un tel cours dans votre région.

Conservez ce Guide du conducteur dans le véhicule afin de pouvoir vous y référer pour l'entretien, le dépannage ou la formation d'autres personnes.

Messages sur la sécurité

Les types de messages de sécurité, leur apparence et la façon dont ils sont utilisés dans ce guide sont expliqués de la façon suivante :

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques de blessures graves, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évite pas.

 **ATTENTION** Avertit d'une situation comportant des risques de blessures mineures ou moyennes si on ne l'évite pas.

AVIS Avertit d'une directive qui, si elle n'est pas suivie, risque d'endommager gravement des composants du véhicule ou la propriété d'autrui.

À propos de ce Guide du conducteur

Ce guide a été rédigé pour que le propriétaire, ou le conducteur, d'un véhicule neuf se familiarise avec les diverses commandes, les opérations d'entretien et les méthodes de conduite sécuritaire. Ces directives sont indispensables pour assurer une bonne utilisation du produit.

Notez également que le guide est offert en plusieurs langues. En cas de divergence par rapport à la version anglaise, cette dernière prévaut.

Si vous désirez consulter et/ou imprimer une copie supplémentaire de votre Guide du conducteur, il suffit d'aller sur le site www.guidesconducteur.brp.com.

L'information contenue dans ce document était exacte à la date de publication. Il faut noter toutefois que BRP poursuit une politique d'amélioration continue de ses produits, mais sans s'engager à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, il peut donc y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et fiches techniques du présent guide. BRP se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Ce Guide du conducteur et la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* doivent se trouver dans le véhicule au moment de sa vente.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

 **AVERTISSEMENT**

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
S'instruire avant de partir	1
Messages sur la sécurité	1
À propos de ce Guide du conducteur	1

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES	8
Éviter toute intoxication au monoxyde de carbone	8
Éviter les feux d'essence et les autres dangers	8
Éviter de se brûler avec des pièces chaudes.....	9
Accessoires et modifications	9

MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ	10
Communauté européenne	12

AVERTISSEMENTS RELATIFS A L'UTILISATION	14
--	-----------

CONDUITE DU VTT	40
Inspection avant la conduite.....	41
Vêtements	42
Transport de charges.....	43
Remorquage.....	44
Le VTT, un véhicule de travail.....	44
Conduite récréative	45
Environnement	45
Limites de conception	46
Utilisation hors route.....	46
Précautions générales et mesures de sécurité	46
Techniques de conduite	48

ÉTIQUETTE MOBILE	56
-------------------------------	-----------

ÉTIQUETTES IMPORTANTES APPOSÉES SUR LE VÉHICULE	57
--	-----------

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT	62
1) Manette d'accélérateur	65
2) Sélecteur de mode 2 ou 4 roues motrices.....	65
3) Manette de frein arrière.....	66
4) Manette de frein avant	66
5) Frein de stationnement	67
6) Levier sélecteur	68
7) Interrupteur multifonctionnel.....	69

COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT (suite)	
8) Indicateur multifonctionnel	71
9) Prise 12 volts	75
10) Interrupteur d'allumage	75
11) Pédale de frein	76
12) Compartiment de rangement arrière	76
13) Loquet du siège	77
14) Porte-bagages arrière	78
15) Crochet de récupération	78
16) Trousse d'outils	78
17) Dispositif antivol	78
18) Commande de clignotant	78
19) Bouton du klaxon	79
20) Bouton des feux de détresse	79
CARBURANT	80
Essence recommandée	80
Méthode de remplissage	80
CONSIGNES D'UTILISATION	81
Fonctionnement pendant le rodage	81
Démarrage du moteur	81
Changement de rapport	81
Arrêt du moteur	82
Entretien d'après- utilisation	82
Que faire en cas de retournement du véhicule	82
Que faire en cas d'immersion du véhicule dans l'eau	83
ADAPTER LA SUSPENSION	84
Réglage de la suspension	84
TRANSPORT DU VÉHICULE	87

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN

PROGRAMME D'ENTRETIEN	90
INSPECTION DES 10 HEURES	96
PROCÉDURES D'ENTRETIEN	97
Filtre à air	97
Huile à moteur	98
Radiateur	101
Liquide de refroidissement	101
Pare-étincelles du silencieux	104
Filtre à air de la boîte de vitesse CVC	104
Bouchon de vidange du couvercle de transmission CVC	107
Huile de la boîte de vitesses	107

PROCÉDURES D'ENTRETIEN (suite)	
Câble d'accélérateur	108
Manette d'accélérateur	110
Bougie	110
Batterie	111
Fusibles	112
Feux	113
Soufflets et protecteurs d'arbre d'entraînement	115
Pneus et roues	116
Suspension	117
Freins	118
Carrosserie	119
Châssis	119
ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE	120

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

IDENTIFICATION DU VÉHICULE	122
Numéro d'identification du véhicule	122
Numéro d'identification du moteur	122
Étiquette de conformité	123
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ	124
FICHES TECHNIQUES	125
TABLEAU DE CONVERSION	130

DIAGNOSTIC DES PANNES

GUIDE TECHNIQUE	132
MESSAGES DE L'INDICATEUR MULTIFONCTIONNEL	137

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA: VTT CAN-AM^{MC} 2009	140
GARANTIE LIMITÉE BRP INTERNATIONALE: QUAD CAN-AM^{MC} 2009 ...	146
GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN: QUAD CAN-AM^{MC} 2009	151
RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS	156
CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE	157

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

Éviter toute intoxication au monoxyde de carbone

Tous les gaz d'échappement des moteurs contiennent du monoxyde de carbone, un gaz mortel. L'inhalation de monoxyde de carbone peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion et même la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut se répandre même si vous ne voyez ou ne sentez aucun gaz d'échappement. Vous pouvez vous trouver rapidement en présence de concentrations mortelles de monoxyde de carbone et être incapable de réagir et de vous sauver. Par ailleurs, des concentrations de monoxyde de carbone peuvent rester mortelles pendant des heures ou des jours dans les endroits clos ou mal ventilés. Si vous ressentez des symptômes d'intoxication au monoxyde de carbone, quittez immédiatement les lieux, allez à l'air frais et demandez un traitement médical.

Afin d'éviter les blessures graves ou même la mort causées par du monoxyde de carbone :

- Ne jamais faire fonctionner le véhicule dans un endroit mal aéré ou partiellement clos, comme un garage, un abri d'auto ou une grange. Même si vous essayez de chasser les gaz d'échappement avec des ventilateurs ou en ouvrant les portes et les fenêtres, la concentration du monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.

- Ne jamais faire fonctionner le véhicule à l'extérieur là où les gaz d'échappement pourraient être aspirés dans un bâtiment par les ouvertures, comme les fenêtres et les portes.

Éviter les feux d'essence et les autres dangers

L'essence est extrêmement inflammable et hautement explosive. Des vapeurs d'essence peuvent se répandre et être allumées par une étincelle ou une flamme à plusieurs mètres du moteur. Pour réduire les risques d'incendie ou d'explosion, suivre les directives ci-dessous :

- Faire le plein à l'extérieur dans un endroit bien aéré, loin des flammes, des étincelles, des cigarettes allumées et de toute autre source d'allumage.
- Ne jamais ajouter du carburant lorsque le moteur tourne.
- Ne jamais faire déborder le réservoir d'essence. Laisser un peu d'espace pour la dilatation de l'essence avec l'augmentation de température.
- Essuyer toute essence répandue.
- Ne jamais faire démarrer ni faire fonctionner le moteur lorsque le bouchon du réservoir est retiré.
- N'utiliser qu'un bidon d'essence rouge homologué pour entreposer de l'essence.

L'essence est toxique et peut provoquer des blessures ou le décès.

- Ne jamais siphonner de l'essence avec la bouche.
- Si vous avalez de l'essence, en avez dans les yeux ou inhalez des vapeurs d'essence, consultez immédiatement un médecin.

En cas de déversement d'essence sur vous, lavez-vous avec de l'eau et du savon et changez de vêtement.

Éviter de se brûler avec des pièces chaudes

L'échappement et le moteur deviennent chaud lorsque le moteur tourne. Éviter tout contact pendant et peu de temps après son fonctionnement pour éviter les brûlures.

Accessoires et modifications

Ne pas effectuer de modifications non autorisées et ne pas utiliser d'équipements ou d'accessoires non homologués par BRP. Comme ces modifications n'ont pas été testées par BRP, elles peuvent augmenter le risque de blessures ou de collision, et rendre le véhicule illégal.

Consultez votre concessionnaire Can-Am autorisé pour connaître les accessoires disponibles pour votre véhicule.

MESSAGES SPÉCIAUX SUR LA SÉCURITÉ

AVERTISSEMENT

CE VÉHICULE N'EST PAS UN JOUET. SON UTILISATION PEUT ÊTRE DANGEREUSE. Ce véhicule se manie différemment des autres véhicules, y compris les motocyclettes et les voitures. Il faut être prudent, sinon une collision ou un capotage peuvent survenir rapidement, même lors de manoeuvres de routine comme la négociation de virages et d'obstacles ou la conduite en pente.

AVERTISSEMENT

DES BLESSURES GRAVES ET MÊME LA MORT peuvent survenir si on ne se conforme pas à ces instructions :

- Lire attentivement ce Guide du conducteur et tous les avertissements apposés sur les produits et se conformer aux modes d'utilisation. Regarder attentivement la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* avant de conduire le véhicule.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sans les instructions qui s'imposent. Suivre un cours de formation. Tous les utilisateurs devraient s'inscrire à un cours donné par un instructeur reconnu. S'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé pour plus de renseignements.
- Toujours respecter l'âge prescrit. Une personne de moins de 16 ans ne doit jamais conduire ce véhicule.
- Ne jamais transporter un passager sur ce véhicule.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sur des surfaces asphaltées, à moins que ce soit sur une courte distance, à basse vitesse et pour se déplacer d'un sentier hors route à un autre.
- Ne jamais utiliser ce véhicule sans porter un casque approuvé et bien ajusté. Vous devez vous protéger les yeux avec des verres de protection ou une visière, et porter des gants, des bottes, une chemise ou une veste à manches longues et un pantalon long.
- Ne jamais conduire ce véhicule sous l'influence de l'alcool ou de drogues. Ils augmentent le temps de réaction et affaiblissent les capacités de jugement.
- Ne jamais conduire à une vitesse excessive. Toujours se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience.
- Ne jamais faire de cabrés, de sauts ni d'autres cascades.
- Avant de le conduire, toujours inspecter votre véhicule et vérifier qu'il peut être conduit sécuritairement. Suivre les programmes d'inspection et d'entretien décrits dans ce guide.
- Toujours conduire lentement et être très prudent lorsqu'on s'aventure en terrain inconnu. Soyez attentif aux variations de terrain.

AVERTISSEMENT

- Ne jamais utiliser le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques nécessaires au contrôle de ce véhicule sur de tels terrains. Toujours être particulièrement prudent sur ce type de terrain.
- Utiliser les méthodes de virage expliquées dans ce guide. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse. Ne pas tourner à une vitesse excessive.
- Ne jamais utiliser le VTT sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou pour votre niveau de compétence. S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.
- Toujours monter une pente de la façon prescrite dans ce guide. Examiner le terrain avant de monter une pente. Ne jamais monter une pente dont la surface est trop glissante ou trop friable. Transférez votre poids vers l'avant. Ne jamais accélérer ni changer de rapport brusquement. Ne jamais traverser la crête d'une colline à haute vitesse.
- Toujours descendre une pente et freiner de la façon indiquée plus loin dans ce guide. Examiner le terrain avant de descendre une pente. Transférez votre poids vers l'arrière. Ne jamais descendre une pente à haute vitesse. Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.
- Toujours procéder de la façon indiquée plus loin dans ce guide pour se déplacer à flanc de colline. Éviter les pentes dont les surfaces sont trop glissantes ou trop friables. Transférez votre poids vers l'amont. Ne jamais tenter un virage dans une pente à moins de maîtriser la technique de virage décrite dans ce guide pour un terrain de niveau. Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.
- Toujours procéder de la façon indiquée plus loin dans ce guide lors d'un calage ou si le véhicule recule quand on monte une colline. Pour éviter tout calage, choisir le rapport approprié et maintenir une vitesse constante en montée. Advenant un calage ou si le véhicule est entraîné vers l'arrière, utiliser la méthode de freinage décrite dans ce guide. Descendre du côté du haut de la colline ou sur le côté du véhicule s'il est dirigé vers le haut de la pente. Retourner le VTT et y remonter de la façon décrite dans ce guide.
- Toujours vérifier s'il y a des obstacles avant de s'aventurer en terrain inconnu. Ne jamais tenter de passer de gros obstacles comme des rochers ou des troncs d'arbres. Toujours procéder de la façon prescrite dans ce guide.
- Soyez toujours prudent quand le véhicule patine ou glisse. Apprendre à contrôler de façon sécuritaire un véhicule qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau. Sur des surfaces très glissantes comme la glace, conduire lentement et prudemment pour réduire les risques de dérapage et de perte de contrôle.

AVERTISSEMENT

- Ne jamais utiliser ce véhicule dans un fort courant d'eau ou dans une étendue d'eau plus profonde que ce qu'on recommande dans ce guide. L'eau réduit la capacité de freinage. Faire fonctionner les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les plaquettes.
- Toujours s'assurer que la voie est libre derrière le véhicule avant de passer en marche arrière. Après s'en être assuré, passer en marche arrière et circuler lentement.
- Utiliser des pneus de dimension et de type prescrits dans ce Guide du conducteur. S'assurer que la pression des pneus est conforme aux recommandations du présent guide.
- Ne jamais modifier ce véhicule en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu. Utiliser seulement des accessoires approuvés par BRP. Ne JAMAIS poser de siège pour passager ni utiliser les porte-bagages pour transporter un passager.
- Ne jamais dépasser la charge admissible pour ce véhicule. Tenir compte du poids du conducteur, ainsi que de tous les autres accessoires et charges ajoutés. Bien répartir et fixer solidement la charge. Ralentir et observer les instructions de ce guide pour transporter une charge ou tirer une remorque. Prévoir davantage de distance pour freiner.

Communauté européenne

L'avertissement qui suit s'applique seulement aux pays européens où l'utilisation d'un VTT sur la voie publique est permise.

AVERTISSEMENT

Utilisation sur la voie publique :

- Ce véhicule est conçu pour un usage HORS ROUTE seulement. On peut l'utiliser sur des surfaces asphaltées, mais à condition que ce soit sur de courtes distances, à basse vitesse et pour se déplacer d'un sentier hors route à un autre.
- Lorsqu'on conduit ce véhicule sur une voie publique, toujours éviter les excès de vitesse et ralentir considérablement avant d'effectuer un virage.
- Toujours respecter le code de la route lorsqu'on conduit le véhicule sur une route, même s'il s'agit d'une route de terre ou de gravier.
- Le fait d'ignorer cet avertissement peut causer une perte de maîtrise du véhicule, ce qui peut se traduire par des blessures graves.

 **AVERTISSEMENT**

Treuil avant :

- Enlever et ranger le crochet du treuil avant (si le véhicule en est équipé) avant de conduire sur des voies publiques et/ou routes.
- Le fait d'ignorer cet avertissement peut augmenter les risques de blessures pour les personnes à proximité.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

 **AVERTISSEMENT**

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

AVERTISSEMENTS RELATIFS A L'UTILISATION

REMARQUE: Les illustrations suivantes ne sont que des représentations générales. Votre modèle peut différer.

AVERTISSEMENT



V00A0AQ

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sans respecter les instructions.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le risque d'accident s'accroît beaucoup si le conducteur ne connaît pas la bonne façon d'utiliser adéquatement ce véhicule dans des situations variées et sur divers types de terrains.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Les conducteurs débutants et sans expérience devraient suivre un cours de formation. On leur suggère ensuite de mettre régulièrement en pratique les notions apprises dans ce cours ainsi que les techniques d'utilisation décrites dans ce guide.

Pour plus de renseignements sur un cours de formation, communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

⚠ AVERTISSEMENT

V00A1AQ

DANGER POSSIBLE

Défaut de respecter l'âge minimal recommandé pour conduire ce VTT.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation par un enfant d'un VTT qui ne convient pas à son âge peut causer des blessures ou le décès.

Même si l'enfant a l'âge minimal recommandé pour conduire ce VTT, il se peut qu'il ne possède pas les compétences, l'habileté ou le jugement requis pour conduire ce véhicule en toute sécurité, ce qui pourrait l'impliquer dans un accident grave.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Aucun enfant de moins de 16 ans ne doit conduire ce VTT.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A02Q

DANGER POSSIBLE

Ne jamais transporter de passager sur ce véhicule.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Importante réduction de vos capacités à équilibrer et contrôler ce véhicule.

Une telle situation pourrait causer un accident, ce qui pourrait se traduire par des blessures au conducteur et/ou au passager.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais transporter de passager. Même si le siège du conducteur est long et permet une grande liberté de mouvement, il n'est pas conçu pour le transport de passager(s).

⚠ AVERTISSEMENT

V00A04Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule sur la voie publique, les routes ou les autoroutes.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Risques de collision avec un autre véhicule. L'utilisation du VTT sur ces surfaces peut en réduire la maniabilité et la maîtrise, en plus de risquer d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Si l'utilisation des VTT sur la voie publique est permise dans votre région, circulez sur des surfaces asphaltées sur de courtes distances seulement, et uniquement pour vous déplacer d'un sentier hors route à un autre.

Conduisez toujours le véhicule à basse vitesse (ne dépassez jamais 65 km/h) et ralentissez avant d'effectuer un virage.

Respectez toujours le code de la route lorsque vous conduisez le véhicule sur une voie publique ou une route.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A06Q

DANGER POSSIBLE

Conduire ce véhicule sans porter un casque approuvé, des verres de protection et des vêtements protecteurs.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les avertissements suivants concernent tous les conducteurs de VTT :

- l'utilisation du véhicule sans le port d'un casque approuvé augmente les risques de blessure grave à la tête et de décès en cas d'accident.
- l'utilisation du véhicule sans le port d'une protection oculaire peut provoquer un accident et augmenter les risques de blessure grave en cas d'accident.
- l'utilisation du véhicule sans vêtements protecteurs augmente les risques de blessure grave en cas d'accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours porter un casque approuvé et bien ajusté. On recommande également de porter:

- une protection oculaire (lunettes ou visière)
- une mentonnière rigide (recommandée pour le passager)
- des gants et des bottes
- une chemise ou une veste manches longues
- des pantalons longs.

⚠ AVERTISSEMENT

V00A07Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation du VTT sous l'effet de l'alcool ou des drogues.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Votre jugement peut être sérieusement compromis.

Votre vitesse de réaction peut être ralentie.

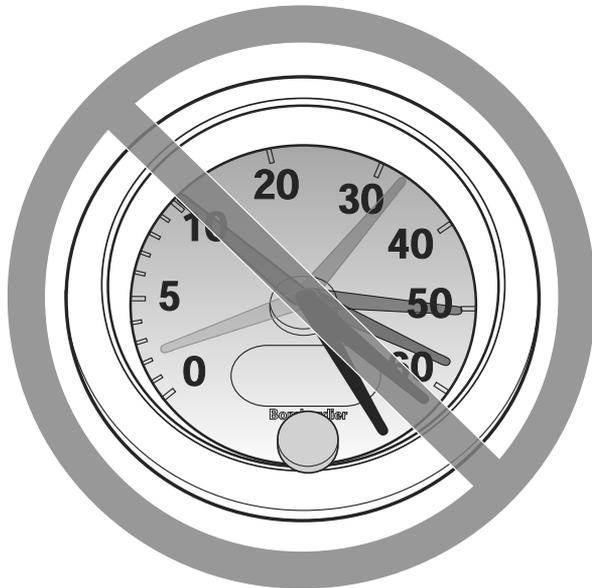
Votre sens de l'équilibre et votre perception peuvent être compromis.

Un accident et même le décès pourraient survenir.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais consommer d'alcool ni de drogues avant ou pendant l'utilisation de ce véhicule.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A08Q

DANGER POSSIBLE

Conduire le VTT à une vitesse excessive.

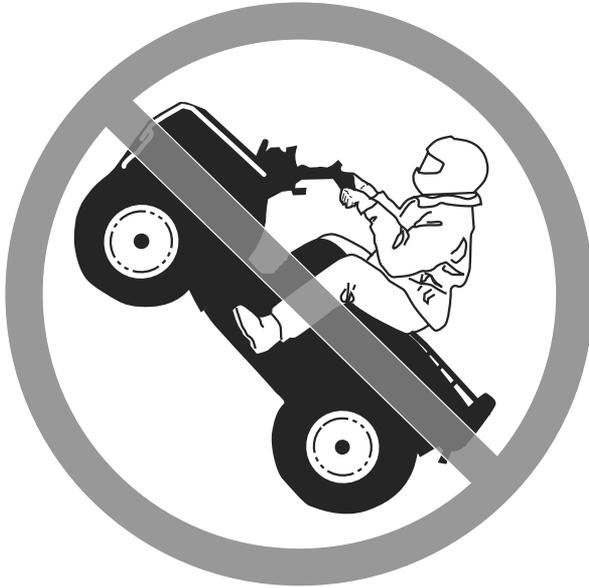
CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'une perte de contrôle du VTT, ce qui peut provoquer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours se déplacer à une vitesse qui convient au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à son expérience. La vitesse maximale autorisée pour ce véhicule est de 65 km/h. Toujours ralentir avant d'effectuer un virage.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A09Q

DANGER POSSIBLE

Exécution de cabrés, de sauts et d'autres types de cascades.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'accident, dont un capotage.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais tenter de cascades telles que des cabrés ou des sauts. Éviter les manoeuvres visant à épater les gens.

! AVERTISSEMENT

DANGER POSSIBLE

Défaut d'inspecter le VTT avant de l'utiliser.

Défaut de bien entretenir le VTT.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Augmente les risques d'accident et de dommages à l'équipement.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Inspecter votre véhicule avant chaque utilisation pour s'assurer qu'il est en bon état de marche.

Suivre les recommandations d'inspection et d'entretien décrites plus loin dans ce Guide du conducteur.

! AVERTISSEMENT

DANGER POSSIBLE

Conduire sur des cours d'eau gelés.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Passer à travers la glace peut provoquer de graves blessures ou la mort.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais conduire le véhicule sur une surface gelée avant de s'être assuré que la glace est assez épaisse pour supporter le poids du véhicule et de sa charge ainsi que la force créée par un véhicule en mouvement.

⚠ AVERTISSEMENT

V00A0BQ

DANGER POSSIBLE

Retirer les mains du guidon ou les pieds des repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

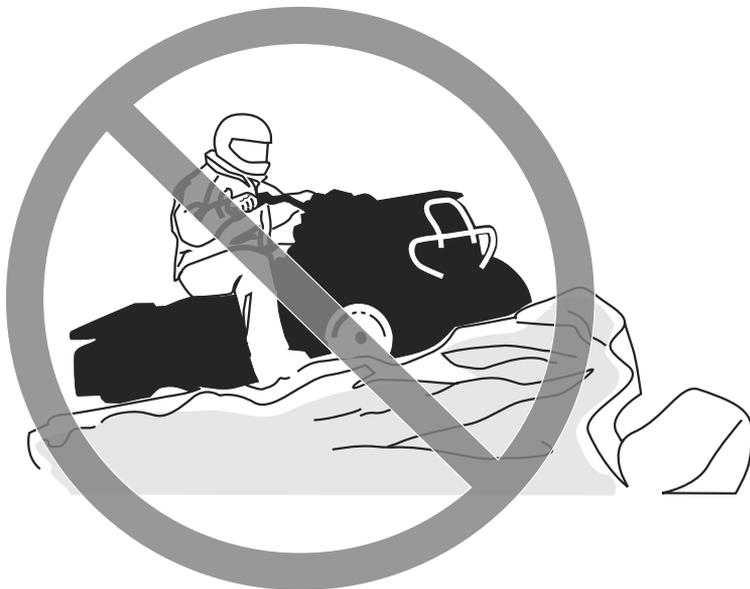
CONSÉQUENCES POSSIBLES

En enlevant même une seule main ou un seul pied, on peut réduire sa capacité de contrôler le véhicule ou perdre l'équilibre et chuter du véhicule. Si on retire un pied du marchepied, le pied ou la jambe pourrait venir en contact avec les roues arrière, ce qui pourrait provoquer des blessures ou un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours garder les deux mains sur le guidon ou des poignées de maintien, et les deux pieds sur les repose-pieds lorsque le véhicule est en marche.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A0CQ

DANGER POSSIBLE

Ne pas conduire le véhicule avec prudence en terrain inconnu.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On peut réaliser trop tard qu'il y a des rochers cachés, des bosses ou des cavités, de sorte qu'il sera impossible de réagir.

On pourrait perdre la maîtrise du VTT ou celui-ci pourrait capoter.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Conduire lentement et être particulièrement prudent lorsqu'on s'aventure en terrain inconnu.

Toujours faire preuve de vigilance en VTT lorsque les conditions du terrain varient.

⚠ AVERTISSEMENT

V00A0DQ

DANGER POSSIBLE

Défaut d'être particulièrement prudent en terrain très accidenté, glissant ou friable.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Peut entraîner une perte d'adhérence ou de maîtrise du véhicule et ainsi provoquer un accident, y compris un capotage.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne pas utiliser le véhicule en terrain très accidenté, glissant ou friable, à moins d'avoir appris et pratiqué les techniques d'utilisation du VTT sur ce type de terrain.

Toujours être particulièrement prudent sur ce type de terrain.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A0EQ

DANGER POSSIBLE

Virage inadéquat.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Perte de contrôle du VTT pouvant provoquer une collision ou un capotage.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Utiliser les méthodes de virage expliquées dans ce guide. Négocier les virages à basse vitesse avant de tenter un virage à plus haute vitesse.

Ne pas tourner à une vitesse excessive.

⚠ AVERTISSEMENT

V00A00Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation sur des pentes trop escarpées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Le véhicule peut se renverser plus facilement sur des pentes très escarpées que sur des surfaces de niveau ou sur de petites pentes.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser le VTT sur des pentes trop escarpées pour le véhicule ou pour votre niveau de compétence.

S'exercer sur de petites pentes avant de s'aventurer sur les pentes plus prononcées.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A0FQ

DANGER POSSIBLE

Monter les collines de façon inadéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou le capotage du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours monter une pente de la façon prescrite dans ce guide.

Bien observer le terrain avant de monter une pente.

Ne jamais monter une pente dont la surface est trop glissante ou trop friable.

Transférez votre poids vers l'avant.

Ne jamais accélérer ni changer de rapport brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne jamais traverser la crête d'une colline à haute vitesse. Un obstacle, un escarpement prononcé, un autre véhicule ou une autre personne pourrait se trouver de l'autre côté.

⚠ AVERTISSEMENT

V00A0GQ

DANGER POSSIBLE

Méthode de descente inadéquate.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou le capotage du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours descendre les pentes de la façon prescrite dans ce guide.

REMARQUE : Il faut utiliser une technique de freinage spéciale lorsqu'on descend une pente.

Toujours examiner le terrain avant de descendre une pente.

Transférez votre poids vers l'arrière.

Ne jamais descendre une pente à haute vitesse.

Éviter de descendre une pente dans un angle qui ferait trop pencher le véhicule d'un côté. Descendre la pente tout droit dans la mesure du possible.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A0HQ

DANGER POSSIBLE

Déplacements à flanc de colline ou virages inadéquats dans les pentes.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner une perte de contrôle ou le capotage du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais tenter un virage sur une pente à moins de maîtriser la technique de virage décrite dans ce guide pour un terrain de niveau. Être très prudent lorsqu'on fait un virage dans une pente.

Éviter dans la mesure du possible de se déplacer latéralement sur une pente escarpée.

Lors d'un déplacement à flanc de colline :

Toujours procéder de la façon prescrite dans ce guide.

Éviter les pentes dont les surfaces sont trop glissantes ou trop friables.

Transférez votre poids vers l'amont.

! AVERTISSEMENT

V00A010

DANGER POSSIBLE

Calage, recul ou débarquement inadéquat quand on monte une pente.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait entraîner un renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Choisir le rapport approprié et maintenir une vitesse constante lorsqu'on escalade une pente.

Si le véhicule cesse d'avancer :

Maintenez votre poids vers l'amont. Ne jamais accélérer ni changer de rapport brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Serrer les freins.

Verrouiller le frein de stationnement après l'immobilisation.

Descendre du côté amont ou par un côté si le véhicule est dirigé vers le haut de la pente.

Si le véhicule commence à reculer :

Maintenez votre poids vers l'amont. Ne jamais accélérer ni changer de rapport brusquement. Le véhicule pourrait se renverser vers l'arrière.

Ne jamais serrer le frein arrière si le véhicule recule.

Serrer graduellement les freins avant.

Une fois complètement arrêté, serrer également le frein arrière et verrouiller le frein de stationnement.

Descendre du côté amont ou par un côté si le véhicule est dirigé vers le haut de la pente.

Retourner le VTT et y remonter de la façon décrite dans ce guide.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A0JQ

DANGER POSSIBLE

Façon inadéquate de négocier les obstacles.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Peut entraîner une perte de contrôle ou une collision.

Pourrait provoquer un renversement du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Avant de s'aventurer en terrain inconnu, vérifier s'il y a des obstacles.

Ne jamais tenter de passer de gros obstacles, tels que des rochers ou des troncs d'arbres.

Lorsqu'on négocie des obstacles, procéder de la façon décrite dans ce guide.

⚠ AVERTISSEMENT

V00A0KQ

DANGER POSSIBLE

Dérapiage ou glissement inadéquat.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On peut perdre le contrôle du véhicule.

Les pneus peuvent soudainement adhérer au sol, ce qui peut provoquer le capotage du véhicule.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Apprendre à contrôler de façon sécuritaire un véhicule qui dérape ou qui glisse en s'exerçant à basse vitesse sur un terrain égal et de niveau.

Sur les surfaces très glissantes comme la glace, conduire lentement et avec prudence pour réduire les risques de dérapage ou de glissement incontrôlé.

! AVERTISSEMENT



V00A0LQ

DANGER POSSIBLE

Utilisation du véhicule dans une étendue d'eau profonde ou présentant un courant fort.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les pneus peuvent flotter, ce qui entraînerait une perte de traction et une perte de contrôle pouvant causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais utiliser ce véhicule quand le courant est fort ou dans une étendue d'eau plus profonde que ce que prescrit ce guide.

Avant de traverser un cours d'eau, en vérifier la profondeur et la force du courant. Le niveau d'eau ne doit pas dépasser les marchepieds.

L'eau réduit la capacité de freinage. Faire fonctionner les freins une fois sorti de l'eau. Au besoin, freiner à répétition pour sécher les plaquettes.

⚠ AVERTISSEMENT

V00A0MQ

DANGER POSSIBLE

Utilisation inadéquate de la marche arrière.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

On pourrait frapper un obstacle ou une personne derrière le véhicule, ce qui pourrait causer de graves blessures.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Avant de passer en marche arrière, s'assurer que la voie est libre derrière le véhicule. Après s'en être assuré, passer en marche arrière et circuler lentement.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A00Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule, ou pression insuffisante ou inégale.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'utilisation de pneus inadéquats pour ce véhicule ou dont la pression est insuffisante ou inégale peut entraîner une perte de contrôle, une crevaison, un glissement du pneu sur sa jante et accroître les risques d'accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Toujours utiliser des pneus de la dimension et du type indiqués dans ce guide.

S'assurer que la pression des pneus est conforme aux recommandations du présent guide.

Remplacer toute roue ou tout pneu endommagé.

⚠ AVERTISSEMENT

V00A26Q

DANGER POSSIBLE

Utilisation d'un véhicule ayant fait l'objet de modifications non approuvées.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

L'installation inadéquate d'accessoires ou la modification de ce véhicule peut avoir un effet sur sa maniabilité et pourrait, dans certains cas, causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais modifier ce véhicule en installant ou en utilisant des accessoires pour lesquels il n'est pas conçu. Toutes les pièces et tous les accessoires installés sur ce véhicule doivent être approuvés par BRP; leur installation et leur utilisation doivent se faire conformément aux instructions. Pour plus de renseignements, communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.

Ne JAMAIS poser de siège pour passager ni utiliser les porte-bagages pour transporter un passager.

Toute modification au véhicule visant à augmenter sa vitesse et son rendement peut constituer une violation des modalités de la garantie limitée du véhicule. De plus, certaines modifications, telle la dépose des composants du moteur ou du système d'échappement, sont illégales en vertu de la plupart des lois.

⚠ AVERTISSEMENT



V00A0PQ

DANGER POSSIBLE

Surcharge du véhicule, transport ou remorquage inadéquat d'une charge.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Pourrait avoir un effet sur la maniabilité et causer un accident.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais dépasser la charge admissible pour ce véhicule. Tenir compte du poids du conducteur, ainsi que de tous les autres accessoires et charges ajoutés.

Bien répartir et fixer solidement la charge.

Réduire la vitesse en transportant une charge ou en tirant une remorque. Prévoir davantage de distance pour freiner.

Procéder de la façon décrite dans ce guide lorsqu'il s'agit de transporter une charge ou de tirer une remorque.

⚠ AVERTISSEMENT

V03M01Q

DANGER POSSIBLE

Le transport de matériel inflammable ou dangereux comporte un risque d'explosion.

CONSÉQUENCES POSSIBLES

Des blessures graves ou la mort.

COMMENT CONTOURNER LE DANGER

Ne jamais transporter de matériel inflammable ou dangereux.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

CONDUITE DU VTT

Afin d'apprécier pleinement les joies de la conduite en VTT, il est impératif de suivre et de connaître certains conseils et concepts de base. Certains peuvent sembler tout à fait nouveaux, alors que d'autres vous paraîtront logiques ou évidents.

Prenez le temps d'étudier ce Guide du conducteur, les avertissements apposés sur le véhicule et la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* accompagnant le véhicule. On y trouve une description plus complète de ce que vous devriez savoir avant d'utiliser le véhicule.

Que vous soyez un conducteur novice ou expérimenté, il est important pour votre sécurité que vous connaissiez les commandes et autres caractéristiques du véhicule. Il est également important de connaître la bonne façon de conduire ce véhicule.

Le Guide du conducteur ne renferme qu'une quantité limitée de renseignements. Pour plus de renseignements ou de la formation, nous vous recommandons de vous adresser aux autorités locales, aux clubs de VTT ou à un organisme reconnu pour la formation sur VTT.

BRP déconseille aux moins de 16 ans de conduire ce véhicule. Pour la sécurité des enfants, nous vous recommandons fortement de vous conformer à cette directive. Vous seul pouvez savoir si un conducteur peut comprendre les risques et utiliser un véhicule de façon sécuritaire.

Les personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles physiques et les amateurs de risques sont plus exposés aux capotages ou collisions, qui pourraient entraîner des blessures ou même le décès.

Les VTT ne sont pas tous identiques. Chacun présente un rendement, des commandes et des caractéristiques qui lui sont propres. Chacun fait appel à une méthode de conduite particulière et offre une tenue de route différente.

Il est important de bien se familiariser avec les commandes et le fonctionnement général du VTT avant de s'aventurer hors route. Nous vous recommandons de vous exercer dans un endroit approprié et ne présentant aucun danger pour bien vous familiariser avec les commandes. Conduisez lentement. La conduite à haute vitesse exige beaucoup d'expérience, et les conditions de conduite doivent être idéales.

Les conditions de conduite peuvent varier d'un endroit à l'autre. Elles varient en fonction des conditions météorologiques, qui peuvent changer de façon radicale en peu de temps ou d'une saison à l'autre.

On ne conduit pas de la même façon sur les surfaces sablonneuses qu'on conduit sur les surfaces enneigées, dans des forêts et dans des marécages. Chaque surface exige un niveau supérieur de vigilance et d'habileté. Faire preuve de jugement. Procédez avec soin. Évitez de prendre des risques inutiles qui pourraient vous mettre en situation de détresse ou causer des blessures.

Vous ne devez jamais présumer qu'un VTT peut s'aventurer partout sans risque. Un terrain accidenté qui comporte, entre autres, des trous, des dépressions, des talus ou des zones plus ou moins dures peut faire basculer le VTT ou le rendre instable. Pour éviter ce problème, nous vous recommandons de ralentir et de toujours observer le terrain devant vous. Si le VTT tend à basculer ou à se renverser, nous vous suggérons de descendre immédiatement... du côté opposé au renversement!

Inspection avant la conduite

AVERTISSEMENT

Effectuer une inspection avant chaque utilisation du véhicule pour détecter les anomalies éventuelles pendant son fonctionnement. L'inspection avant la conduite peut vous aider à surveiller l'usure et les dommages avant qu'un problème ne se manifeste... Remédier à toutes les déficiences découvertes pour réduire le risque de panne ou de collision. Au besoin, s'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am.

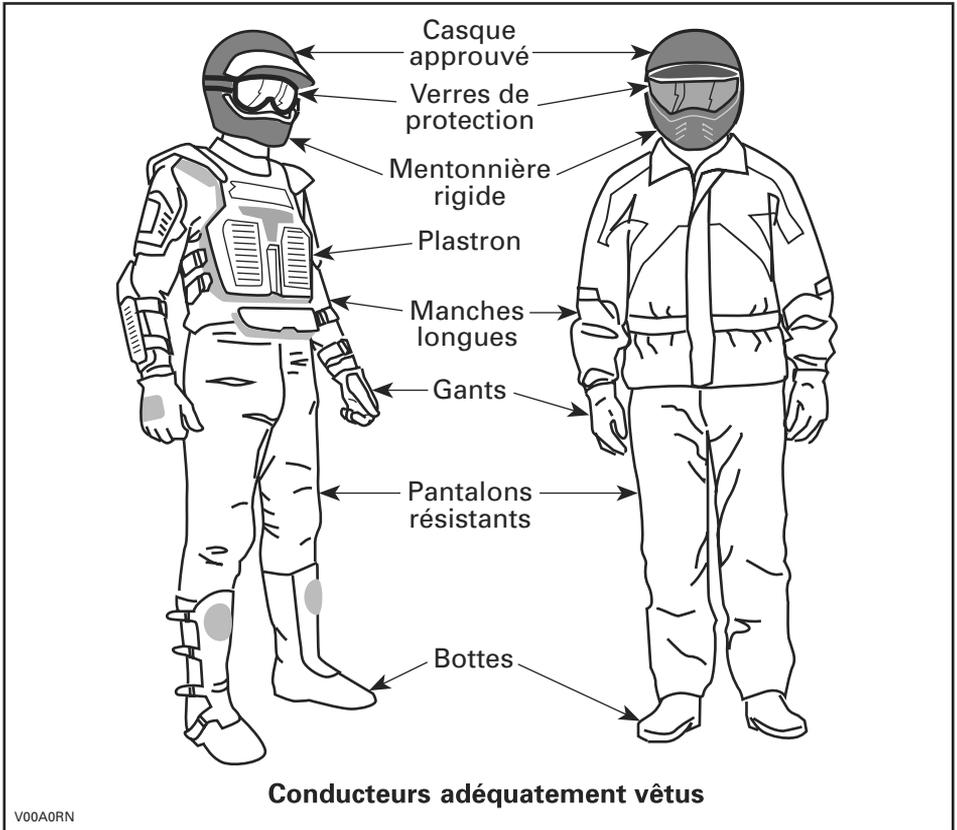
Avant d'utiliser ce véhicule, le conducteur doit toujours :

- enlever le dispositif antivol.
- serrer le frein de stationnement et vérifier s'il fonctionne bien.
- vérifier la pression et l'état des pneus.
- s'assurer que les roues et les roulements ne sont pas usés ni endommagés.
- vérifier l'emplacement des commandes et s'assurer qu'elles fonctionnent bien.
- s'assurer que la direction fonctionne bien.
- actionner la manette d'accélérateur à quelques reprises pour voir si elle fonctionne bien. Elle doit revenir à la position de ralenti dès qu'on la relâche.
- actionner la manette et la pédale de frein et s'assurer que le freinage est complet. La manette et la pédale doivent revenir à leur position initiale dès qu'on les relâche.
- s'assurer que le levier sélecteur fonctionne, et le ramener ensuite à la position de stationnement («P»).
- vérifier les niveaux d'essence, d'huile et de liquide de refroidissement.
- vérifier si les composants du moteur, de la boîte de vitesses et du groupe d'entraînement présentent des fuites.
- nettoyer les phares, les clignotants et le feu d'arrêt.
- Vérifier que le panneau central avant et le couvercle du compartiment de rangement arrière sont bien fixés.
- vérifier que le siège est bien verrouillé.
- Si on transporte une charge, respecter la charge admissible du véhicule. s'assurer que la charge est bien fixée aux oeilletons du porte-bagages.
- vérifier si des pièces présentent un jeu alors que le moteur est arrêté. vérifier les fixations.

- s'assurer que la voie est libre.
- vérifier le fonctionnement de l'interrupteur d'allumage, du bouton de démarrage du moteur, de l'interrupteur d'arrêt du moteur, des phares, du feu arrière et des voyants.
- vérifier le fonctionnement de la commande de clignotant ainsi que du bouton des feux de détresse.
- faire démarrer le moteur, desserrer le frein de stationnement et avancer de quelques pieds. Serrer à tour de rôle chaque frein pour vérifier leur fonctionnement.

Vêtements

Les conditions météorologiques devraient déterminer la façon de s'habiller. Il est cependant important que le conducteur porte toujours un vêtement protecteur et un équipement approprié, dont un casque homologué, des lunettes de protection, des bottes, des gants, un gilet à manches longues et un pantalon. Ce type de vêtement vous protégera de certains dangers mineurs qui peuvent se présenter sur la route. Le conducteur ne doit jamais porter des vêtements lâches, comme un foulard, qui pourraient se prendre dans le véhicule ou dans les buissons et les branches. Selon les conditions, il se peut que vous deviez également porter des lunettes antibuée ou de soleil. Des lentilles de couleurs différentes conçues pour les lunettes antibuée ou de soleil aident à distinguer les variations de terrain. Portez des lunettes de soleil le jour seulement.



Transport de charges

Toute charge transportée sur le véhicule influence sa maniabilité, sa stabilité et la distance de freinage. Il est donc important de respecter les limites de charge prescrites par le fabricant du VTT (se référer au tableau ci-dessous). Assurez-vous que la charge est bien fixée, correctement répartie et qu'elle ne nuit pas à la conduite. Soyez conscient que la charge puisse glisser ou tomber et provoquer un accident. Évitez les charges dépassant sur les côtés et pouvant se prendre dans les broussailles ou d'autres obstacles. Évitez aussi que la charge couvre et obstrue les phares ou le feu arrière.

User de prudence en réduisant sa vitesse en fonction de l'état du terrain lorsqu'on transporte une charge ou qu'on tire une remorque. Prévoir davantage de distance pour freiner. Fixer la charge le plus bas possible sur les supports pour réduire l'effet d'un centre de gravité trop haut.

Ce véhicule est spécifiquement conçu pour transporter un conducteur seulement. Même si le siège du conducteur est long et permet une grande liberté de mouvement, il n'est pas conçu pour le transport de passager(s). Ne JAMAIS poser de siège pour passager ni utiliser les porte-bagages pour transporter un passager. Le transport d'un passager peut modifier la stabilité et la maîtrise du véhicule.

CHARGES MAXIMALES		
Charge maximale permise	141 kg	Avec le conducteur, tous les autres accessoires et charges ajoutés.
Porte-bagages arrière	16 kg	Répartie uniformément.

Remorquage

Le fait de tirer une remorque augmente de façon substantielle les risques de renversement, en particulier sur les pentes. Avant de fixer une remorque à un VTT, assurez-vous que son dispositif de fixation est compatible avec celui du VTT. Vérifiez que la remorque est à l'horizontale tout comme le VTT. (Dans certains cas, il se pourrait que vous deviez munir le dispositif d'attelage du VTT d'une rallonge spéciale.) Installez des chaînes de sécurité pour retenir la remorque au VTT. La distance de freinage de ce véhicule augmente si vous remorquez des charges élevées, en particulier sur les surfaces inclinées. Procédez avec prudence pour éviter de patiner ou de glisser. Après avoir immobilisé ou stationné le VTT, placez des cales sous les roues du véhicule et de la remorque pour éviter qu'ils se déplacent. Assurez-vous que la charge est répartie uniformément sur la remorque. Soyez prudent en retirant une remorque chargée, puisque la charge pourrait se renverser sur quiconque se trouverait à proximité. Ne pas prendre de virages à haute vitesse. Toujours utiliser la petite vitesse et ralentir suffisamment.

Le VTT, un véhicule de travail

Le VTT peut vous aider à effectuer certaines tâches LÉGÈRES depuis l'enlèvement de la neige jusqu'au remorquage de billots ou au transport de charges. Vous pouvez vous procurer divers accessoires chez votre concessionnaire autorisé Can-Am. Il est cependant important de toujours respecter la charge et la capacité du VTT. Un VTT surchargé peut créer une tension excessive sur les composants et les briser. Pour éviter tout risque de blessures, nous vous recommandons également d'observer les instructions et les avertissements concernant l'accessoire. Évitez tout effort physique en soulevant ou en tirant des charges élevées ou en maniant manuellement le VTT (Continuer à lire la rubrique *CONDUITE RÉCRÉATIVE* ci-dessous).

Conduite récréative

Respectez les droits et les limites des autres. Évitez les endroits désignés pour les autres types de véhicules. Tels que les sentiers destinés à la motoneige, à l'équitation, au ski de fond, au vélo de montagne, etc. Ne tenez jamais pour acquis qu'il n'y a personne sur le sentier. Gardez toujours la droite et évitez de zigzaguer d'un côté à l'autre du sentier. Préparez-vous à arrêter pour vous placer sur le côté quand un autre utilisateur se présente en sens contraire.

Adhérez à un club local de VTT. Il vous procurera une carte et des conseils et des renseignements sur les endroits réservés à ce sport. S'il n'existe aucun club dans votre région, contribuez à en mettre un sur pied. Les randonnées de groupe et les activités d'un club constituent une expérience sociale des plus intéressante.

Tenez-vous toujours à une distance sécuritaire des autres véhicules. En jugeant bien la vitesse, les conditions du terrain, la température ainsi que l'état mécanique de votre VTT et en ayant confiance au bon jugement des autres, vous serez mieux en mesure de déterminer quelle est la distance sécuritaire. Les VTT, tout comme les autres véhicules, ne peuvent s'arrêter pile.

Lorsque vous conduisez le véhicule sur une route, circulez toujours à basse vitesse (ne dépassez jamais 65 km/h (40 mi/h)) et ralentissez avant d'effectuer un virage.

Avant d'utiliser le véhicule, informez vos proches de l'endroit où vous prévoyez vous aventurer et du moment prévu pour le retour. Ne consommez jamais d'alcool ni de drogues avant ou durant les randonnées!

Selon la durée de la randonnée, munissez-vous d'outils additionnels ou d'équipement d'urgence. Renseignez-vous sur les endroits où vous pouvez vous approvisionner en carburant et en huile. Préparez-vous à faire face à tout imprévu. Nous vous recommandons également de toujours transporter une trousse de premiers soins.

Environnement

Un VTT présente, entre autres, l'avantage de vous mener hors des sentiers battus. Il est cependant important de toujours respecter la nature et le droit des autres d'en profiter. Évitez les endroits classiquement vulnérables. Ne conduisez pas sur la végétation forestière ni les arbustes; ne coupez pas les arbres; ne détruisez pas les clôtures, et évitez de faire tourner les roues à vide, car cela détruit le terrain. Ayez «le pied léger».

Il est interdit à plusieurs endroits de pourchasser les animaux sauvages. Les animaux peuvent mourir d'épuisement si on les pourchasse avec un VTT. Si vous rencontrez un animal sur le sentier, arrêtez-vous pour l'observer paisiblement et avec prudence. Vous en garderez un des plus beaux souvenirs de votre vie.

Observez la règle selon laquelle «ce que j'apporte, je le rapporte». Évitez de jeter des ordures. N'allumez aucun feu de camp à moins d'en avoir la permission... et si c'est le cas... à une distance raisonnable des endroits secs. Les dangers que vous pourriez provoquer sur le sentier pourraient tôt ou tard causer des blessures, à vous ou aux autres.

Respectez les terres agricoles. Obtenez toujours la permission du propriétaire avant de vous aventurer en terrain privé. Respectez les cultures, les animaux de ferme et les limites de la propriété. Refermez toute barrière après l'avoir traversée.

Enfin, évitez de polluer les cours d'eau, les lacs et les rivières. Ne modifiez en aucun cas le silencieux ni le moteur et n'enlevez aucun de leurs composants.

Limites de conception

Quoique le véhicule soit exceptionnellement robuste pour sa catégorie, il s'agit par définition d'un véhicule léger et son utilisation doit se limiter à sa fonction première.

L'addition d'un poids sur une partie quelconque du véhicule modifiera sa stabilité en plus de modifier son rendement.

Utilisation hors route

L'utilisation hors route présente toujours un danger. Tout terrain n'ayant pas été préparé spécialement pour des véhicules présente un danger inhérent lorsque son angle, sa composition et sa pente sont imprévisibles. Le terrain comme tel est une source continue de dangers, et quiconque s'y risque doit en être conscient.

Un conducteur qui s'aventure hors route devrait toujours emprunter la voie la plus sécuritaire en observant soigneusement le terrain devant soi. Le véhicule ne doit être confié en aucun cas à une personne ne connaissant pas parfaitement les instructions de conduite et on ne devrait jamais s'aventurer en terrain escarpé ou incertain.

Précautions générales et mesures de sécurité

Les précautions idéales à prendre contre les risques que représente l'utilisation d'un VTT se résument en quelques mots : prudence, expérience et habileté.

S'il y a le moindre doute quant à la capacité du véhicule à négocier en toute sécurité un obstacle ou une étendue, emprunter une autre route.

Hors route, la puissance et la traction, plus que la vitesse, sont importantes. Ne pas conduire à une vitesse qui réduit votre visibilité et votre capacité à choisir les passages sécuritaires.

Observer constamment le terrain devant soi pour repérer les variations soudaines d'inclinaison et les obstacles tels que les rochers ou les souches, qui peuvent entraîner une perte de stabilité et faire basculer le véhicule.

Éviter d'utiliser le véhicule si les commandes ne fonctionnent pas normalement.

Avant de passer en marche arrière, s'assurer que la voie est libre derrière le véhicule. Reculer lentement et éviter les virages serrés.

Serrer le frein de stationnement quand le véhicule est arrêté ou stationné. Surtout quand on stationne en pente. En pente raide ou, si le véhicule transporte une charge, bloquer les roues du véhicule avec des roches ou des briques. Bien fermer la soupape d'essence.

Pour les utilisateurs de la Communauté européenne, il est obligatoire de retirer le crochet du treuil (selon l'équipement) pour circuler sur une route. Si on ne le fait pas, un accident pourrait se produire, ce qui pourrait se traduire par des blessures ou même un décès.

Montée

Grâce à leur design, les VTT sont d'excellents grimpeurs, à un point tel qu'ils pourraient basculer avant même de perdre leur traction. Par exemple, il est fréquent qu'on escalade une colline érodée au point où sa crête est très pointue. Le VTT peut évidemment surmonter un tel obstacle, mais on doit le faire en tenant compte du risque de basculement au moment où le poids du véhicule est transféré de l'avant vers l'arrière.

Le même problème peut survenir lorsqu'un objet incrusté soulève l'avant du véhicule plus qu'on ne le désire. Dans ce cas, modifier sa trajectoire. Tenir compte des risques que représente le déplacement à flanc de colline.

Il est également sage de bien connaître l'état du terrain de l'autre côté de la colline ou du talus. Il arrive trop souvent qu'il y ait un escarpement impossible à négocier ou à descendre.

Descente

Ce véhicule peut gravir des pentes plus escarpées que celles qu'il peut descendre de façon sécuritaire. Par conséquent, avant de monter une pente, s'assurer qu'on pourra la descendre en toute sécurité.

Si on ralentit en descendant une pente glissante, le véhicule pourrait déraiper. Maintenir une vitesse constante et/ou accélérer légèrement pour reprendre le contrôle.

Circulation à flanc de colline

Dans la mesure du possible, on devrait éviter de tels déplacements. Sinon, procéder avec une extrême prudence. Toujours faire descendre le passager avant d'effectuer cette opération. Le véhicule pourrait basculer si on se déplace latéralement sur une pente escarpée. De plus, le véhicule pourrait se mettre à glisser et devenir incontrôlable sur les surfaces glissantes et instables. Ne pas tenter de faire tourner le véhicule vers l'aval en le faisant glisser. Éviter les obstacles et les dépressions qui auraient pour effet de soulever le véhicule d'un côté, ce qui risquerait de le faire basculer.

Escarpements

Les amortisseurs du VTT se détendront complètement et le véhicule s'arrêtera si ses roues avant ou arrière se retrouvent dans le vide, au-dessus d'un escarpement. Si l'escarpement est à pic ou profond, le véhicule piquera du nez et basculera.

AVERTISSEMENT

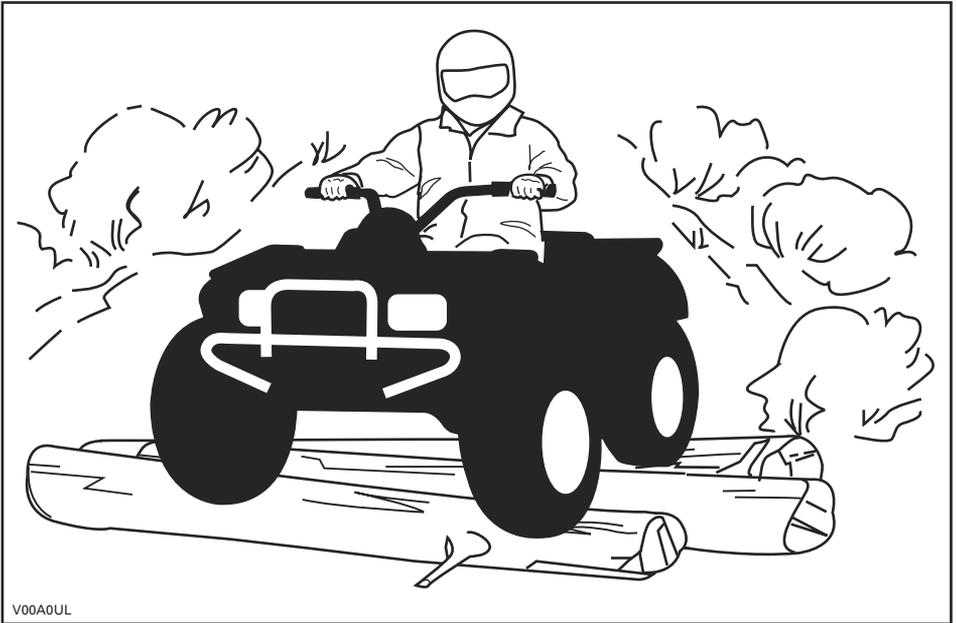
Éviter de passer dans les escarpements. Faire plutôt marche arrière et emprunter une autre route.

Techniques de conduite

Il est important de respecter les limites de vitesse pour éviter les blessures. Maniez doucement l'accélérateur pour vous déplacer en sécurité. Les statistiques montrent que les virages à haute vitesse entraînent généralement des accidents et des blessures. Il ne faut jamais oublier qu'un VTT est lourd! À lui seul, son poids pourrait vous garder prisonnier s'il venait à se renverser sur vous.

Les VTT ne sont pas conçus pour sauter et ne peuvent, pas plus que vous, absorber l'énergie d'impacts tels que les sauts. La pratique de cabrés peut faire que le véhicule se renverse sur vous. Ces deux exercices sont très risqués et nous vous recommandons de les éviter en tout temps.

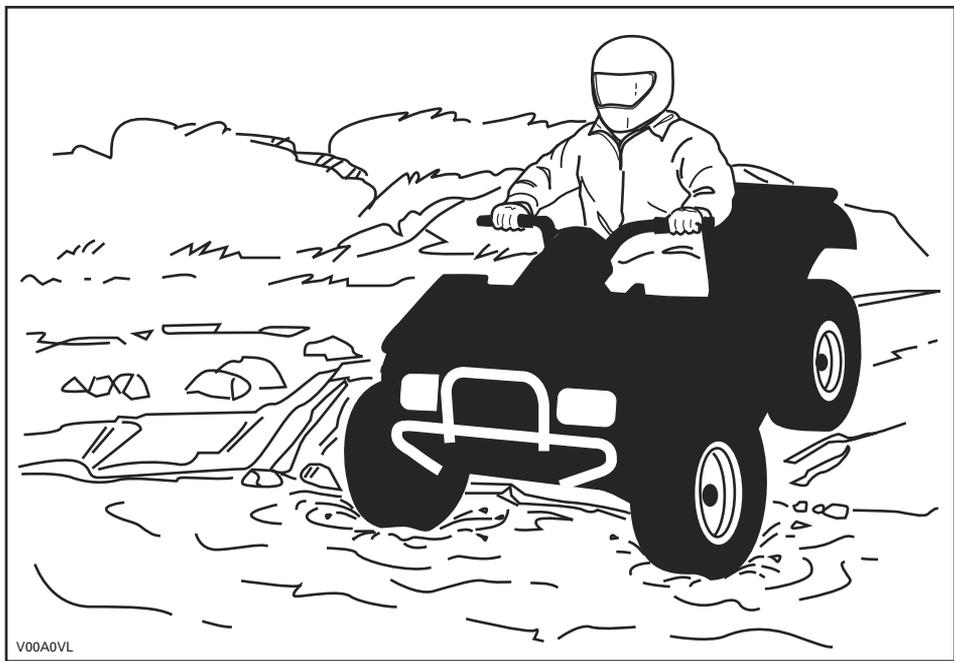
Pour assurer une bonne maîtrise du véhicule, nous vous recommandons fortement de garder les mains sur le guidon et à portée des commandes. Le même principe s'applique pour les pieds. Pour réduire les risques de blessures aux jambes et aux pieds, gardez ceux-ci sur les repose-pieds en tout temps. Évitez d'orienter le bout des pieds vers l'extérieur ou d'utiliser le pied pour faciliter les virages, puisqu'ils pourraient être heurtés, demeurer coincés par un obstacle ou entrer en contact avec les roues.



Malgré que la suspension du VTT soit adéquate, un terrain ondulé ou rugueux vous rendra inconfortable et peut même causer des maux de dos. Vous devrez souvent adopter une position accroupie ou semi-accroupie. Ralentissez et laissez vos jambes fléchies absorber les coups.

Si l'utilisation des VTT sur la voie publique est permise dans votre région, circulez sur des surfaces asphaltées sur de courtes distances seulement, et uniquement pour vous déplacer d'un sentier hors route à un autre. Conduisez toujours le véhicule à basse vitesse (ne dépassez jamais 65 km/h) et ralentissez avant d'effectuer un virage. Respectez toujours le code de la route lorsque vous conduisez le véhicule sur une voie publique ou une route. Si vous devez traverser une route, le conducteur en tête de file doit descendre de son VTT, observer la route et diriger les autres conducteurs. La dernière personne ayant traversé aide alors le conducteur en tête à traverser à son tour. Évitez de circuler sur les trottoirs. Les trottoirs sont destinés aux piétons.

L'eau peut présenter un danger. Si elle est trop profonde, le VTT peut « flotter » et chavirer. Vérifiez la profondeur de l'eau et la force du courant avant de traverser un cours d'eau. Le niveau d'eau ne doit pas dépasser les marchepieds. Dans l'eau comme sur la rive, attention aux surfaces glissantes tels les rochers, l'herbe, les billots, etc. On pourrait perdre l'adhérence. Évitez d'entrer dans l'eau à haute vitesse. L'eau freinera votre mouvement et pourrait vous éjecter du véhicule.



L'eau réduit la capacité de freinage. Après être sorti de l'eau, rouler à basse vitesse et actionner les freins quelques fois pour que la chaleur de la friction sèche les plaquettes.

Le terrain peut être boueux et marécageux près des cours d'eau. Tenez-vous prêt à rencontrer des trous ou des variations de profondeur. De plus, soyez attentif au danger que peuvent poser les rochers, les billots, etc., qui sont recouverts par la végétation.

Si votre trajet vous amène à traverser des étendues d'eau gelées, assurez-vous que la glace est assez épaisse pour supporter votre poids, ainsi que celui du VTT et de sa charge. Soyez particulièrement prudent à proximité des trous dans la glace, car ils indiquent à coup sûr que l'épaisseur de la glace varie. Dans le doute, renoncez à traverser.

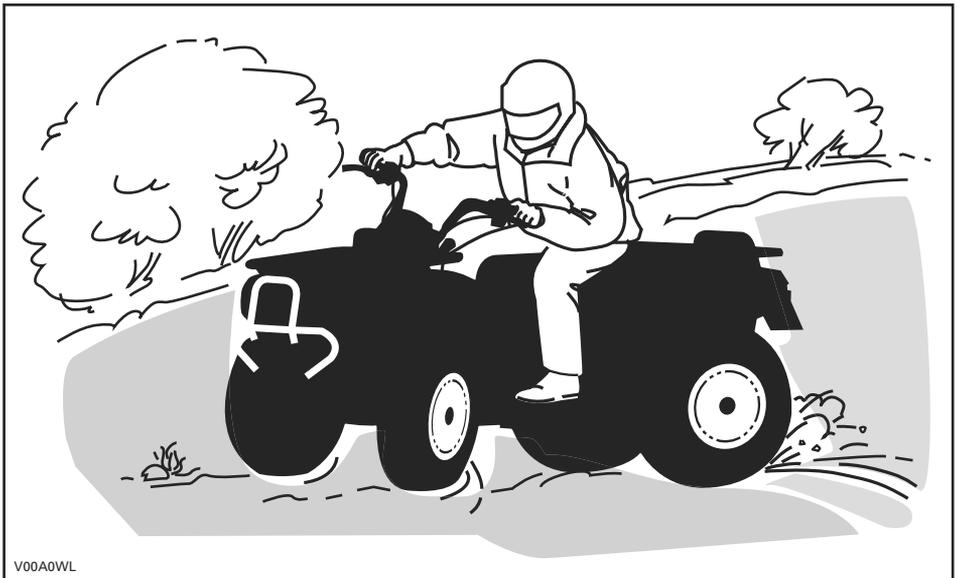
La glace compromet également la maniabilité du véhicule. Roulez lentement et ne faites pas d'accélération brusques. Cela fait patiner les roues, sans compter que le véhicule pourrait se renverser. Évitez de freiner brusquement. Cela causera probablement une autre glissade incontrôlée et un renversement. Évitez en tout temps de vous aventurer dans la neige fondante, puisqu'elle pourrait obstruer le fonctionnement des commandes du véhicule.

La conduite dans la neige peut réduire la capacité de freinage. Réduisez la vitesse et gardez une plus grande distance de sécurité pour le freinage. Les projections de neige peuvent provoquer une accumulation de glace ou de neige sur les commandes et les composants des freins. Serrez les freins fréquemment pour éviter toute accumulation de glace ou de neige. Inspectez avec soin le circuit de freinage avant chaque randonnée et gardez toujours la pédale de frein, les repose-pieds, les tôles de plancher et les manettes de frein libre de neige et de glace.

Rouler sur les dunes de sable et sur la neige est une expérience unique, mais on doit prendre certaines précautions. La neige et le sable mouillé, épais ou fin peuvent entraîner une perte de traction et faire que le VTT glisse, s'enfonce ou s'enlise. Dans ce cas, recherchez une base plus solide. Une fois de plus, le meilleur conseil consiste à ralentir et à tenir compte de l'état du terrain.

Pour vous aventurer sur les dunes, nous vous recommandons de munir le véhicule d'un fanion de sécurité de type antenne. Cela aidera vos compagnons à vous repérer au-delà de la dune de sable suivante. Soyez prudent quand vous apercevez un fanion de sécurité devant vous. Puisque ce type de fanion peut se prendre dans les branches et rebondir sur vous, évitez de l'utiliser là où les branches et les obstacles sont particulièrement bas.

Conduire sur un chemin de roches ou de gravier est similaire à la conduite sur glace. La direction du véhicule étant altérée, il pourrait glisser et se renverser, surtout à haute vitesse. De plus, la distance de freinage peut varier. Rappelez-vous qu'appuyer sur l'accélérateur brusquement risque de projeter des pierres vers l'arrière, dans la voie du conducteur suivant. Ne faites jamais cela délibérément.



V00A0WL

Si le véhicule se met à glisser, tourner le guidon dans le même sens que la direction du glissement jusqu'à ce que vous repreniez contrôle du véhicule. Ne jamais ser-
rer les freins à fond ou bloquer les roues.

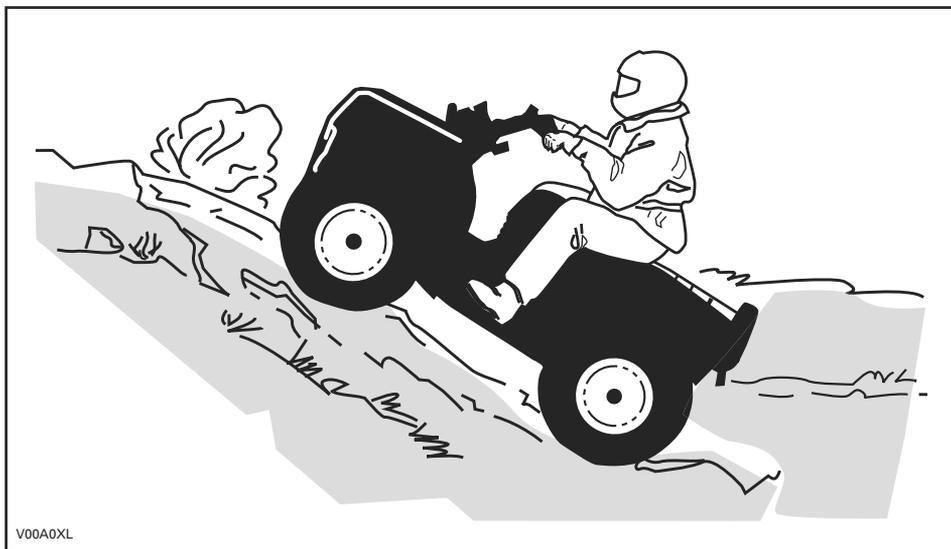
Respectez la signalisation du sentier. Elle est là pour vous aider.

Franchir les obstacles que vous trouvez sur votre chemin avec prudence. Il peut s'agir de pierres détachées, de troncs d'arbres, de surfaces glissantes, de clôtures, de poteaux, de remblais ou de dépressions. Évitez ces obstacles dans la mesure du possible. Rappelez-vous que certains sont trop gros ou dangereux pour qu'on puisse les traverser, et doivent donc être évités. Les pierres et les troncs plus petits peuvent être franchis sans danger, pourvu qu'on les aborde à un angle de 90°. Tenez-vous sur les repose-pieds, genoux fléchis. Ajustez la vitesse sans perdre votre élan et évitez d'accélérer brusquement. Tenir le guidon ou les poignées de maintien fermement. Transférez votre poids vers l'arrière et franchissez l'obstacle. Assurez-vous que les roues avant demeurent au sol. Tenir compte en franchissant l'obstacle qu'il peut glisser ou se déplacer.

Deux choses sont importantes lorsqu'on roule sur des collines ou des pentes : soyez prêt à réagir face à un terrain glissant, à des variations de terrain ou à des obstacles, et ajustez constamment la position de votre corps.

Montée

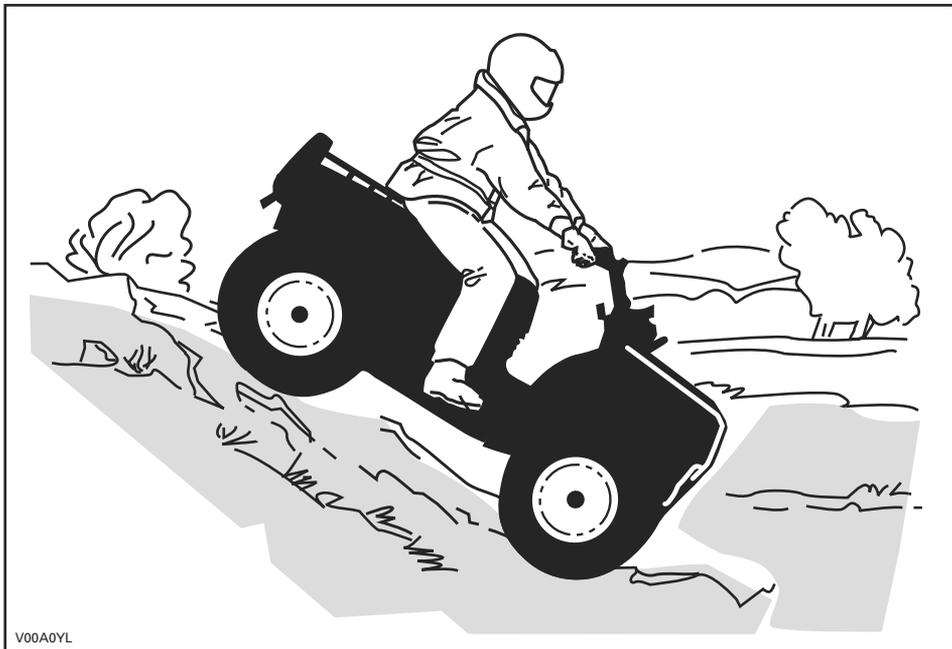
Transférez votre poids vers l'avant, vers le sommet de la colline. Gardez les pieds sur les repose-pieds, passez à un petit rapport, accélérez au besoin, et changez rapidement de rapport tout en montant la colline. Ne pas rouler trop vite, puisque l'avant du véhicule pourrait se soulever et retomber vers l'arrière, sur vous. Si l'angle est tel qu'il est impossible de grimper ou que le véhicule se met à reculer, freinez en prenant soin de ne pas causer de glissement. Descendez et recourez ensuite à la technique du virage en «U» ou en «K» (se tenir à côté du véhicule, et le faire reculer en orientant l'arrière vers le haut de la pente, tout en contrôlant la descente avec la manette de frein. Redescendre ensuite la colline de face). Toujours marcher ou descendre en amont de la montagne et rester à l'écart du véhicule et de ses roues motrices. Ne tentez jamais de retenir un véhicule qui se renverse. Restez à l'écart. Évitez de traverser le sommet de la colline à haute vitesse. Des obstacles, dont des escarpements, peuvent se trouver de l'autre côté.



V00A0XL

Descente

Maintenez votre poids vers l'arrière. Freinez graduellement pour éviter de glisser. En descente, ne pas ralentir avec la compression du moteur et ne pas mettre le véhicule au point mort («N»).



V00A0YL

Circulation à flanc de colline

Cette technique comporte **énormément de risques**, puisqu'elle peut modifier radicalement l'équilibre du véhicule. Nous vous recommandons d'ailleurs de l'éviter dans la mesure du possible. Cependant, si vous devez effectuer un tel déplacement, vous devez **TOUJOURS** placer votre poids vers le haut de la colline et être prêts à descendre de ce côté si le véhicule se renverse. **Ne tentez jamais d'immobiliser le véhicule ou de le protéger des dommages.**



Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

ÉTIQUETTE MOBILE

Ce véhicule est accompagné d'une étiquette mobile et d'étiquettes contenant d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place sur le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.

S MODÈLE SPORT

**CE VTT EST UNIQUEMENT CONÇU
POUR UN USAGE RÉCRÉATIF
PAR UN CONDUCTEUR EXPÉRIMENTÉ.**

**CONDUCTEUR SEULEMENT
PAS DE PASSAGERS**

**NE JAMAIS CONDUIRE SI VOUS AVEZ
MOINS DE 16 ANS.**

**CE VTT DE CATÉGORIE S (SPORT) EST UN VTT
HAUTE PERFORMANCE CONÇU POUR UNE
UTILISATION SPORTIVE ET COMPÉTITIVE PAR UN
CONDUCTEUR EXPÉRIMENTÉ AVEC DES
COMPÉTENCES AVANCÉES.**

**DES COURS DE CONDUITE DE VTT SONT
DISPONIBLES. POUR PLUS D'INFORMATION
CONTACTEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE.**

**VÉRIFIEZ AVEC VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR
INFORMATION SUR LES LOIS LOCALES OU
PROVINCIALES CONCERNANT L'UTILISATION
DES VTT.**

NE PAS RETIRER CETTE ÉTIQUETTE AVANT LA VENTE.

! AVERTISSEMENT

L'utilisation incorrecte de VTT peut résulter en BLESSURES GRAVES ou la MORT.



Toujours porter un casque et des vêtements de sécurité approuvés.



NE JAMAIS transporter de passager.



NE JAMAIS conduire sous l'influence de drogues ou alcool.

NE JAMAIS conduire:

- sans avoir reçu une formation ou des directives adéquates au préalable.
- à des vitesses excédant vos compétences ou les conditions de conduite.
- avec un passager - les passagers affectent l'équilibre et la manoeuvrabilité du véhicule et augmentent le risque de perte de contrôle.

TOUJOURS:

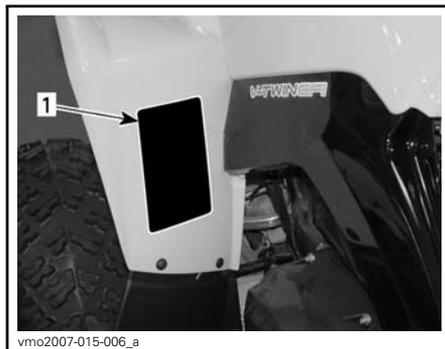
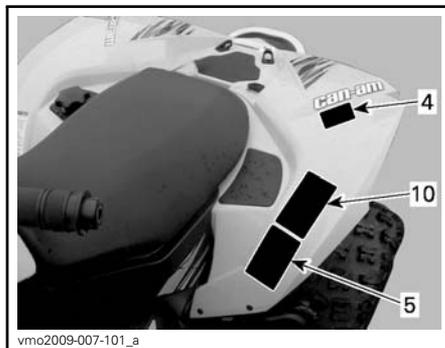
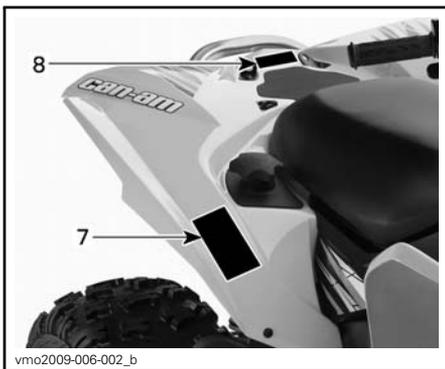
- utiliser des techniques de conduite appropriées pour éviter le renversement du véhicule sur collines, terrains accidentés et dans les virages.
- être prudent sur les chaussées pavées - au risque d'affecter gravement la manoeuvrabilité et le contrôle.

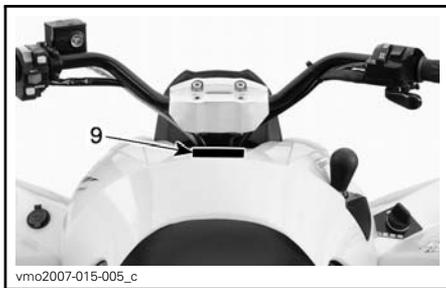
**REPÉRER ET LIRE LE GUIDE DU CONDUCTEUR.
SUIVRE TOUS LES AVERTISSEMENTS ET DIRECTIVES.**

ÉTIQUETTES IMPORTANTES APPOSÉES SUR LE VÉHICULE

Les étiquettes suivantes sont apposées sur votre véhicule. Si elles se décollent ou sont endommagées, on les remplacera gratuitement. Consulter un concessionnaire autorisé Can-Am.

REMARQUE: Les illustrations utilisées dans le présent guide ne sont que des représentations générales. Votre modèle peut différer.





TYPIQUE



ÉTIQUETTE 3



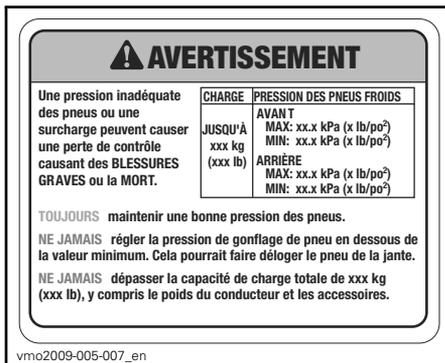
ÉTIQUETTE 1



ÉTIQUETTE 2



ÉTIQUETTE 4



ÉTIQUETTE 5

EMISSION CONTROL INFORMATION
 THIS VEHICLE IS CERTIFIED TO OPERATE ON UNLEADED GASOLINE AND MEETS TO [XXXX] U.S. EPA AND CALIFORNIA REGULATIONS FOR ATV SI ENGINES.



ENGINE FAMILY	XXXXX.XXXXXX	FAMILLE DE MOTEUR
CERTIFICATION STANDARD (FEL)	XXXXXXXXXXXXXX	LIMITE DES ÉMISSIONS DE LA FAMILLE
ENGINE DISPLACEMENT	XXXXXXXXXX	CYLINDRÉE
EXHAUST EMISSION CONTROL SYSTEM	XXXX	SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LE DISPOSITIF ANTI-POLLUTION
 CE VÉHICULE EST CERTIFIÉ POUR FONCTIONNER À L'ESSENCE SANS PLOMB ET IL RÉPOND AUX NORMES [XXXX] DE L'EPA ET RÉGLEMENTATIONS CALIFORNIENNES POUR LES VTT À MOTEUR SI.

SEE OPERATOR'S GUIDE FOR MAINTENANCE SPECIFICATIONS
 VOIR GUIDE DU CONDUCTEUR POUR LES SPÉCIFICATIONS D'ENTRETIENS
BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS INC.

vmo2007-002-002

ÉTIQUETTE 6 : SITUÉE SOUS LE SIÈGE, SUR LE TUBE SUPÉRIEUR DU CHÂSSIS

⚠ AVERTISSEMENT

Le rendement de ce VTT peut nettement dépasser celui des autres VTT que vous avez déjà essayés. Ce modèle S (Sport) haute performance n'est destiné qu'à un usage hors route. Il a été conçu à des fins récréatives et compétitives, et ce, pour des utilisateurs expérimentés ayant acquis une habileté de conduite hors pair.

V02M05Y 704 900 115

ÉTIQUETTE 9

⚠

DA FIND OG LÆS BRUGERVEJLEDNINGEN. OVERHOLD ALLE INSTRUKTIONER OG ADVARSLER.

NL ZOEK DE GEBRUIKERSHANDLEIDING OP EN LEES HEM. HOUD U AAN ALLE AANWIJZINGEN EN WAARSCHUWINGEN.

FR LOCALISER ET LIRE LE GUIDE DE L'OPÉRATEUR. SUIVRE TOUS LES CONSIGNES ET AVERTISSEMENTS.

FI PAIKANNA JA LUE KÄYTTÄJÄN OPAS. NUODATA KAIKKIA KÄYTTÖOHJEITA JA VAROITUKSIA.

DE BETRIEBSANLEITUNG AUFINDEN MACHEN UND LESEN. ALLE ANWEISUNGEN UND WARNHINWEISE BEFOLGEN.

EL ΒΡΕΙΤΕ ΚΑΙ ΔΙΑΒΑΣΤΕ ΤΟΝ ΟΔΗΓΟ ΧΡΗΣΙΣ. ΑΚΟΛΟΥΘΗΣΤΕ ΟΛΕΣ ΤΙΣ ΟΔΗΓΙΕΣ ΚΑΙ ΠΡΟΒΛΕΠΟΜΕΝΕΣ.

IT LEGGERE IL MANUALE DELL'OPERATORE. SEGUIRE TUTTE LE ISTRUZIONI E AVVERTENZE.

PT LOCALIZAR E LER O GUIA DE OPERAÇÃO. OBSERVAR TODAS AS INSTRUÇÕES E MENSAGENS DE AVISO.

ES UBICAR Y LEER LA GUÍA DEL OPERADOR. ATENDERSE A TODAS LAS INSTRUCCIONES Y MENSAJES DE ADVERTENCIA.

SV TA REDA PÅ INSTRUKTIONSBOKEN OCH LÄS DEN. UPPMÄRKSAMMA ALLA ANVISNINGAR OCH VARNINGAR.

704 901 177

vmo2006-014-003_a

ÉTIQUETTE 7



⚠ AVERTISSEMENT

- NE JAMAIS transporter de passagers sur l'espace de cargo.
- CHARGE ARRIÈRE MAXIMUM : XX kg (XX lb) bien répartie.

704 901 334

vmo2007-015-020_en

ÉTIQUETTE 8

⚠ AVERTISSEMENT

Cet avertissement s'applique **seulement** dans les pays européens où l'usage sur voie publique est permis.

Usage sur voie publique
 Ce quadricycle est construit pour usage «hors route» seulement. Il peut être utilisé pour de courtes distances sur surface pavée à vitesse réduite, dans le but de se déplacer d'un sentier hors route à un autre.

En conduisant ce quadricycle sur voie publique, toujours éviter les excès de vitesse et réduire substantiellement votre vitesse avant un virage.

Ignorer cet avertissement peut causer une perte de contrôle du véhicule, pouvant résulter en blessures graves ou la mort.

Treuil avant
 Le crochet du treuil avant du quadricycle, s'il en est équipé, doit être enlevé et rangé lorsque le véhicule est utilisé sur des voies publiques et/ou routes.

Ignorer cet avertissement peut augmenter le risque de blessures aux personnes environnantes.

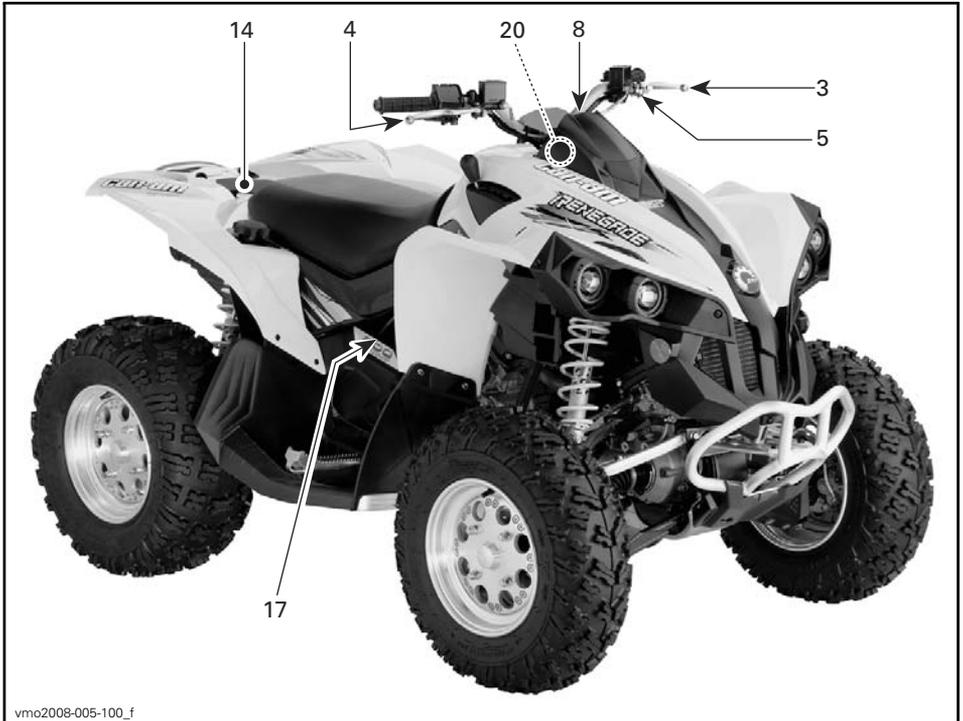
vmo2008-015-004_en

ÉTIQUETTE 10

RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

COMMANDES, INSTRUMENTS ET ÉQUIPEMENT

REMARQUE: Certains instruments, équipement ou commandes sont offerts en option.



vmo2008-005-100_f

TYPIQUE

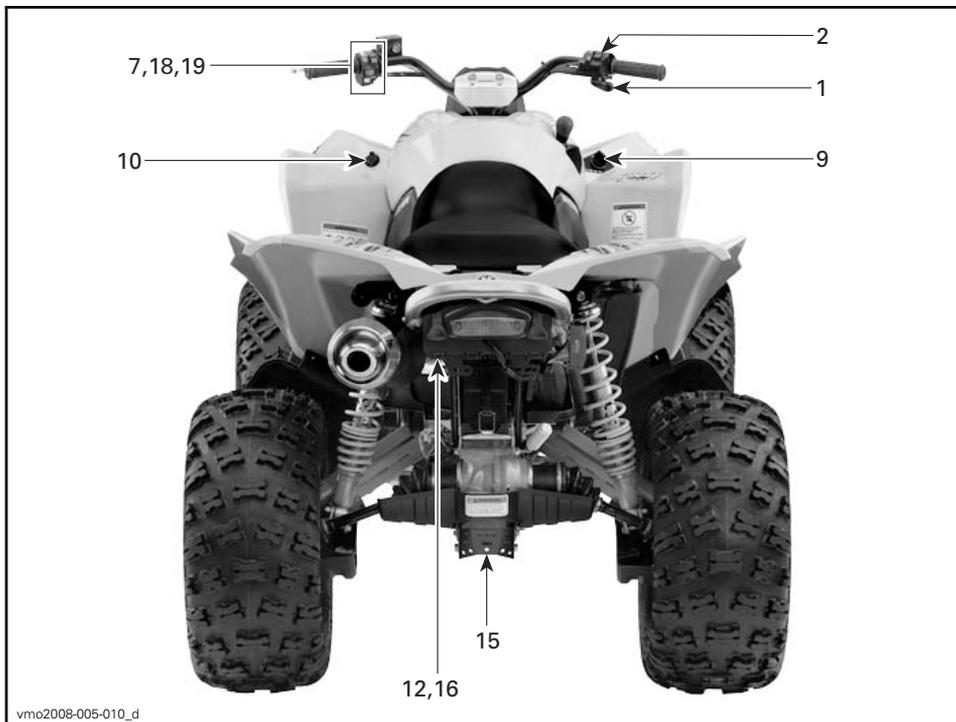
Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avvertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.



TYPIQUE



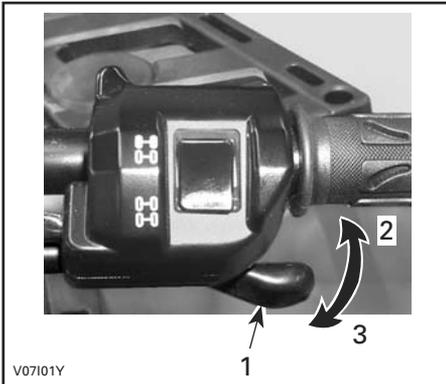
vmo2008-005-010_d

TYPIQUE

1) Manette d'accélérateur

Cette manette est sur le côté droit du guidon. Quand on presse cette manette, le régime du moteur augmente, ce qui permet à la transmission d'embrayer à la vitesse sélectionnée.

Lorsqu'on la relâche, le moteur retourne au régime de ralenti et le véhicule ralentit graduellement.

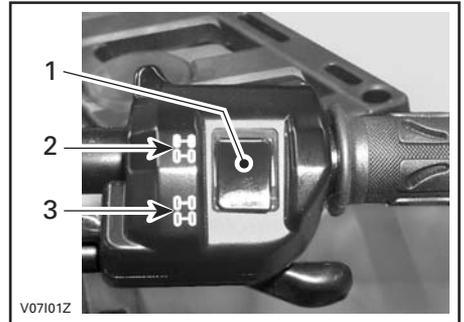


TYPIQUE

1. Manette d'accélérateur
2. Pour accélérer
3. Pour ralentir

2) Sélecteur de mode 2 ou 4 roues motrices

Ce sélecteur permet de choisir le mode 2 ou 4 roues motrices lorsque le véhicule est arrêté.



TYPIQUE

1. Sélecteur
2. Position 2 roues motrices
3. Position 4 roues motrices

AVIS Il faut arrêter le véhicule pour enclencher ou déclencher le sélecteur de mode 2 ou 4 roues motrices. Le véhicule peut subir des dommages mécaniques si le sélecteur est enclenché ou déclenché lorsqu'il est en mouvement.

AVIS Si les roues arrière patinent, relâcher l'accélérateur et attendre que le moteur retourne au ralenti avant de sélectionner le mode 4 roues motrices.

Le mode 4 roues motrices est activé lorsque le sélecteur se trouve vers le bas.



MODE 4 ROUES MOTRICES

Pour désactiver le mode 4 roues motrices, appuyer sur le sélecteur 2 roues motrices.



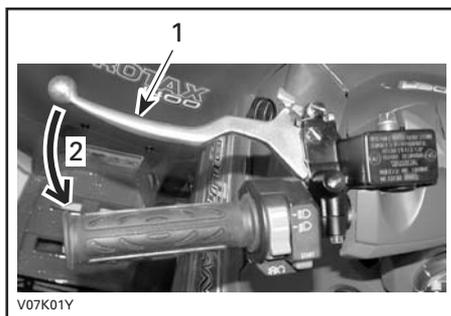
MODE 2 ROUES MOTRICES

Quand le sélecteur est à la position 2 roues motrices, le véhicule est en mode 2 roues motrices en tout temps.

3) Manette de frein arrière

Lorsque la manette est pressée, le frein arrière est serré. Quand on la relâche, elle doit retourner à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette et dépend aussi de l'état du terrain.

REMARQUE: Le freinage arrière a aussi un effet sur les roues avant par l'intermédiaire du groupe d'entraînement lorsque le mode 4 roues motrices est sélectionné.



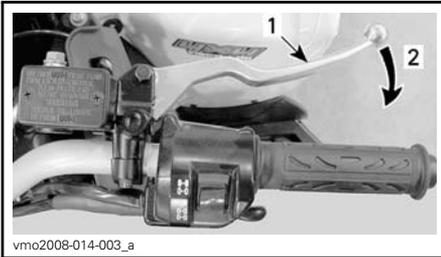
TYPIQUE

1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

4) Manette de frein avant

Lorsqu'on actionne la manette, les freins avant et arrière sont serrés. Quand on la relâche, elle doit retourner à sa position initiale. La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la manette et dépend aussi de l'état du terrain.

REMARQUE: Comme c'est le cas pour les autres véhicules sur roues, le poids du véhicule se transfère aux roues avant quand on freine. Pour un meilleur freinage, le système de freinage exerce une force supérieure sur les roues avant. Ceci influence la maniabilité du véhicule et la direction lorsqu'on freine vigoureusement. Il est important d'en tenir compte lorsqu'on freine.



TYPIQUE

1. Manette de frein
2. Pour serrer les freins

5) Frein de stationnement

Quand on actionne ce dispositif, il immobilise le véhicule. Il est utile lorsqu'on doit verrouiller le frein, par exemple lors d'un virage en «K», lors du remorquage ou quand le véhicule n'est pas utilisé.

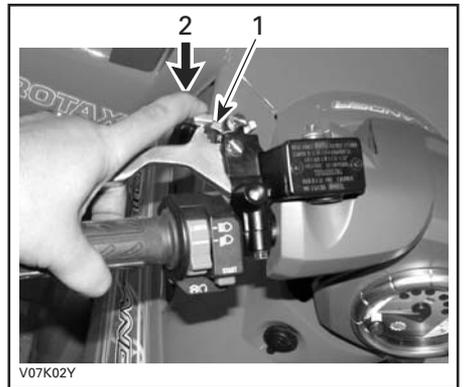
⚠ AVERTISSEMENT

Il est important d'actionner le frein de stationnement **et** de placer le levier sélecteur à la position de stationnement («P») lorsque le véhicule n'est pas utilisé.

AVIS S'assurer que le frein de stationnement est bien desserré avant de mettre le VTT en marche.

Conduire avec les freins serrés peut endommager le système de freinage, causer la défaillance des freins et/ou un feu.

Pour enclencher le mécanisme : Appuyer sur la manette de frein et la maintenir ainsi tout en déplaçant le loquet de frein. La manette de frein est maintenant pressée et serre le frein arrière.



TYPIQUE

1. Loquet de frein
2. Presser pour serrer le frein de stationnement

REMARQUE: On peut régler le levier de verrouillage à plusieurs positions.

AVIS La position du frein de stationnement varie en fonction de l'usure des plaquettes de frein. Vérifiez que le véhicule est immobilisé sécuritairement lorsque le frein de stationnement est serré.

Pour déverrouiller le mécanisme : Presser la manette de frein. Le verrouillage du levier devrait revenir automatiquement à sa position initiale. La manette de frein devrait revenir à la position de repos. Toujours déverrouiller le frein de stationnement avant de mettre le VTT en marche.

6) Levier sélecteur

Ce levier comporte cinq positions : «P», «R», «N», «H» et «L».

Pour changer la position du levier, immobiliser le véhicule, puis amener le levier à la position voulue. Ne pas forcer le levier. S'il est impossible de bouger le levier, faire un mouvement de va-et-vient au véhicule pour bouger les engrenages de la transmission, puis réessayer.



POSITIONS DU LEVIER

AVIS Immobiliser le véhicule et serrer les freins avant de déplacer le levier sélecteur.

P : Stationnement

Dans cette position, la transmission est bloquée et contribue à empêcher tout déplacement du véhicule. Mettre le levier à cette position lorsque le véhicule n'est pas en marche. Dans certains cas, on peut devoir faire un mouvement de va-et-vient au véhicule pour déplacer les engrenages de la transmission et l'enclencher en position «P».

R : Marche arrière

Cette position permet au véhicule de reculer. La vitesse du véhicule est alors limitée.

⚠ AVERTISSEMENT

Avant de mettre le véhicule en marche arrière, s'assurer que la voie est bien libre derrière le véhicule. Rester assis.

N : Point mort

Cette position débraille la transmission afin de permettre de déplacer le véhicule manuellement.

H : Haute vitesse

Sélectionne l'engrenage de grande vitesse dans la boîte de vitesses. C'est la position qui correspond à la vitesse normale de conduite. Elle qui permet d'atteindre la vitesse de pointe.

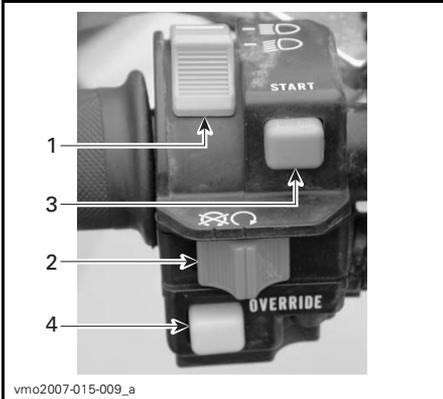
L : Basse vitesse

Sélectionne l'engrenage de petite vitesse dans la boîte de vitesses. C'est la position de travail. Elle permet de se déplacer lentement, avec une adhérence et une puissance maximales.

REMARQUE: Utiliser la petite vitesse pour tirer une charge ou monter une pente abrupte.

7) Interrupteur multifonctionnel

L'interrupteur multifonctionnel réunit les commandes suivantes:

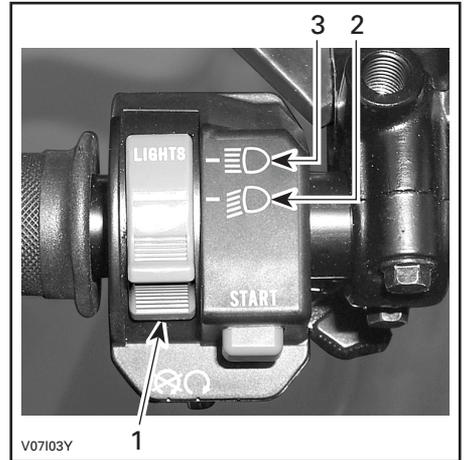


vmo2007-015-009_a

TYPIQUE — INTERRUPTEUR MULTIFONCTIONNEL

1. Commutateur de phare
2. Interrupteur d'arrêt du moteur
3. Bouton de démarrage du moteur
4. Bouton de neutralisation

Commutateur de phare

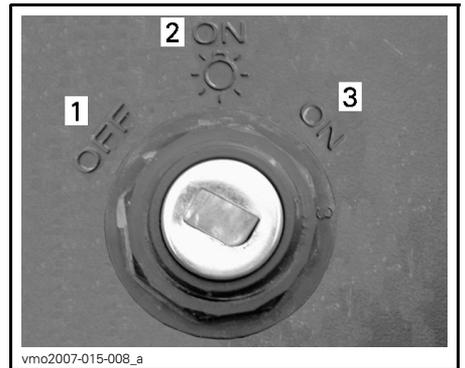


V07103Y

FONCTIONS DU COMMUTATEUR DE PHARE

1. Commutateur de phare
2. Feu de croisement et feu arrière
3. Feu de route et feu arrière

REMARQUE: Pour éteindre les phares, mettre l'interrupteur d'allumage à «ON» sans feux.



vmo2007-015-008_a

POSITIONS DE L'INTERRUPTEUR D'ALLUMAGE

1. «OFF»
2. «ON» avec feux
3. «ON» sans feux

Interrupteur d'arrêt du moteur

On utilise cet interrupteur pour arrêter le moteur ou en cas d'urgence.

Pour arrêter le moteur, relâcher complètement la manette d'accélérateur et utiliser l'interrupteur d'arrêt du moteur.

REMARQUE: Bien qu'on puisse arrêter le moteur en tournant la clé de contact à «OFF», on recommande de l'arrêter avec l'interrupteur d'arrêt.



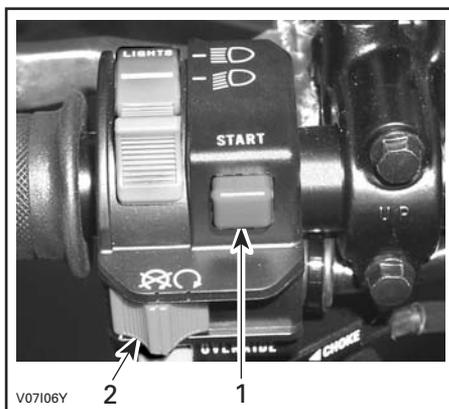
TYPIQUE

1. Interrupteur d'arrêt du moteur

Bouton de démarrage du moteur

Pour démarrer le véhicule, mettre l'interrupteur d'arrêt du moteur à «RUN».

Appuyer sur le bouton de démarrage et le maintenir dans cette position. Le relâcher aussitôt le moteur démarré.



TYPIQUE

1. Bouton de démarrage du moteur
2. Interrupteur d'arrêt du moteur

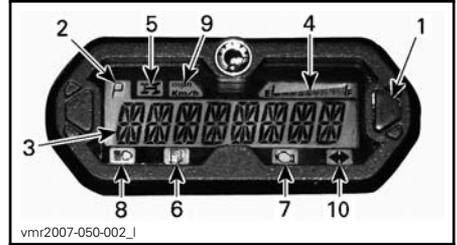
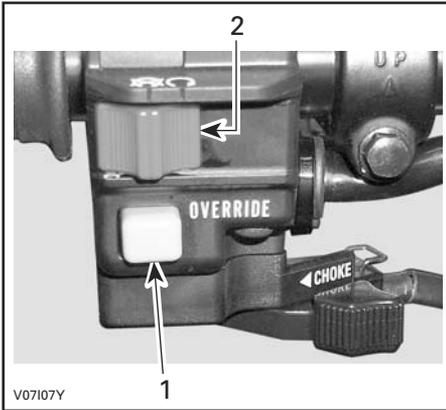
REMARQUE: Le moteur ne va pas démarrer si l'interrupteur d'arrêt du moteur et/ou l'interrupteur d'allumage sont à la position «OFF».

Dispositif de neutralisation

Ce bouton sert à neutraliser le limiteur de régime en marche arrière pour obtenir une puissance accrue. Appuyer sur ce bouton et le tenir enfoncé, puis actionner progressivement la manette d'accélérateur.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas appuyer sur le bouton de neutralisation lorsque la manette d'accélérateur est déjà actionnée. Cela causerait une perte de contrôle et de graves blessures ou le décès.



1. Bouton sélecteur d'affichage multifonctionnel
2. Affichage de la position de la transmission
3. Affichage multifonctionnel
4. Affichage du niveau d'essence
5. Voyant du mode 4 roues motrices
6. Voyant de bas niveau d'essence
7. Voyant d'anomalie moteur
8. Voyant des feux de route
9. Voyant mi/h, km/h
10. Voyant de clignotant/feux de détresse

TYPIQUE

1. Bouton de neutralisation
2. Interrupteur d'arrêt du moteur

8) Indicateur multifonctionnel

Ce véhicule est muni d'un indicateur électronique multifonctionnel.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais régler ou établir de fonction de l'indicateur multifonctionnel en conduisant le véhicule.

Les fonctions de l'indicateur sont les suivantes :

Choix de l'unité de mesure (mi/h ou km/h)

L'indicateur de vitesse, le totalisateur général et le totalisateur journalier sont pré-réglés en usine en kilomètres, mais on peut les régler pour qu'ils soient en miles. Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.

Affichage multifonctionnel (mode d'affichage normal)

Après le démarrage du véhicule, le mode d'affichage normal indique :

- la vitesse du véhicule
- le régime du moteur (tr/min).
- les deux paramètres simultanément (mode combiné).

Mode indicateur de vitesse

Dans ce mode, l'affichage indique la vitesse du véhicule en km/h ou mi/h.



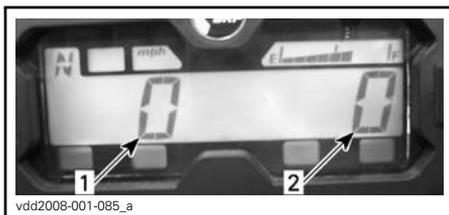
Mode tachymètre (RPM)

Dans ce mode, l'affichage indique le régime du moteur (tr/min).



Mode combiné

Dans ce mode, l'affichage indique la vitesse du véhicule et le régime du moteur (tr/min).



1. La vitesse du véhicule
2. Régime du moteur

Changement de mode

Pour passer d'un mode à l'autre, procéder comme suit :

1. Mettre la clé de contact à «ON». Attendre la fin du message de bienvenue.

2. Appuyer brièvement une fois sur le bouton du sélecteur pour afficher le totalisateur général.



3. MAINTENIR enfoncé le bouton du sélecteur pendant 2 secondes. L'affichage passe alors au mode vitesse, régime du moteur ou au mode combiné.
4. Pour sélectionner un autre mode, répéter les étapes 2 et 3 jusqu'à l'obtention du mode désiré.

Affichage multifonctionnel (mode d'affichage temporaire)

Appuyer brièvement sur le bouton du sélecteur pour passer du mode d'affichage normal au mode temporaire suivant :

- Odomètre
- Totalisateur journalier (à remise à zéro)
- Compteur horaire (à remise à zéro)
- Compteur horaire du véhicule



1. Bouton sélecteur

L'afficheur indique le mode sélectionné pendant 10 secondes, puis revient au mode d'affichage normal.

En mode de remise à zéro, MAINTENIR enfoncé le bouton du sélecteur pendant 2 secondes pour la remise à zéro.

Odomètre (ODO)

L'odomètre enregistre la distance totale parcourue et l'affiche en kilomètres ou en milles.

Totalisateur journalier (trip)

Le totalisateur journalier indique la distance parcourue depuis qu'il a été remis à zéro. La distance est affichée en kilomètres ou en milles.

Il peut également servir à calculer l'autonomie du VTT ou la distance entre deux points.

Appuyer sur le bouton sélecteur 2 secondes pour remettre le totalisateur journalier à zéro.

Compteur horaire (durée du trajet - trip time)

Le compteur horaire enregistre la durée de fonctionnement du véhicule lorsque le système électrique est en marche. Il peut, par exemple, servir à calculer le temps de parcours entre deux points.

Appuyer sur le bouton sélecteur 2 secondes pour remettre le compteur horaire à zéro.

Compteur horaire (nombre d'heures de fonctionnement du moteur - engine hours)

Le compteur horaire enregistre la durée de fonctionnement du moteur.

Affichage de la position de la transmission

Indique la position de la transmission.



1. Position de la transmission

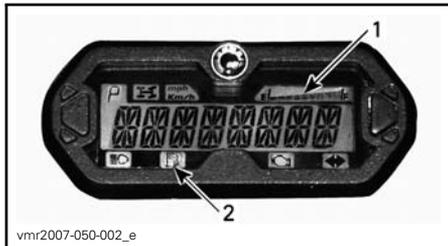
AFFICHAGE	FONCTION
P	Stationnement
R	Marche arrière
N	Point mort
H	Haute vitesse
L	Basse vitesse

REMARQUE: Lorsqu'on aperçoit la lettre «E» sur cet affichage, il y a une erreur de communication électrique. Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.

Affichage du niveau d'essence

Cet affichage à barres indique la quantité de carburant qu'il reste dans le réservoir tout au long de la randonnée.

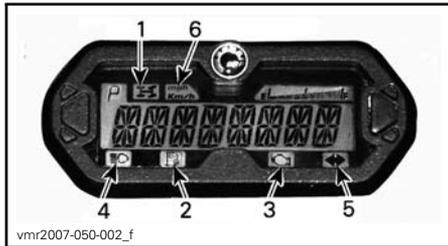
Lorsque le voyant de bas niveau de carburant s'allume, cela signifie qu'il ne reste que 30 % de carburant dans le réservoir, soit environ 6 L.



vmr2007-050-002_e

1. Affichage du niveau d'essence
2. Voyant de bas niveau d'essence

Voyants



vmr2007-050-002_f

1. Voyant du mode 4 roues motrices
2. Voyant de bas niveau d'essence
3. Voyant d'anomalie moteur
4. Voyant des feux de route
5. Voyant de clignotant/feux de détresse
6. Voyant MPH (mi/h) ou km/h



Lorsque ce voyant s'allume, cela signifie qu'on a actionné le système 4 roues motrices.



Lorsque ce voyant s'allume, cela signifie qu'il ne reste que 30 % de carburant dans le réservoir, soit environ 6 L.



Lorsque ce voyant s'allume, cela signifie qu'il y a une panne au niveau du moteur. Voir le message qui apparaît sur l'affichage multifonctionnel.

Lorsque ce voyant clignote, cela signifie que le mode d'urgence (LIMP HOME) est en fonction. Voir la section *DIAGNOSTIC DES PANNES* pour en savoir davantage.



Lorsque ce voyant s'allume, cela signifie que les feux de route sont sélectionnés et que la clé de contact est à la position LIGHTS.



Lorsque ce voyant clignote, cela signifie que les clignotants/feux de détresse sont allumés.

mph
Km/h

Le voyant approprié s'allume et indique l'unité utilisée par l'indicateur de vitesse.

Messages de l'affichage multifonctionnel

voir le chapitre *DIAGNOSTIC DES PANNES* pour en savoir plus.

9) Prise 12 volts

Cette prise est commode pour alimenter un projecteur ou un autre équipement portatif.

Enlever le capuchon pour brancher un accessoire dans la prise. Remettre le couvercle en place après utilisation pour protéger la prise contre les intempéries.

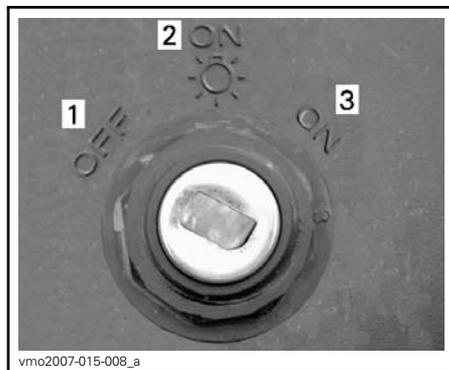
Ne pas dépasser la capacité nominale de la prise. Voir la section *FICHES TECHNIQUES*.

On peut utiliser une alimentation auxiliaire pour brancher des accessoires supplémentaires.

Deux fils sont cachés dans le faisceau de fils sous le tableau de bord à l'avant du véhicule. S'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am pour plus de détails.

10) Interrupteur d'allumage

Il s'agit d'un interrupteur à clé à 3 positions.



POSITIONS DE L'INTERRUPTEUR D'ALLUMAGE

1. «OFF»
2. «ON» avec feux
3. «ON» sans feux

REMARQUE: L'interrupteur d'arrêt du moteur neutralise l'interrupteur d'allumage. Vérifier que l'interrupteur d'arrêt du moteur est à la position «RUN» (contact) pour que le circuit électrique puisse fonctionner.

Mettre la clé dans l'interrupteur et tourner à la position voulue.

Pour retirer la clé, la tourner à «OFF» et la retirer.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

REMARQUE: Lorsqu'on tourne la clé à «OFF» et qu'on la retire, le système électrique s'éteint quelques secondes plus tard.

La position «ON» avec feux allume tous les phares et les feux, que le moteur soit en marche ou non. Se souvenir que si on laisse les feux allumés pendant que le moteur est arrêté, on risque de décharger la batterie. Mettre la clé de contact à «OFF» (arrêt) après avoir arrêté le moteur.

REMARQUE: Bien qu'on puisse arrêter le moteur en tournant la clé de contact à «OFF», on recommande de l'arrêter avec l'interrupteur d'arrêt.

Système de sécurité à encodage numérique (DESS^{MC})

La clé de contact renferme un circuit électronique qui lui confère un numéro de série électronique unique.

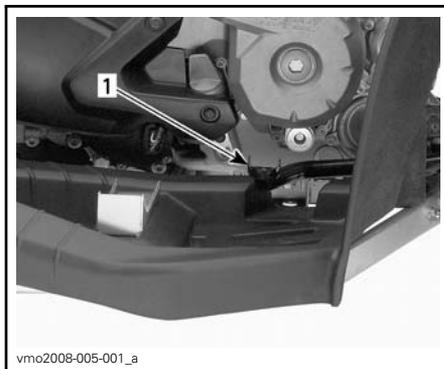
La clé de contact ne peut être utilisée sur un autre véhicule, tout comme la clé d'un autre véhicule ne peut être utilisée sur votre VTT sauf si on l'a programmée à cet effet.

Toutefois, le DESS procure une grande flexibilité. Vous pouvez acheter des clés de contact supplémentaires et les faire programmer pour le véhicule.

Pour se procurer des clés additionnelles, consulter un concessionnaire autorisé Can-Am.

11) Pédale de frein

Lorsqu'on actionne la manette, les freins avant et arrière sont serrés.



1. Pédale de frein

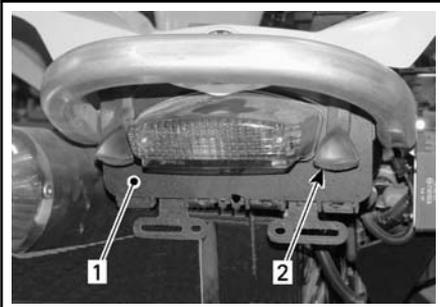
Lorsqu'on la relâche, elle doit retourner à sa position initiale.

La puissance de freinage est proportionnelle à la force exercée sur la pédale, et dépend aussi du terrain.

REMARQUE: Comme c'est le cas pour les autres véhicules sur roues, le poids du véhicule se transfère aux roues avant quand on freine. Pour un meilleur freinage, le système de freinage exerce une force supérieure sur les roues avant. Ceci influence la maniabilité du véhicule et la direction lorsqu'on freine vigoureusement. Il est important d'en tenir compte lorsqu'on freine.

12) Compartiment de rangement arrière

Emplacement pratique pour transporter des objets personnels, comme une trousse d'outils, le Guide du conducteur, des bougies de rechange, une trousse de premiers soins, etc. Étirer et décrocher les loquets pour ouvrir le couvercle du compartiment de rangement.



vmo2007-015-010_a

1. Couvercle du compartiment de rangement arrière
2. Loquet

⚠ AVERTISSEMENT

Lorsque le moteur est en marche, placer le levier sélecteur en position «P» avant d'ouvrir le compartiment de rangement. Ne jamais y laisser d'objets lourds ou fragiles mal arrimés dans le compartiment de rangement. Accrocher les attaches du couvercle avant de démarrer le véhicule.

13) Loquet du siège

Il permet de déposer le siège pour accéder au compartiment moteur.



vmo2008-005-003_a

1. Loquet de siège

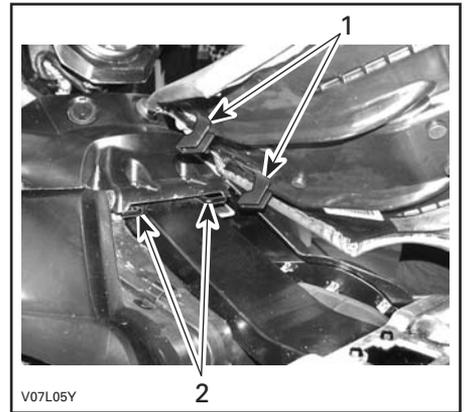
Dépose du siège

Pousser le loquet vers l'avant tout en soulevant doucement l'arrière du siège. Tirer le siège vers l'arrière. Continuer de soulever le siège jusqu'à ce qu'on puisse dégager le mécanisme de retenue avant, puis retirer complètement le siège.

Pose du siège

Insérer les pattes avant du siège dans les crochets du cadre. Après avoir bien placé le siège, appuyer fermement dessus pour le bloquer en place.

REMARQUE: Un déclic très évident se fera sentir. Vérifier si le siège est solidement verrouillé en tirant dessus.



V07L05Y

1. Insérer les pattes dans les crochets
2. Crochets

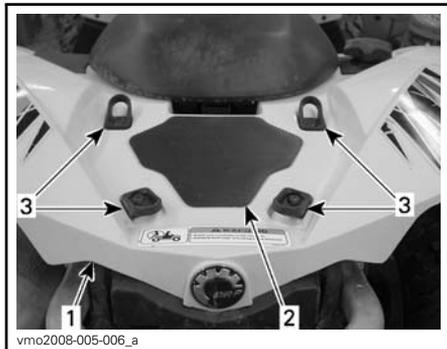
⚠ AVERTISSEMENT

S'assurer que le siège est solidement fixé avant de rouler.

14) Porte-bagages arrière

Emplacement pratique pour transporter de petits articles.

Fixer les articles sur l'aile arrière au moyen des oeillets en plastique fournis.



1. Aile arrière
2. Porte-bagages
3. Oeillets en plastique

⚠ AVERTISSEMENT

La charge MAXIMALE du porte-bagages est de 16 kg.

⚠ AVERTISSEMENT

Arrimer correctement les articles sur l'aile arrière. Ne pas surcharger. S'assurer que la charge ne nuit pas à la visibilité. Ne transporter aucun passager.

Consulter la section *FICHES TECHNIQUES* pour connaître les charges admissibles et les recommandations de répartition du poids.

15) Crochet de récupération

Crochet pratique permettant de récupérer un VTT enlisé.

16) Trousse d'outils

La trousse d'outils est dans le compartiment de rangement arrière. Elle contient des outils permettant un entretien de base et le présent Guide du conducteur.

La trousse contient aussi des fusibles de rechange.

17) Dispositif antivol

Le dispositif antivol se trouve à droite du moteur.

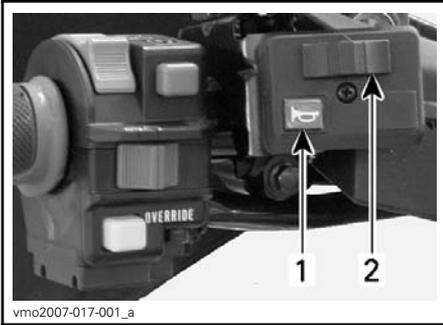


Le système antivol permet d'immobiliser le levier sélecteur à la position de stationnement.

REMARQUE: Le dispositif antivol du véhicule n'agit pas si le levier sélecteur n'est pas à la position de stationnement lorsque le mécanisme est engagé.

18) Commande de clignotant

Cet interrupteur est du côté gauche du guidon.

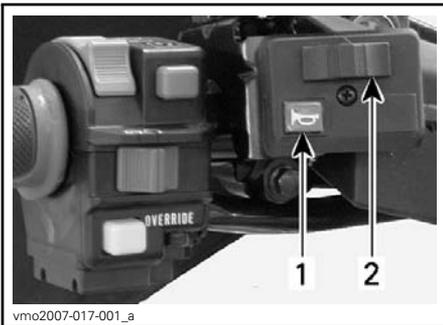
**TYPIQUE**

1. Bouton du klaxon
2. Commande de clignotant

Pour activer les clignotants, pousser l'interrupteur vers la gauche ou la droite selon la direction voulue. Une fois le virage fait, remettre l'interrupteur au centre.

19) Bouton du klaxon

Ce bouton est du côté gauche du guidon.



1. Bouton du klaxon
2. Commande de clignotant

20) Bouton des feux de détresse

Ce bouton est situé à droite de la console.

**TYPIQUE**

1. Bouton des feux de détresse

Dispositif du véhicule qui actionne simultanément tous les clignotants. On l'utilise lorsque le véhicule est à l'arrêt pour indiquer qu'il gêne temporairement la circulation.

Appuyer sur le bouton des feux de détresse une fois pour actionner le dispositif. Pour les arrêter, appuyer de nouveau sur le bouton.

Lorsque les feux de détresse clignotent, le bouton clignote aussi.

REMARQUE: On peut actionner les feux de détresse même lorsque le système électrique n'est pas en fonction.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

CARBURANT

Essence recommandée

Utiliser de l'essence ordinaire sans plomb, vendue dans la plupart des stations-service, ou du carburant oxygéné contenant un maximum de 10 % d'éthanol ou de méthanol, ou une combinaison des deux. L'essence utilisée doit présenter l'indice d'octane minimum recommandé suivant.

INDICE D'OCTANE
92 RON

AVIS Ne jamais employer d'autres carburants. L'utilisation de carburant non recommandé peut occasionner une réduction des performances du véhicule et endommager des composants importants du système d'alimentation et du moteur.

Méthode de remplissage

Dévisser le bouchon et l'enlever pour remplir le réservoir d'essence, puis le remettre et le visser à fond.

AVIS Ne jamais rien placer sur le bouchon du réservoir; cela pourrait obstruer l'orifice d'aération et le moteur pourrait avoir des ratés.

AVERTISSEMENT

Arrêter le moteur avant de faire le plein. Retirer le bouchon avec précaution. Si on est en présence de pression différentielle (sifflement lorsqu'on desserre le bouchon du réservoir), faire vérifier et/ou réparer le véhicule avant de l'utiliser. Le carburant est inflammable et explosif dans certaines conditions. Ne jamais vérifier le niveau d'essence à la lueur d'une flamme. Ne pas fumer. Tenir loin des flammes et des étincelles. Travailler dans un endroit bien aéré. Ne jamais remplir le réservoir d'essence pour ensuite laisser le véhicule exposé à la chaleur. Lorsque la température augmente, le carburant se dilate et risque de déborder. Essuyer tout carburant répandu sur le véhicule.

CONSIGNES D'UTILISATION

Fonctionnement pendant le rodage

Moteur

Il est nécessaire d'assurer une période de rodage de 10 heures ou 300 km avant d'utiliser le véhicule à plein régime de manière continue.

L'accélérateur ne devrait pas être actionné à plus du 3/4 de sa course. Toutefois, de brèves accélérations à plein régime et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage. Pendant la période de rodage, la surchauffe est néfaste pour le moteur, ainsi que les accélérations intenses et le fait de rouler à la même vitesse sur de longues périodes.

Courroie

Une courroie neuve requiert une période de rodage de 50 km. Éviter d'accélérer ou de décélérer vigoureusement, de tirer une charge ou de circuler à plein régime.

Révision - 10 heures

Nous recommandons que votre véhicule soit inspecté par un concessionnaire Can-Am autorisé après 10 heures ou 300 km. Voir le chapitre *ENTRETIEN*.

Démarrage du moteur

Le moteur ne démarre que si le levier sélecteur est à «P» ou «N».

REMARQUE: Pour plus de commodité, un dispositif de neutralisation permet de démarrer le moteur à n'importe quelle position du levier sélecteur. Serrer de façon continue la manette de frein ou appuyer sur la pédale de frein tout en appuyant sur le bouton de démarrage du moteur.

Mettre la clé dans l'interrupteur d'allumage et la tourner à «ON».

Mettre l'interrupteur d'arrêt du moteur à «RUN».

Appuyer sur le bouton de démarrage du moteur et le maintenir jusqu'à ce que le moteur démarre.

AVIS Ne pas appuyer sur le bouton de démarrage du moteur plus de 30 secondes. Laisser refroidir le démarreur entre les tentatives de démarrage. Prendre garde de mettre la batterie à plat.

Relâcher le bouton de démarrage dès que le moteur démarre.

REMARQUE: Lorsque la batterie est à plat, on ne peut démarrer le moteur. Faire recharger ou remplacer la batterie.

Changement de rapport

Laisser le moteur tourner au ralenti pour qu'il se réchauffe.

Serrer les freins et sélectionner la gamme de vitesse voulue («H» ou «L»).

REMARQUE: Il faut serrer les freins pour pouvoir mettre le levier sélecteur à «P».

Relâcher les freins.

AVIS S'assurer que le frein de stationnement est complètement relâché avant d'utiliser le véhicule.

Appuyer graduellement sur l'accélérateur pour augmenter le régime moteur et enclencher la transmission à changement de vitesse continu.

Inversement, lorsqu'on relâche l'accélérateur, le régime moteur diminue.

Utilisation de la marche arrière («R»)

AVIS Quand on passe de la marche avant à la marche arrière ou vice versa, immobiliser le véhicule et appliquer les freins avant de déplacer le levier sélecteur.

Les mêmes consignes qu'à la rubrique *CHANGEMENT DE RAPPORT* (voir plus haut) s'appliquent, sauf que le levier sélecteur doit être à «R».

Mettre le levier sélecteur en position de marche arrière («R»).

Arrêt du moteur

AVERTISSEMENT

Éviter de stationner le véhicule dans une pente.

Relâcher l'accélérateur et immobiliser le véhicule.

Serrer le frein de stationnement.

Mettre le levier sélecteur à «P».

Placer l'interrupteur d'arrêt du moteur à «OFF».

Mettre la clé de contact à «OFF».

Retirer la clé de l'interrupteur d'allumage.

Entretien d'après-utilisation

Si le véhicule est utilisé en milieu salin, il faut le rincer à l'eau douce pour le préserver, ainsi que ses composants, de la corrosion. On recommande fortement de lubrifier les pièces métalliques. Utiliser du lubrifiant XP-S Lube (N/P 293 600 016) ou l'équivalent. Faire cette opération à la fin de chaque journée d'utilisation.

Après une randonnée dans la boue, on recommande de rincer le véhicule ainsi que ses composants, et de nettoyer le feu arrière et les phares.

REMARQUE: Ne jamais utiliser un nettoyeur à haute pression pour nettoyer le véhicule. **NE LE NETTOYER QU'À BASSE PRESSION** (avec un boyau d'arrosage par exemple). Une pression élevée pourrait causer des dommages électriques ou mécaniques.

Que faire en cas de retournement du véhicule

Lorsque le véhicule a capoté ou reste incliné d'un côté, le remettre dans sa position normale de fonctionnement (sur ses 4 roues) et attendre 3 à 5 minutes avant de faire démarrer le moteur. Se reporter au chapitre *RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN* et procéder à l'inspection suivante.

- Vérifier si le boîtier de filtre à air contient de l'huile; s'il en contient, nettoyer le boîtier et le filtre à air.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

- Vérifier le niveau d'huile à moteur et faire le point au besoin.
- Vérifier le niveau de liquide de refroidissement et faire le point au besoin.
- Faire démarrer le moteur. Si le message LOW OIL (bas niveau d'huile) apparaît et si le voyant d'anomalie moteur s'allume, arrêter le moteur immédiatement. Consulter un concessionnaire autorisé Can-Am.

Que faire en cas d'immersion du véhicule dans l'eau

Si le véhicule est submergé, on devra se rendre dès que possible chez un concessionnaire autorisé Can-Am. **NE JAMAIS FAIRE DÉMARRER LE MOTEUR!**

AVIS Le VTT peut être gravement endommagé à la suite de la submersion si on ne suit pas les bonnes directives de redémarrage.

ADAPTER LA SUSPENSION

⚠ AVERTISSEMENT

Le réglage de la suspension pourrait affecter la maniabilité du véhicule. Prenez toujours le temps de vous familiariser avec le comportement du véhicule chaque fois que la suspension a été réglée.

Réglage de la suspension

La maniabilité et le confort de votre véhicule sont directement liés au réglage de la suspension.

Le réglage de la suspension dépend du poids du conducteur, de la préférence personnelle, de la vitesse de conduite et de l'état du terrain.

Le meilleur moyen de régler la suspension, consiste à d'abord vérifier les réglages faits à l'usine, puis à corriger individuellement chacun des réglages.

Les réglages avant et arrière sont interreliés. On devra donc peut-être régler de nouveau les amortisseurs arrière après avoir réglé les amortisseurs avant, par exemple.

Essayer le véhicule dans les mêmes conditions (sentier, vitesse, position de conduite, etc.). Modifier un réglage et réessayer. Procéder de façon méthodique jusqu'à obtenir le réglage voulu.

Voir ci-dessous pour régler la suspension avec précision.

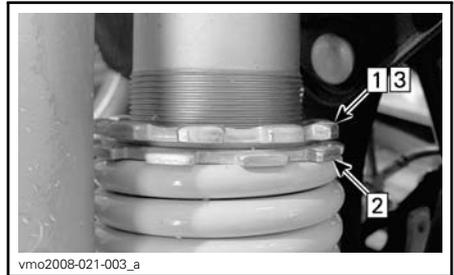
Réglage de la précharge à ressort

Raccourcir le ressort pour une tenue de route plus ferme sur chemin cahoteux.

Rallonger le ressort pour une tenue de route plus souple sur chemin plat.

Régler en tournant la came ou la bague de réglage en conséquence. Utiliser un outil de la trousse d'outils.

Renegade 800 X



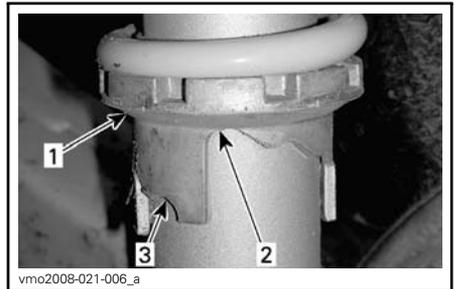
TYPIQUE

Étape 1: Desserrer la bague de blocage supérieure.

Étape 2: Tourner la bague de réglage au besoin.

Étape 3: Resserrer la bague de blocage supérieure.

Renegade 500 et 800



TYPIQUE

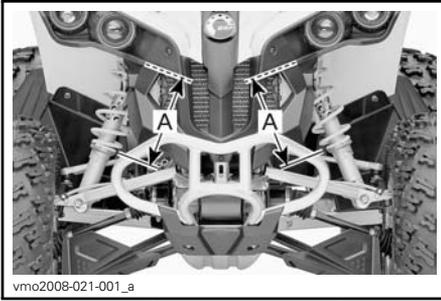
1. Tourner les cames de réglage

2. Réglage souple

3. Réglage rigide

⚠ AVERTISSEMENT

Les cames de réglage droite et gauche des suspensions avant ou arrière doivent toujours être réglées à la même position. Ne jamais régler un seul amortisseur. Un réglage inégal aurait un effet néfaste sur la maniabilité et la stabilité et pourrait même causer un accident.



**TYPIQUE — RÉGLAGE DE LA PRÉCHARGE
— AVANT**

A. Même longueur



TYPIQUE

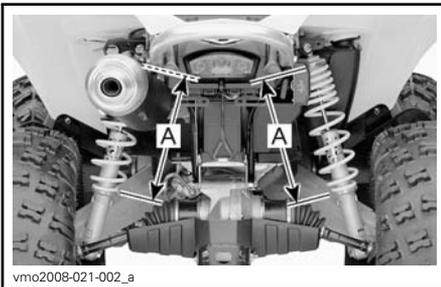
1. Dispositif de réglage de la compression (tournevis à lame plate)

Le tourner dans le sens des aiguilles d'une montre (H) pour le **raidir**.

Le tourner dans le sens contraire des aiguilles d'une montre (S) pour l'**assouplir**.

Compression (haute vitesse)

Tourner le dispositif à l'aide d'une clé de 17 mm.



**TYPIQUE — RÉGLAGE DE LA PRÉCHARGE
— ARRIÈRE**

A. Même longueur

**Réglage de la force
d'amortissement**

Renegade 800 X

Effectuer les réglages **une** position (dégagement) à la fois. Essayer le véhicule dans les mêmes conditions (sentier, vitesse, position de conduite, etc.). Procéder méthodiquement jusqu'à satisfaction.

Compression (basse vitesse)

Le tourner à l'aide d'un tournevis à lame plate.



TYPIQUE

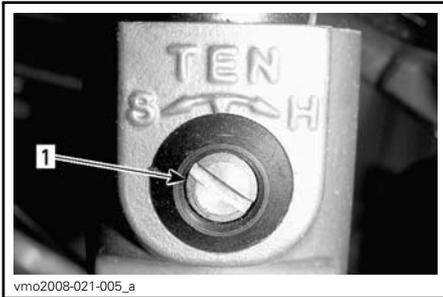
1. Dispositif de réglage de compression à haute vitesse (clé de 17 mm)

Le tourner dans le sens des aiguilles d'une montre (H) pour le **raidir**.

Le tourner dans le sens contraire des aiguilles d'une montre (S) pour l'**assouplir**.

Rebond

Le tourner à l'aide d'un tournevis à lame plate.



1. Dispositif de réglage du rebond (tournevis à lame plate)

Le tourner dans le sens des aiguilles d'une montre (H) pour le **raidir**.

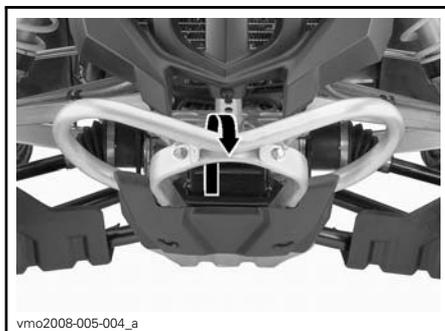
Le tourner dans le sens contraire des aiguilles d'une montre (S) pour l'**assouplir**.

TRANSPORT DU VÉHICULE

Lorsqu'on transporte le VTT, il faut bien l'arrimer à la remorque ou dans la caisse de la camionnette avec les sangles appropriées. L'emploi de cordes ordinaires est déconseillé.

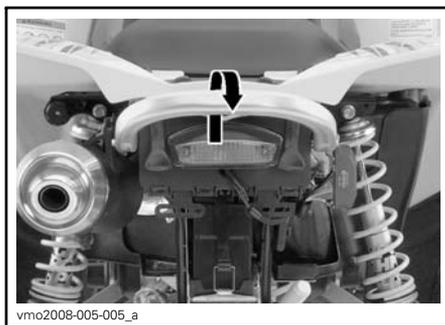
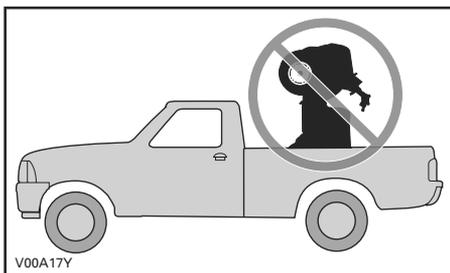
⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais basculer le VTT pour le transporter. Nous recommandons de le transporter dans sa position normale de fonctionnement (sur ses quatre roues).



vmo2008-005-004_a

TYPIQUE - EMPLACEMENT DE L'ARRIMAGE AVANT



vmo2008-005-005_a

TYPIQUE - EMPLACEMENT DE L'ARRIMAGE ARRIÈRE

Rappel :

- Vider les porte-bagages avant de transporter le véhicule.
- Mettre le levier sélecteur à la position de stationnement («P»).
- Serrer le frein de stationnement.
- Arrimer le véhicule à l'avant par le pare-chocs et à l'arrière par le châssis.

AVIS L'emploi d'autres points d'arrimage risquerait d'endommager le véhicule.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais remorquer ce VTT derrière une voiture ou tout autre véhicule. Se servir d'une remorque.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN

PROGRAMME D'ENTRETIEN

L'entretien est très important pour garder votre véhicule en bon état de marche. L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Effectuez des vérifications périodiques et suivez le programme d'entretien.

AVERTISSEMENT

Si le véhicule n'est pas entretenu correctement conformément au programme et aux procédures d'entretien, celui-ci pourrait devenir dangereux à conduire.

Ce chapitre contient des directives relatives aux procédures d'entretien de base. Vous pouvez effectuer ces opérations si vous possédez les compétences mécaniques appropriées et les outils nécessaires. Dans le cas contraire, consultez un concessionnaire Can-Am autorisé.

Il est conseillé de confier certaines autres opérations du programme d'entretien plus difficiles à réaliser qui exigent des outils spéciaux à votre concessionnaire Can-Am autorisé.

AVERTISSEMENT

Arrêtez le moteur et suivez ces procédures lors d'un entretien. Si vous ne suivez pas les procédures d'entretien appropriées, vous pourriez être blessé par des pièces chaudes ou mobiles, l'électricité, des produits chimiques, etc.

AVERTISSEMENT

On doit déposer les dispositifs de verrouillage neufs (pattes de verrouillage, attaches autofreinées, etc.) lors du démontage/remontage, toujours remplacer par des pièces neuves.

TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE

A : RÉGLER
 C : NETTOYER
 I : INSPECTER
 L : GRAISSER
 R : REMPLACER

INSPECTION INITIALE 10 H OU 300 km

25 H OU 750 km

50 H OU 1.500 km

100 H OU 1 AN OU 3.000 km

200 H OU 2 ANS OU 6.000 km

À EFFECTUER PAR

PIÈCE/TÂCHE

LÉGENDE

MOTEUR

Niveau d'huile à moteur ⁽²⁾	À CHAQUE RANDONNÉE				Client	(2) Élément d'inspection prérandonnée. (3) Toutes les 100 heures, vérifier l'efficacité du liquide de refroidissement. (4) Plus souvent quand on l'utilise dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés ou boueux, etc.	
Huile à moteur et filtre	R			R	Client		
Réglage des soupapes	I,A			I,A	Concess.		
Joints du moteur	I			I	Concess.		
Fixations des supports de moteur	I			I	Concess.		
Filtre à air ⁽²⁾		C ⁽⁴⁾	R ⁽⁴⁾		Client		
Échappement	I			I	Concess.		
Pare-étincelles du silencieux				C	Client		
Liquide de refroidissement ⁽²⁾	I			I ⁽³⁾	R		Client
Essai de pression du bouchon du radiateur/système de refroidissement	I			I	Concess.		
Radiateur ⁽⁴⁾	C,I		C,I		Client		
SYSTÈME DE GESTION DU MOTEUR (SGM)							
Sondes du SGM	I			I	Concess.	—	
Codes de panne du SGM	I			I	Concess.		

TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE

A : RÉGLER C : NETTOYER I : INSPECTER L : GRAISSER R : REMPLACER	INSPECTION INITIALE 10 H OU 300 km						
	25 H OU 750 km						
	50 H OU 1.500 km						
	100 H OU 1 AN OU 3.000 km						
	200 H OU 2 ANS OU 6.000 km						
À EFFECTUER PAR							
PIÈCE/TÂCHE	LÉGENDE						
SYSTÈME D'ALIMENTATION							
Carter de papillon	I			I,L		Concess.	(2) Élément d'inspection avant randonnée.
Câble d'accélérateur ⁽²⁾	I,A		I,A, L			Client/ concess.	
Conduits d'essence, rampe d'alimentation, connexions, soupapes d'arrêt et essai de pression du réservoir d'essence	I				I	Concess.	
Filtre à essence en ligne				R		Concess.	
Essai de pression de la pompe à essence					I	Concess.	
SYSTÈME ÉLECTRIQUE							
Bougie ⁽⁵⁾	I				R	Client	(2) Élément d'inspection avant randonnée. (5) S'assurer que l'écartement des électrodes de bougies est correct.
Connexions de la batterie	I		I			Client	
Connecteurs du MCM (inspection visuelle sans débranchement)				I		Concess.	
Connexions électriques et fixations (système d'allumage, système de démarrage, injecteurs, etc.)	I			I		Concess.	
Système de sécurité à encodage numérique (DESS)	I			I		Concess.	
Interrupteur d'allumage, bouton de démarrage du moteur et interrupteur d'arrêt du moteur ⁽²⁾	I			I		Client	
Système d'éclairage (forte/faible intensité, feux de position, feu de freinage, feu arrière, visée du faisceau des phares, etc.) ⁽²⁾	I			I		Client	

TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE							
A : RÉGLER C : NETTOYER I : INSPECTER L : GRAISSER R : REMPLACER	INSPECTION INITIALE 10 H OU 300 km						
	25 H OU 750 km						
	50 H OU 1.500 km						
	100 H OU 1 AN OU 3.000 km						
	200 H OU 2 ANS OU 6.000 km						
À EFFECTUER PAR							
PIÈCE/TÂCHE							LÉGENDE
BOÎTE DE VITESSES CVC							
Courroie d'entraînement				I		Concess.	(4) Plus souvent dans des conditions d'utilisation plus rigoureuses, comme dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, boueux ou mouillés.
Poulies d'entraînement et menée (y compris le roulement unidirectionnel)				I,C,L		Concess.	
Admission d'air de la boîte de vitesses CVC (50°)	I		I,C			Concess.	
Filtre à air de la boîte de vitesses CVC (800R)	I	I,C				Client	
BOÎTE DE VITESSES							
Huile à boîte de vitesses (4)	R			I	R	Concess.	(4) Plus souvent dans des conditions d'utilisation plus rigoureuses, comme dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, boueux ou mouillés.
Capteur de vitesse	C				C	Concess.	
Unité d'accouplement 4 x 4	I			I		Concess.	
SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT							
Huile de différentiel avant et arrière (niveau d'huile, joints et reniflards)	I		I		R	Concess.	(2) Élément d'inspection préordonnée. (4) Plus souvent quand on l'utilise dans des endroits plus difficiles, comme des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés ou boueux.
Soufflets d'arbre d'entraînement et protecteurs (2)	I	I				Client	
Joints d'arbre d'entraînement			I			Concess.	
Joint d'arbre de transmission arrière (4)	I		I,L			Concess.	
ROUES ET PNEUS							
Roulements de roue				I		Client	(2) Élément d'inspection avant randonnée.
Écrous/goujons de roue	I		I			Client	
Pression et usure des pneus (2)	À CHAQUE RANDONNÉE					Client	

TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE

A : RÉGLER C : NETTOYER I : INSPECTER L : GRAISSER R : REMPLACER	INSPECTION INITIALE 10 H OU 300 km						À EFFECTUER PAR	LÉGENDE
	25 H OU 750 km							
	50 H OU 1.500 km							
	100 H OU 1 AN OU 3.000 km							
	200 H OU 2 ANS OU 6.000 km							
PIÈCE/TÂCHE								
DIRECTION								
Fixations du guidon				I		Concess.	(4) Plus souvent dans des conditions d'utilisation plus rigoureuses, comme dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, boueux ou mouillés.	
Direction (colonne, roulement, etc.) ⁽⁴⁾	I			I		Concess.		
Rotules de barre d'accouplement			I			Concess.		
Parallélisme des roues avant	I			I,A		Concess.		
SUSPENSION								
Bras longitudinaux				I		Concess.	—	
Roulements des bras longitudinaux					I	Concess.		
Amortisseurs			I			Concess.		
Bras triangulaires			I,L			Client		
Joint à rotule		I				Concess.		
FREINS								
Liquide de frein ⁽²⁾	I	I			R ⁽¹⁾	Client/ concess.	(2) Élément d'inspection pré-randonnée. (4) Plus souvent quand on l'utilise dans des endroits difficiles, comme des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés ou boueux. (1) Le remplacement du liquide de frein ou toute réparation du système de freinage doit être fait par un concessionnaire Can-Am autorisé.	
Plaquettes de frein		I ⁽⁴⁾				Concess.		
Système de freinage (disques, boyaux, etc.)				I		Client		

TABLEAU D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE						
A : RÉGLER C : NETTOYER I : INSPECTER L : GRAISSER R : REMPLACER	INSPECTION INITIALE 10 H OU 300 km					
	25 H OU 750 km					
	50 H OU 1.500 km					
	100 H OU 1 AN OU 3.000 km					
	200 H OU 2 ANS OU 6.000 km					
À EFFECTUER PAR						
PIÈCE/TÂCHE						LÉGENDE
CHÂSSIS						
Fixation du châssis			I			Client
Châssis				I		Concess.
Fixations du châssis			I			Client
Loquets de siège	À CHAQUE RANDONNÉE					Client
Nettoyage et protection du véhicule			C ⁽⁴⁾			Client

(4) Plus souvent dans des conditions d'utilisation plus rigoureuses, comme dans des endroits poussiéreux, sablonneux, enneigés, boueux ou mouillés.

INSPECTION DES 10 HEURES

Nous recommandons que votre véhicule soit inspecté par un concessionnaire Can-Am autorisé après les premières 10 heures ou 300 km (la première échéance prévalant). L'inspection initiale est essentielle et ne doit pas être négligée.

REMARQUE: La vérification à effectuer après 10 heures d'utilisation est aux frais du propriétaire.

Nous recommandons que cette inspection soit signée par un concessionnaire Can-Am autorisé.

Date de l'inspection des 10 heures

Signature du concessionnaire autorisé

Nom du concessionnaire

PROCÉDURES D'ENTRETIEN

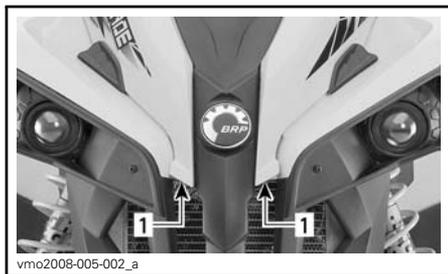
Filtre à air

Dépose du filtre à air

AVIS Ne jamais enlever ni modifier les composants du boîtier de filtre à air. Cela peut amoindrir les performances du moteur ou l'endommager. Le moteur est réglé spécifiquement en fonction de ces composants.

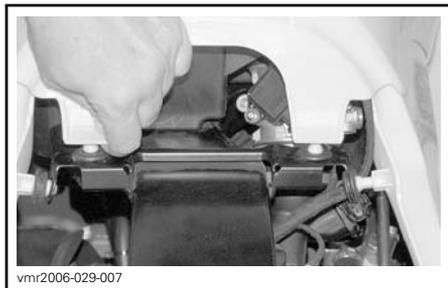
Déposer le panneau central comme suit :

- Enlever le siège.
- Soulever la partie avant du panneau central.



1. Soulever ici.

- Dégager les goujons en plastique des points d'ancrage.



- Enlever le panneau central.

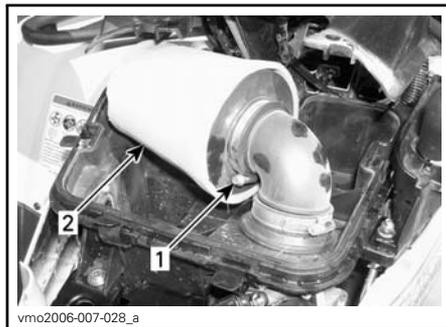
Ce panneau permet un accès facile au boîtier du filtre à air et, si la console est déposée, au compartiment d'entretien. Le compartiment d'entretien contient différents éléments d'entretien.

Dégager les fixations et enlever le couvercle du boîtier de filtre à air.



1. Dégager les fixations

Desserrer la fixation et enlever le filtre à air.



1. Fixation
2. Filtre à air

Nettoyage du filtre à air

Verser une solution nettoyante (N/P 219 700 341) ou l'équivalent dans un seau. Mettre le filtre à y tremper.

Pendant que le filtre trempe dans la solution nettoyante, nettoyer le boîtier de filtre à air.

Rincer le filtre à l'eau tiède pour enlever la solution nettoyante.

Laisser ensuite le filtre sécher complètement.

Installation du filtre à air

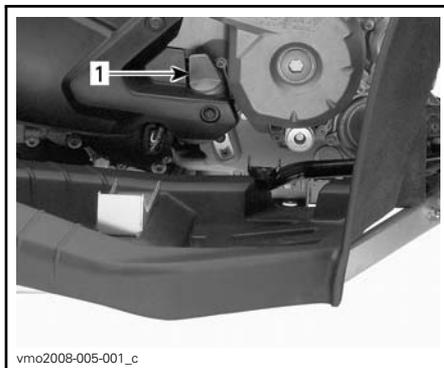
Bien réinstaller les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.

Huile à moteur

Niveau d'huile à moteur

AVIS Vérifier le niveau d'huile souvent et faire le plein lorsque nécessaire. **Ne pas trop remplir.** Un niveau d'huile inapproprié risque d'endommager sérieusement le moteur. Essuyer toute huile renversée.

REMARQUE: Pendant la vérification du niveau d'huile, inspectez visuellement la zone du moteur pour déceler d'éventuelles fuites.

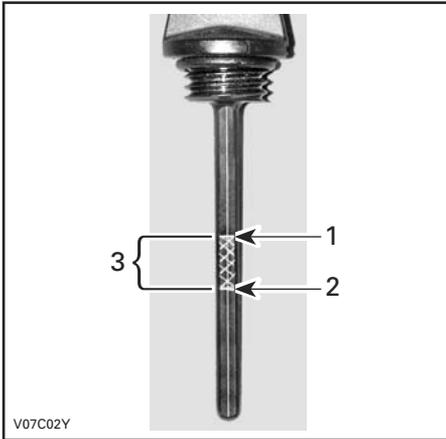


CÔTÉ DROIT DU MOTEUR

1. Jauge d'huile

Le véhicule sur une surface de niveau et le moteur froid et arrêté, vérifier le niveau d'huile comme suit:

1. Dévisser la jauge de niveau d'huile, la retirer et l'essuyer avec un chiffon.
2. Réinsérer la jauge et la visser à fond.
3. Sortir de nouveau la jauge et lire le niveau d'huile. Le niveau d'huile devrait être égal ou près de la marque de maximum.

**TYPIQUE**

1. Plein
2. Ajouter de l'huile
3. Niveau de fonctionnement

Pour ajouter de l'huile, retirer la jauge. Se servir d'un entonnoir pour ajouter un peu d'huile recommandée à la fois.

Verser une petite quantité d'huile et re-vérifier le niveau.

Répéter les procédures ci-dessus jusqu'à ce que le niveau d'huile atteigne le repère supérieure de la jauge. **Ne pas trop remplir.**

Bien visser la jauge.

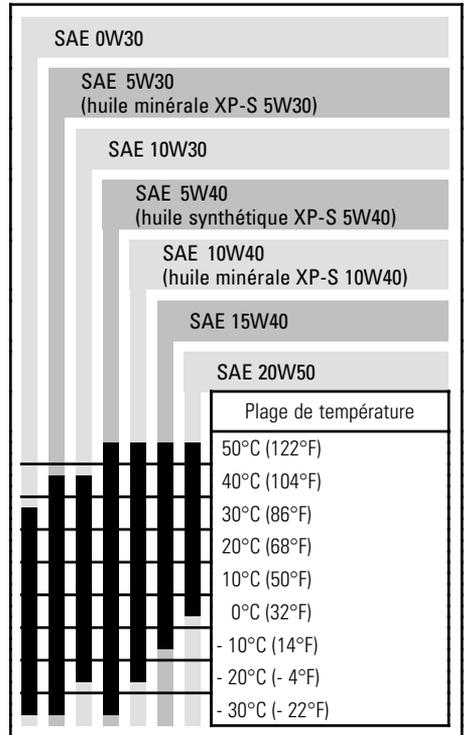
Huile à moteur recommandée

Utiliser une huile pour moteurs 4-temps SAE 5W30 qui respecte ou dépasse les exigences de la classe de service SM, SL ou SJ de l'API. Toujours contrôler l'étiquette de certification de service API sur le contenant d'huile; elle doit contenir au moins l'une des normes suivantes.

L'huile est recommandée pour toutes les saisons.

On peut toutefois utiliser l'huile minérale XP-SMC 10W40 (N/P 219 700 346) de BRP lors des journées de canicule en été.

REMARQUE: Pour des performances générales améliorées quelle que soit la saison, utiliser l'huile synthétique XP-S 5W40 (N/P 293 600 039).

Tableau de viscosité de l'huile moteur**Vidange d'huile moteur et remplacement du filtre à huile**

À chaque vidange d'huile, il faut remplacer le filtre à huile. La vidange doit être faite quand le moteur est tiède.

⚠ AVERTISSEMENT

L'huile à moteur peut être brûlante. Pour éviter de se brûler, ne pas enlever le bouchon de vidange d'huile ni le couvercle du filtre à huile quand le moteur est chaud. Attendre que l'huile à moteur soit chaude.

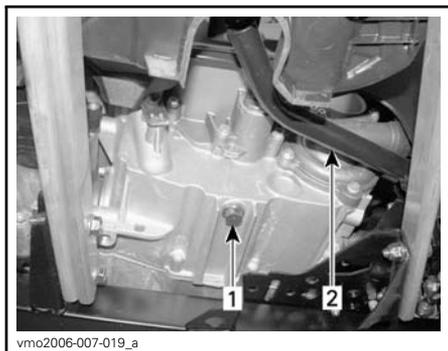
S'assurer que le véhicule est sur une surface de niveau.

Enlever la jauge d'huile.

Nettoyer le moteur autour du bouchon de vidange.

Placer un bac de récupération sous le bouchon de vidange du moteur.

Dévisser le bouchon de vidange.



TYPIQUE

1. Bouchon de vidange d'huile
2. Pédale de frein

Attendre assez longtemps pour permettre à l'huile de s'écouler du filtre.

Enlever le panneau latéral droit.

Dévisser le couvercle du filtre à huile.



1. Couvercle du filtre à huile

Enlever le filtre à huile et en installer un neuf.

Vérifier le joint torique du couvercle et le remplacer au besoin.

Visser le couvercle du filtre à huile à sa place.

Essuyer toute huile renversée sur le moteur.

Changer le joint d'étanchéité du bouchon de vidange. Nettoyer le moteur autour du joint d'étanchéité et du bouchon de vidange, puis remettre le bouchon en place. Remplir au niveau approprié avec une huile recommandée. Pour connaître la contenance du carter, consulter la section *FICHES TECHNIQUES*.

Démarrer le moteur et le laisser tourner au ralenti quelques minutes. S'assurer que le filtre à huile et le bouchon de vidange ne présentent pas de fuite.

Arrêter le moteur. Attendre un instant pour permettre à l'huile de s'écouler dans le carter, et vérifier ensuite le niveau d'huile. Remplir au besoin.

Éliminer l'huile conformément à la réglementation locale sur l'environnement.

Radiateur

Inspection du radiateur

Vérifier périodiquement si le radiateur est propre.



1. Radiateur

Examiner le radiateur et les durites pour déceler les fuites et les dommages.

Examiner les ailettes du radiateur. Elles doivent être propres, sans traces de boue, de saleté, de feuilles ni d'autres dépôts pouvant empêcher le radiateur d'assurer un bon refroidissement.

Éliminer le plus de dépôts possible avec les mains. Si on dispose d'eau à proximité, essayer de rincer les ailettes du radiateur.

Si on en a un à sa disposition, se servir d'un boyau d'arrosage.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais nettoyer le radiateur avec les mains lorsqu'il est chaud. Le laisser d'abord refroidir.

AVIS Soyez prudent quand il s'agit de nettoyer les ailettes du radiateur. N'utiliser aucun objet ou outil pouvant les endommager. Les ailettes sont des pièces très minces conçues pour favoriser un refroidissement efficace. **SI ON UTILISE UN BOYAU POUR LES LAVER, S'ASSURER QUE LA PRESSION D'EAU EST FAIBLE. NE JAMAIS UTILISER UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION.**

S'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am pour qu'il vérifie l'efficacité du système de refroidissement.

Liquide de refroidissement

Niveau de liquide de refroidissement

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifier le niveau de liquide de refroidissement quand le moteur est froid. Ne jamais ajouter de liquide dans le système de refroidissement quand le moteur est chaud.

REMARQUE: Pendant la vérification du niveau de liquide de refroidissement, inspectez visuellement la zone du moteur pour déceler d'éventuelles fuites.

Enlever le panneau d'accès. Se reporter à *FILTRE À AIR*.



1. Réservoir de liquide de refroidissement

Le véhicule sur une surface de niveau, le niveau de liquide doit être entre les marques MIN. et MAX. du réservoir.

REMARQUE: Lorsqu'on vérifie le niveau à une température inférieure à 20°C, il peut être légèrement plus bas que la marque MIN.

Ajouter du liquide de refroidissement jusqu'à la marque MAX. au besoin. Utiliser un entonnoir pour éviter de renverser du liquide. **Ne pas trop remplir.**

Remettre en place et bien visser le bouchon. Remettre le panneau d'accès en place.

Si on ajoute du liquide de refroidissement dans le réservoir, vérifier aussi le niveau dans le radiateur. Ajouter du liquide au besoin.

⚠ AVERTISSEMENT
 Pour éviter de se brûler, ne pas enlever le bouchon du radiateur quand le moteur est chaud.

REMARQUE: Si le système de refroidissement a souvent besoin de liquide, il y a probablement des fuites ou des anomalies au niveau du moteur. Consulter un concessionnaire autorisé Can-Am.

Liquide de refroidissement recommandé

Utiliser un antigel à base d'éthylène glycol comportant des agents anticorrosion destinés spécifiquement aux moteurs à combustion interne en aluminium.

Remplir le système de refroidissement avec du liquide de refroidissement prémélangé BRP (N/P 219 700 362), ou avec un mélange d'eau distillée et d'antigel (50 % d'eau et 50 % d'antigel).

Remplacement du liquide de refroidissement du moteur

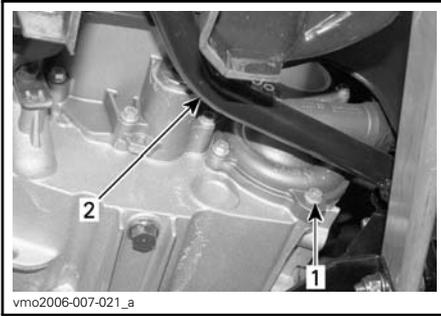
⚠ AVERTISSEMENT
 Pour éviter des brûlures potentielles, ne pas enlever le bouchon du radiateur ni desserrer le bouchon de vidange du moteur lorsque celui-ci est chaud.

Ouvrir le panneau avant et retirer le bouchon du radiateur.



1. Bouchon du radiateur

Dévisser le bouchon de vidange de liquide de refroidissement et vidanger le liquide dans un contenant approprié.



1. Bouchon de vidange de liquide de refroidissement
2. Pédale de frein

REMARQUE: Ne pas dévisser complètement le bouchon de vidange de liquide de refroidissement.

Enlever le panneau latéral droit.

Dévisser la vis de purge sur le dessus du logement du thermostat.

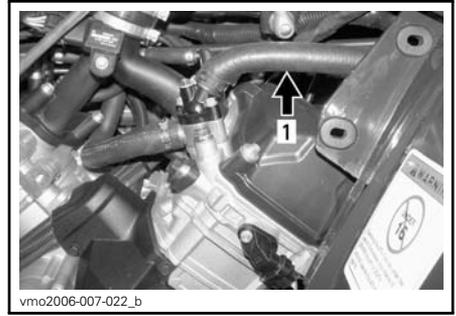


1. Vis de purge

Vidanger complètement le système et réinstaller le bouchon de vidange de liquide de refroidissement.

Installer un grand pince-boyau (N/P 529 032 500) ou l'équivalent, sur le boyau entre le radiateur et le logement du thermostat.

AVIS Ne pas se servir d'une pince-étoupe en guise de pince-boyau.



1. Pince-boyau

Remplir le radiateur jusqu'à ce que le liquide de refroidissement déborde de l'orifice du logement de thermostat.

Poser la vis de purge.

Déposer le pince-boyau.

Continuer de remplir le radiateur.

Vérifier le niveau de liquide de refroidissement dans le réservoir et en ajouter au besoin.

Faire tourner le moteur au ralenti sans remettre le bouchon du radiateur. Ajouter lentement du liquide de refroidissement au besoin.

À cette étape, attendre que le moteur atteigne sa température de fonctionnement normale. Appuyer sur l'accélérateur deux ou trois fois. Ajouter ensuite du liquide de refroidissement au besoin.

Remettre le bouchon du radiateur.

Vérifier si les connexions présentent des fuites et s'il y a assez de liquide de refroidissement dans le réservoir.

Pare-étincelles du silencieux

Nettoyage du pare-étincelles

Le silencieux doit être purgé périodiquement de toute accumulation de calamine.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais laisser tourner le moteur dans un endroit clos. Ne jamais faire cette opération immédiatement après une période de fonctionnement du moteur, car l'échappement est alors brûlant. S'assurer de l'absence de matières combustibles à proximité. Porter des verres de protection et des gants. Ne jamais se placer derrière le véhicule lorsqu'on purge l'échappement. Respecter toutes les lois et réglementations en vigueur.

Choisir un lieu bien aéré et s'assurer que le silencieux est froid.

Placer le levier sélecteur à «P».

Enlever le bouchon de nettoyage du silencieux.



1. Bouchon de nettoyage
2. Silencieux

Boucher l'extrémité du silencieux avec un chiffon, puis démarrer le moteur.

Augmenter momentanément le régime moteur plusieurs fois afin de chasser du silencieux la calamine accumulée.

Arrêter le moteur et laisser refroidir le silencieux.

Remettre le bouchon de nettoyage.

Filtre à air de la boîte de vitesse CVC

800R seulement

Dépose du filtre à air de la boîte de vitesses CVC

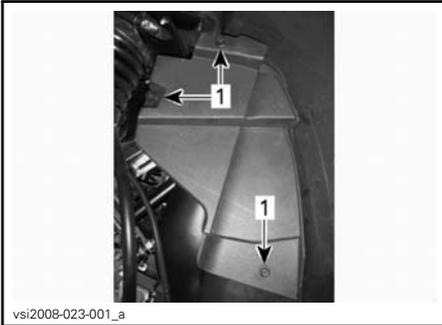
1. Enlever le siège et le panneau central. Voir le chapitre *CARROSSE-RIE*.
2. Localiser le couvercle d'accès à gauche du véhicule sous l'aile avant.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

3. Déposer les attaches qui maintiennent le couvercle d'accès en place.
4. Enlever le couvercle d'accès.



vsi2008-023-001_a

COUVERCLE D'ACCÈS

1. Attaches en plastique

5. Localiser le filtre de boîte de vitesses CVC

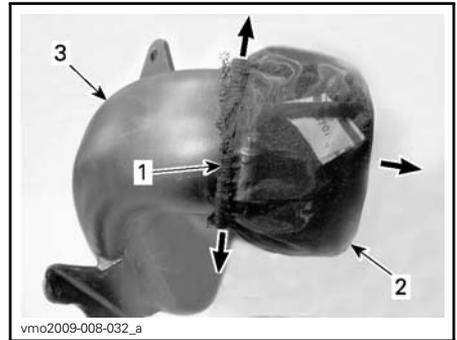


vmo2009-008-031_a

1. Filtre de boîte de vitesses CVC

6. Étirer l'élastique du filtre de boîte de vitesses CVC

7. Retirer le filtre de boîte de vitesses CVC en le tirant vers l'extérieur.



vmo2009-008-032_a

ADMISSION D'AIR DE LA BOÎTE DE VITESSES CVC RETIRÉ POUR PLUS DE CLARTÉ

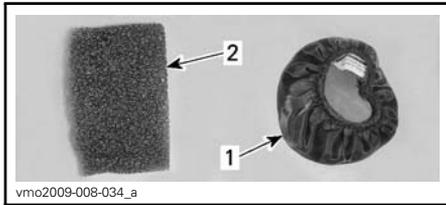
1. Élastique du filtre de boîte de vitesses CVC
2. Filtre de boîte de vitesses CVC
3. Admission d'air de la boîte de vitesses CVC

8. Dévisser le collier de la mousse.
9. Retirer le collier de la mousse.

Nettoyage du filtre à air de la boîte de vitesses CVC

1. Verser une solution nettoyante (N/P 219 700 341) ou l'équivalent dans un seau.
2. Mettre le filtre et la mousse à y tremper.
3. Pendant que le filtre et la mousse trempent, nettoyer l'intérieur de l'extrémité admission d'air de la boîte de vitesses CVC.
4. Rincer le filtre et la mousse à l'eau tiède pour enlever toute la solution nettoyante.

5. Faire complètement sécher le filtre et la mousse.



1. Filtre de boîte de vitesses CVC
2. Mousse

Installation du filtre à air de la boîte de vitesses CVC

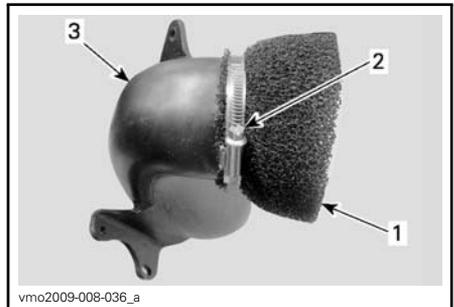
1. Dévisser complètement le collier.
2. Préinstaller le collier sur la mousse.



PRÉINSTALLATION DU COLLIER

3. Insérer la mousse avec le collier sur l'admission d'air de la boîte de vitesses CVC conformément à l'illustration suivante.
4. Vérifier que le collier est bien positionné sur le rebord de l'admission d'air et que l'écrou du collier est placé vers le haut.

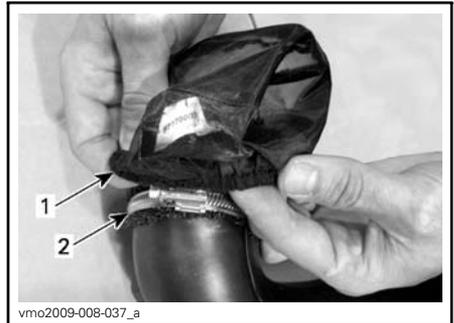
5. Resserrer complètement le collier.



ADMISSION D'AIR DE LA BOÎTE DE VITESSES CVC RETIRÉ POUR PLUS DE CLARTE

1. Mousse
2. Écrou de collier
3. Admission d'air de la boîte de vitesses CVC

6. Installer l'élastique du filtre autour du collier.



ADMISSION D'AIR DE LA BOÎTE DE VITESSES CVC RETIRÉ POUR PLUS DE CLARTE

1. Élastique du filtre
2. Fixation

L'illustration suivante montre le montage final.



ADMISSION D'AIR DE LA BOÎTE DE VITESSES CVC RETIRÉ POUR PLUS DE CLARTE

7. Installer le couvercle d'accès à la boîte de vitesses CVC avec les attaches en plastique.
8. Installer le panneau central.
9. Installer le siège.

Bouchon de vidange du couvercle de transmission CVC

Chaque fois qu'on pense que de l'eau s'est infiltrée dans le couvercle de la transmission CVC, enlever le bouchon de vidange pour vider le carter de la transmission.



DERRIÈRE LE MARCHEPIED GAUCHE

1. Bouchon de vidange

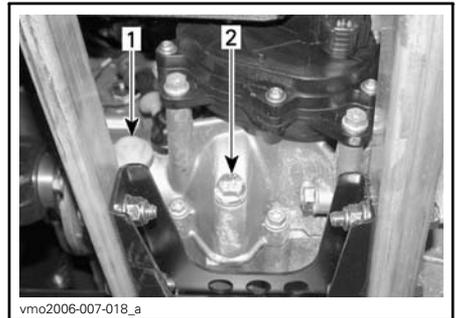
Huile de la boîte de vitesses

Niveau d'huile de la boîte de vitesses

AVIS Vérifier le niveau d'huile et remplir au besoin. **Ne pas trop remplir.** Un niveau d'huile inapproprié risque d'endommager sérieusement la boîte de vitesses. Essuyer toute huile renversée.

Mettre le véhicule sur une surface de niveau. Mettre la transmission à la position «N», puis serrer le frein de stationnement.

Pour vérifier le niveau d'huile de la boîte de vitesses, enlever le bouchon de niveau d'huile.



1. Bouchon de niveau d'huile
2. Bouchon de vidange d'huile

Le niveau d'huile devrait être à égalité avec le rebord de l'orifice de niveau d'huile. Au besoin, ajouter de l'huile jusqu'à ce qu'elle déborde par l'orifice de niveau d'huile.

Huile de la boîte de vitesses recommandée

Utiliser de l'huile de carter de chaîne XP-S (N/P 413 801 900) ou l'équivalent.

AVIS Lors de l'entretien, ne pas employer d'autre huile que celle recommandée. Ne pas mélanger avec d'autres types d'huile.

Vidange d'huile de boîte de vitesses

Mettre le véhicule sur une surface de niveau.

Nettoyer le bouchon de vidange et le bouchon de niveau d'huile, puis enlever le bouchon de vidange de la boîte de vitesses.

REMARQUE: Pour vider complètement la boîte de vitesses, pencher le véhicule vers la droite à l'aide d'un cric placé sous le marchepied gauche. Quand la boîte de vitesses est vide, installer le bouchon de vidange et remettre le véhicule au sol.

Remplir la boîte de vitesses d'huile de carter de chaîne XP-S (N/P 413 801 900) ou d'un produit équivalent.

AVIS Lors de l'entretien, ne pas employer d'autre huile que celle recommandée. Ne pas mélanger avec d'autres types d'huile.

Le niveau d'huile devrait être à égalité avec le rebord de l'orifice de niveau d'huile. Au besoin, ajouter de l'huile jusqu'à ce qu'elle déborde par l'orifice de niveau d'huile.

Remettre le bouchon de niveau d'huile.

Câble d'accélérateur

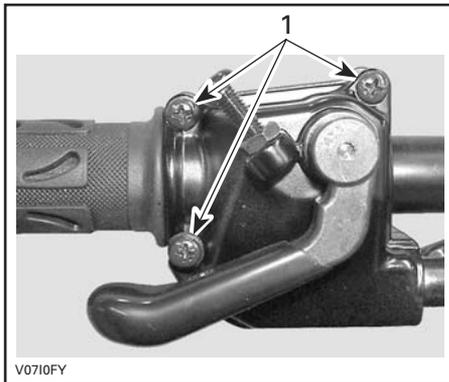
Lubrification du câble d'accélérateur

Le câble d'accélérateur doit être lubrifié avec du lubrifiant à la silicone Bombardier (N/P 293 600 041) ou l'équivalent.

⚠ AVERTISSEMENT

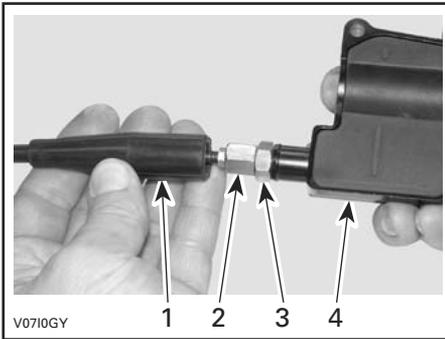
Toujours utiliser un lubrifiant à la silicone. L'utilisation d'un autre lubrifiant, à base d'eau par exemple, pourrait rendre l'accélérateur ou le câble collant et raide.

Ouvrir le logement de la manette d'accélérateur.



1. Enlever ces vis

Séparer la manette. Glisser le protecteur de caoutchouc vers l'arrière pour découvrir le tendeur de câble d'accélérateur.

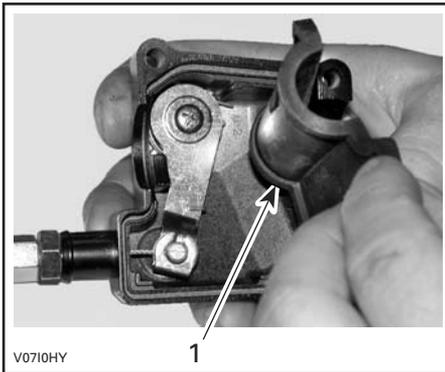


V0710GY

1. Protecteur de câble
2. Tendeur de câble d'accélérateur
3. Écrou autobloquant
4. Logement de la manette d'accélérateur

Visser le tendeur de câble d'accélérateur.

Déposer le protecteur de logement interne.

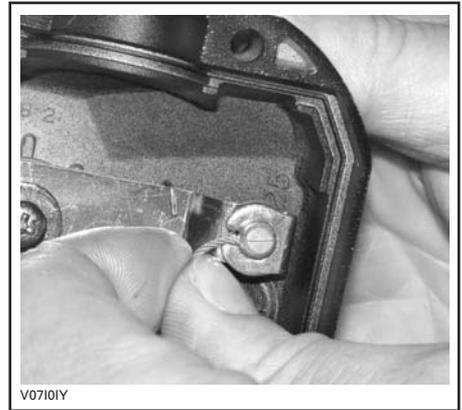


V0710HY

1. Protecteur de logement interne

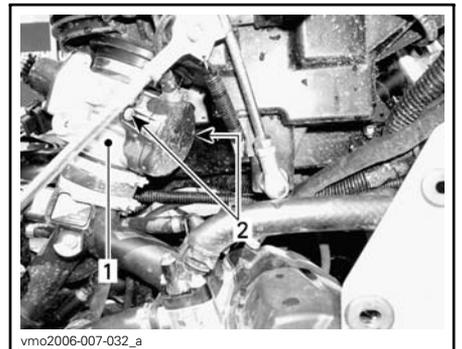
Retirer le câble du logement de la manette d'accélérateur.

REMARQUE: Glisser le câble dans la fente de l'attache et retirer l'extrémité du câble de l'attache.



V0710IY

Enlever le couvercle latéral du carter de papillon.



vmo2006-007-032_a

1. Carter de papillon
2. Vis du couvercle latéral

Insérer l'aiguille du vaporisateur de lubrifiant dans l'extrémité du tendeur de câble d'accélérateur.

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours porter des verres de protection et des gants quand on lubrifie un câble.



TYPIQUE

REMARQUE: Mettre un chiffon autour du tendeur de câble d'accélérateur pour éviter que le lubrifiant se répande.

Vaporiser du lubrifiant dans le câble jusqu'à ce qu'il atteigne l'extrémité reliée au carter de papillon.

Réinstaller et régler le câble.

Manette d'accélérateur

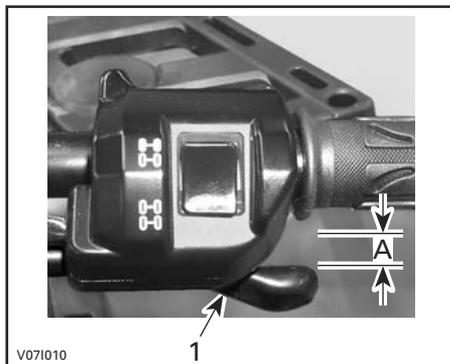
Réglage de la manette d'accélérateur

Glisser le protecteur de caoutchouc vers l'arrière pour découvrir le tendeur de câble d'accélérateur.

Desserrer l'écrou autobloquant puis tourner le tendeur pour obtenir un jeu approprié de manette d'accélérateur.

REMARQUE: Mesurer le jeu à l'extrémité de la manette d'accélérateur.

Serrer l'écrou autobloquant et réinstaller le protecteur.



TYPIQUE

1. Manette d'accélérateur

A. 3 à 6 mm

Le levier sélecteur à «P», démarrer le moteur. Vérifier si le câble d'accélérateur est bien réglé en tournant le guidon complètement à droite, puis complètement à gauche. Si le régime du moteur augmente, régler de nouveau le jeu de la manette d'accélérateur.

Bougie

Dépose des bougies

⚠ AVERTISSEMENT

Sauf indication contraire, toujours mettre l'interrupteur d'allumage à «OFF» avant d'effectuer l'entretien du système électrique ou de le réparer.

Enlever les panneaux latéraux.

Débrancher les câbles de bougie.

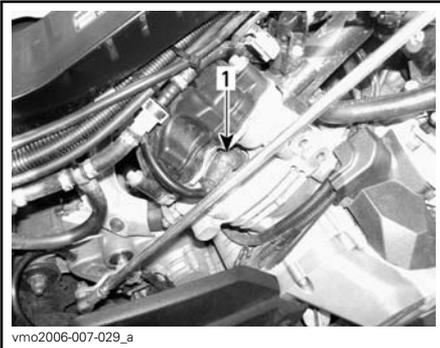
Dévisser les bougies d'un tour.

Si possible, nettoyer les bougies et les culasses à l'air comprimé.

⚠ AVERTISSEMENT

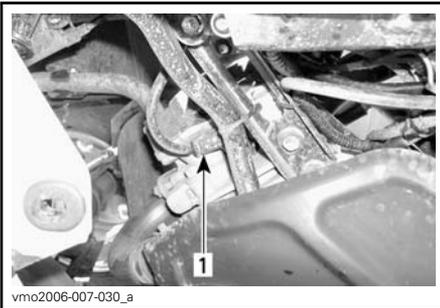
Toujours porter des verres de protection lorsqu'on se sert d'air comprimé.

Dévisser complètement les bougies et les enlever.



CÔTÉ DROIT — CYLINDRE ARRIÈRE

1. Bougie



CÔTÉ GAUCHE — CYLINDRE AVANT

1. Bougie

Pose des bougies

Avant d'installer les bougies, s'assurer que la surface de contact des culasses et des bougies n'est pas sale.

Avec une jauge d'épaisseur, régler l'écartement des électrodes entre 0,6 et 0,7 mm.

Appliquer du lubrifiant antigrippage sur les filets des bougies.

Serrer les bougies à la main dans les culasses, puis avec une clé dynamométrique et une douille appropriée.

Serrer les bougies à 20 N•m

Batterie**⚠ AVERTISSEMENT**

Sauf indication contraire, toujours mettre l'interrupteur d'allumage à «OFF» avant d'effectuer l'entretien du système électrique ou de le réparer.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne jamais charger la batterie pendant qu'elle est dans le véhicule.

Ces VTT sont munis d'une batterie VRLA, ce qui signifie «Valve Regulated Lead Acid», ou «au plomb-acide à régulation par soupape». Cette batterie ne requiert aucun entretien; il n'est pas nécessaire d'ajouter de l'eau pour ajuster le niveau d'électrolyte.

AVIS Ne jamais retirer le capuchon d'étanchéité de la batterie.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

⚠ AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

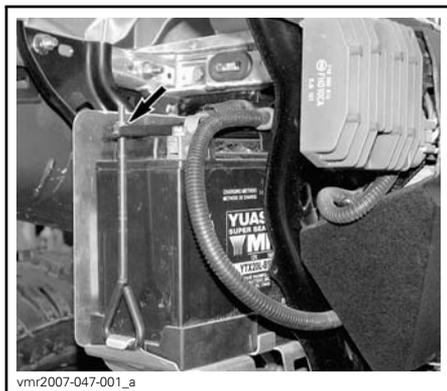
Dépose de la batterie

Enlever la boîte. Débrancher le câble négatif NOIR (-) en premier, puis le câble positif ROUGE (+).

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours respecter cette séquence de démontage : débrancher le câble négatif NOIR (-) d'abord.

Détachement de la tige de fixation.



Retirer le support supérieur.

Retirer la batterie.

Nettoyage de la batterie

Nettoyer la batterie, son boîtier, les câbles et les bornes avec un mélange de bicarbonate de soude et d'eau.

Avec une brosse métallique, enlever la rouille des connexions électriques et des bornes. Nettoyer le dessus de la batterie avec une brosse douce et du savon qui dissout la graisse, ou avec un mélange de bicarbonate de soude et d'eau.

Installation de la batterie

Remettre la batterie dans le véhicule.

⚠ AVERTISSEMENT

Brancher le câble positif ROUGE (+) d'abord, puis le câble négatif NOIR (-). Toujours brancher le câble positif ROUGE (+) en premier.

Fusibles

Vérification des fusibles

⚠ AVERTISSEMENT

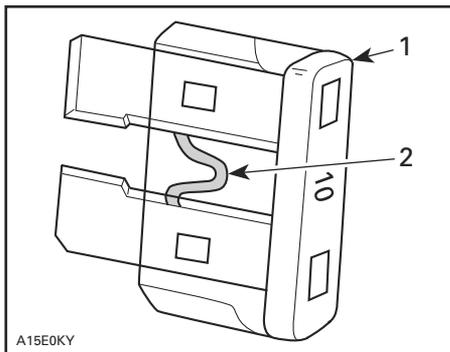
Toujours mettre l'interrupteur d'allumage à «OFF» avant de remplacer un fusible défectueux.

Le système électrique est protégé par des fusibles.

Si un fusible est endommagé, le remplacer par un autre de même calibre.

AVIS Ne pas utiliser un fusible de calibre supérieur; cela pourrait causer des dommages importants.

Pour retirer un fusible du porte-fusibles, retirer le couvercle du porte-fusibles et tirer simplement dessus. Vérifier si le filament est fondu.

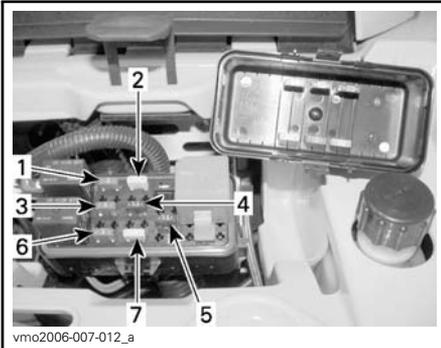


TYPIQUE

1. Fusible
2. Vérifier s'il est fondu

Emplacement des fusibles avant

le porte-fusibles se trouve dans le compartiment d'entretien avant. Se reporter à *FILTRE À AIR*.



TYPIQUE — EMPLACEMENT DES FUSIBLES AVANT

1. (F1) Bobines d'allumage (5 A)
2. (F2) Ventilateur (20 A)
3. (F3) Injecteurs de carburant (5 A)
4. (F4) Indicateur de vitesse/capteur de vitesse/feu arrière (7,5 A)
5. (F5) Pompe à carburant (7,5 A)
6. (F6) Module de commande du moteur (ECM) (5 A)
7. (F7) Accessoires (20 A)

Emplacement des fusibles arrière

Le fusible se trouve à proximité de l'arrière de la batterie, derrière le couvercle fileté.



TYPIQUE — EMPLACEMENT DES FUSIBLES ARRIÈRE

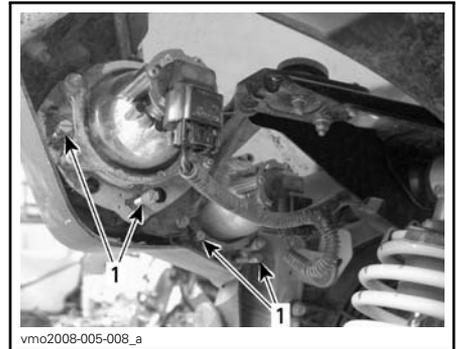
1. (F8) Principal (30 A)
(F9) Accessoires principaux (30 A)

Feux

Réglage des phares

Régler le faisceau lumineux comme suit :

Tourner les vis de réglage pour régler la hauteur du faisceau selon votre préférence. Régler les deux phares de la même manière.



TYPIQUE

1. Vis de réglage

Remplacement des ampoules de phare

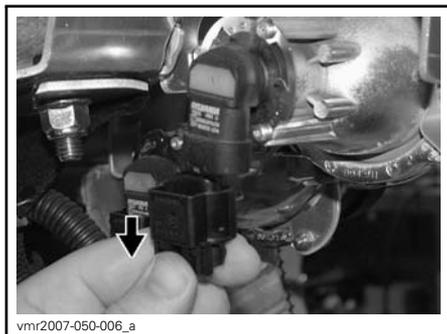
AVIS Ne jamais toucher la partie en verre d'une ampoule aux halogènes avec les doigts nus, car cela en réduit la durée de vie. Si on y a touché, la nettoyer avec de l'alcool isopropylique pour enlever le film gras laissé par les doigts.

Pour remplacer une ampoule de phare, procéder comme suit.

REMARQUE: Les mêmes feux de route et feux de croisement sont installés de chaque côté du véhicule.

Mettre la clé de contact à la position «OFF».

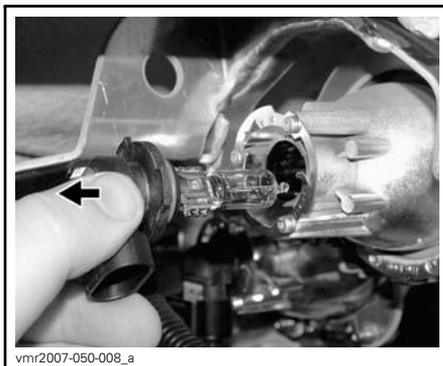
Débrancher le connecteur de l'ampoule.



Faire pivoter l'ampoule.



Retirer l'ampoule.



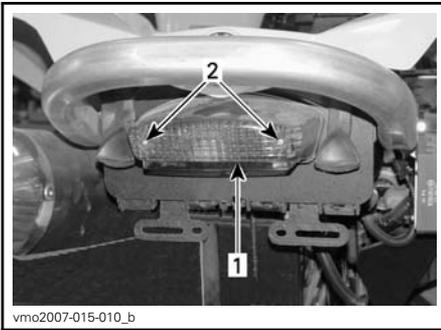
Bien réinstaller les pièces enlevées dans l'ordre inverse de leur dépose.

Vérifier le fonctionnement des phares.

Remplacement d'ampoule de feu arrière/feu de position/feu d'arrêt/clignotant

Mettre la clé de contact à la position «OFF».

Dévisser les vis de lentille pour accéder aux ampoules.



1. Lentille
2. Vis

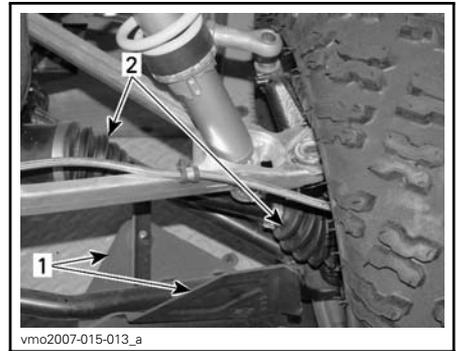
Enfoncer l'ampoule dans sa douille et, tout en maintenant une pression, la tourner dans le sens antihoraire pour la dégager.

Poser l'ampoule neuve en l'enfonçant d'abord dans sa douille, puis maintenir une pression tout en la tournant dans le sens horaire.

Soufflets et protecteurs d'arbre d'entraînement

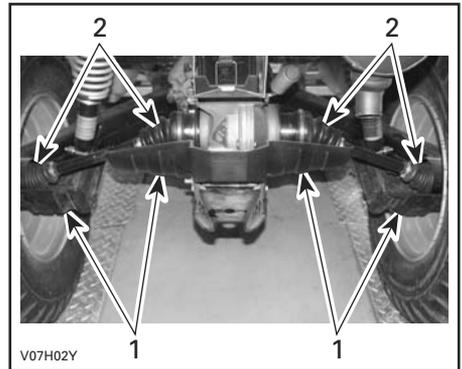
Inspection des soufflets et protecteurs d'arbre d'entraînement

Inspecter les soufflets et les protecteurs d'arbre d'entraînement. Vérifier si les protecteurs sont endommagés ou s'ils frottent contre les arbres. Vérifier si les soufflets sont fissurés, déchirés, s'il y a fuite de graisse, etc. Au besoin, réparer ou remplacer les pièces endommagées.



AVANT DU VÉHICULE

1. Protecteur d'arbre d'entraînement
2. Soufflets d'arbre d'entraînement



TYPIQUE — ARRIÈRE DU VÉHICULE

1. Protecteur d'arbre d'entraînement
2. Soufflets d'arbre d'entraînement

Pneus et roues

Pression des pneus

AVERTISSEMENT

La pression des pneus influence grandement la maniabilité et la stabilité du véhicule. Un pneu trop mou risque de se dégonfler davantage et de tourner sur la jante. Un pneu trop dur risque d'éclater. Toujours respecter les pressions recommandées. Comme ce sont des pneus à basse pression, il faut employer une pompe manuelle.

Vérifier la pression lorsque les pneus sont «froids», c'est-à-dire avant d'utiliser le véhicule. La pression des pneus varie selon la température et l'altitude. Révérifier la pression si une de ces conditions a changé.

Par commodité, un manomètre est fourni dans la trousse d'outils.

PRESSION DES PNEUS

	AVANT	ARRIÈRE
Jusqu'à 141 kg	Maximum 48 kPa	Maximum 48 kPa
	Minimum 34,5 kPa	Minimum 38 kPa

REMARQUE: Bien que les pneus soient prévus spécialement pour tout type de terrain, une crevaison reste possible. C'est pourquoi on recommande d'emporter une pompe et un nécessaire de réparation.

Inspection des pneus

Vérifier si les pneus sont endommagés ou usés. Les remplacer au besoin.

Ne pas permuter les pneus. Les pneus avant et arrière sont de taille différente. Les pneus sont directionnels. Il faut donc veiller à maintenir leur sens de rotation pour assurer le bon fonctionnement du véhicule.

AVERTISSEMENT

Lorsqu'on remplace les pneus, ne jamais installer de pneus diagonaux avec des pneus radiaux. Une telle combinaison pourrait causer une perte de maniabilité ou de stabilité.

Ne pas installer de pneus de taille ou de conception différentes sur le même essieu.

Les paires de pneus avant et arrière doivent être de modèle identique et provenir du même fabricant.

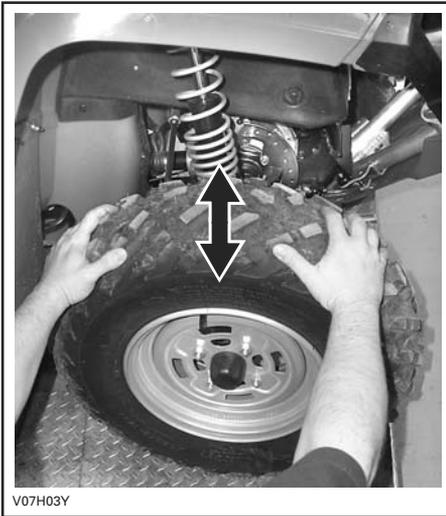
Bien installer les pneus unidirectionnels dans leur sens de rotation.

Installer tous les pneus radiaux d'un même ensemble en même temps.

Des blessures graves et même un décès pourraient survenir si ces instructions ne sont pas suivies.

Inspection des roulements de roue

Tenir la roue par le rebord supérieur, puis tirer et pousser afin de sentir le jeu. Si l'on constate un jeu, s'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am.



TYPIQUE

Dépose/repose d'une roue

Desserrer les écrous, puis soulever le véhicule. Placer un support sous le véhicule. Dévisser les écrous, puis enlever la roue.

Au moment de remettre la roue, appliquer un lubrifiant antigrippage sur les filets.

Les pneus sont directionnels. Il faut donc veiller à maintenir leur sens de rotation pour assurer le bon fonctionnement du véhicule.

Serrer les écrous de roue conformément à l'illustration suivante.

Serrer l'écrou à 100 N•m.

REMARQUE: Il faut parfois retirer les écrous de roue et enduire les goujons de lubrifiant antigrippage pour faciliter une éventuelle dépose. Cela est particulièrement important lorsqu'on utilise le véhicule à proximité d'eau salée ou dans la boue. Enlever un écrou à la fois, lubrifier et resserrer.



ORDRE DE SERRAGE

AVIS Toujours utiliser les écrous de roue recommandés (N/P 250 100 082). D'autres écrous risquent d'endommager la jante.

Suspension

Lubrification de la suspension

Lubrifier les bras triangulaires avant. Utiliser de la graisse synthétique pour suspension (N/P 293 550 033) ou l'équivalent. Deux raccords de graissage se trouvent sur chaque bras triangulaire.

Inspection de la suspension avant

Vérifier si les amortisseurs présentent des fuites d'huile ou tout autre dommage. Vérifier la solidité des fixations. Au besoin, s'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am.

Bras triangulaires

Vérifier si les bras triangulaires sont fissurés, pliés ou endommagés. Au besoin, s'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am.

Inspection de la suspension arrière

Vérifier si les amortisseurs présentent des fuites d'huile ou tout autre dommage. Vérifier la solidité des fixations. Au besoin, s'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am.

Bras longitudinaux

Vérifier si les bras longitudinaux sont déformés, fissurés ou pliés. S'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am si on décèle une de ces situations.

Freins

Niveau du liquide de frein

Le véhicule sur une surface de niveau, vérifier le niveau du liquide de frein dans les réservoirs. Le liquide devrait être au-dessus de la marque MIN.

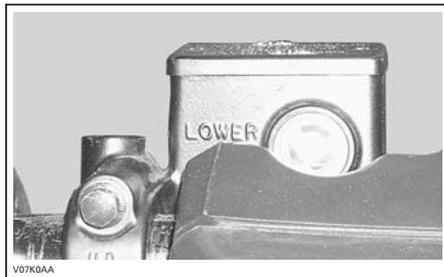
Ajouter du liquide au besoin. **Ne pas trop remplir.**

Nettoyer le bouchon du réservoir avant de le remettre en place.

AVIS N'utiliser que du liquide de frein DOT 4 provenant d'un récipient scellé. Ne pas utiliser de liquide provenant d'un vieux contenant ou d'un contenant déjà ouvert.

REMARQUE: Un niveau bas peut être le symptôme de fuites ou d'une usure avancée des plaquettes. Consulter un concessionnaire autorisé Can-Am.

Niveau dans le réservoir de liquide de frein avant et arrière



TYPIQUE

Orienter les roues droit devant pour faire en sorte que le réservoir soit de niveau.

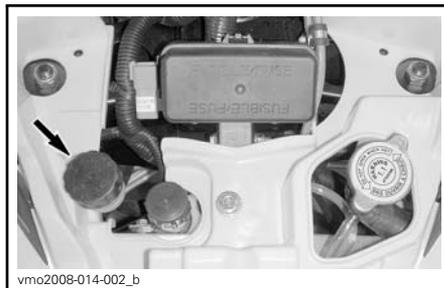
Vérifier le niveau de liquide de frein; le réservoir est plein lorsque le liquide atteint la partie supérieure de la fenêtre.

Inspecter l'état du soufflet de la manette. Rechercher toute fissure, déchirure, etc. Remplacer au besoin.

Répétez cette opération pour l'autre réservoir.

Réservoir de liquide de pédale de frein arrière

Le véhicule sur une surface horizontale, le niveau du liquide de frein doit se trouver entre les marques MIN. et MAX.



Liquide de frein recommandé

Toujours utiliser un liquide de frein qui répond à la norme DOT 4.

AVIS Pour éviter que le système de freinage soit gravement endommagé, ne pas utiliser de liquide autre que celui recommandé, et ne pas mélanger différents liquides pour remplir.

Inspection des freins

Le système de freinage est hydraulique et ne nécessite aucun réglage.

Pour que les freins demeurent en bon état, vérifier :

- le niveau de liquide de frein.
- que le système de freinage ne présente aucune fuite.
- si les freins sont spongieux.
- si les freins sont propres.
- si les disques sont très usés, ainsi que l'état de leur surface.
- si les plaquettes de frein sont usées, endommagées ou desserrées.

LIMITES D'USURE	
Épaisseur des plaquettes de frein	1 mm
Épaisseur des disques avant	3,5 mm
Épaisseur des disques arrière	4,3 mm
Gauchissement maximal des disques	0,3 mm

Si on décèle un problème au niveau des freins, s'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am.

AVERTISSEMENT

S'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am pour la vidange du liquide de frein ou tout entretien du système de freinage.

Carrosserie

Loquet de siège

Retirer le siège et vérifier l'état du mécanisme de verrouillage et de la goupille. S'adresser à un concessionnaire autorisé Can-Am pour remplacer ces pièces.

Nettoyage et protection du véhicule

Ne jamais utiliser un nettoyeur à haute pression pour nettoyer le véhicule. **NE LE NETTOYER QU'À BASSE PRES-SION (avec un boyau d'arrosage par exemple)**. Une pression élevée pourrait causer des dommages électriques ou mécaniques.

Les pièces peintes endommagées doivent être repeintes correctement pour prévenir la rouille.

Au besoin, laver la carrosserie à l'eau chaude et au savon (détergent doux seulement). Appliquer une cire non abrasive.

AVIS Ne jamais nettoyer les pièces de plastique avec un détergent concentré, un dégraissant, un diluant à peinture, de l'acétone, etc.

Châssis

État du crochet de récupération

Vérifier la solidité des fixations. Res-serrer adéquatement au besoin.

Fixations de châssis

S'assurer que les fixations du véhicule sont en bon état et bien serrées. Res-serrer au besoin.

ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE



AVERTISSEMENT

Faire vérifier le système d'alimentation par un concessionnaire ou distributeur Can-Am autorisé tel que prescrit dans le *TABLEAU D'ENTRETIEN*.

Si le véhicule n'est pas utilisé pendant plus de 4 mois, il faut le remettre adéquatement.

S'adresser à un concessionnaire ou distributeur Can-Am autorisé pour connaître les consignes appropriées.

Lorsqu'on utilise le véhicule après une période de remisage, une préparation s'impose. S'adresser à un concessionnaire ou distributeur Can-Am autorisé pour connaître les consignes appropriées.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:



AVERTISSEMENT

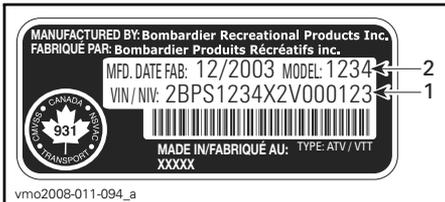
Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Les principaux composants de votre véhicule (moteur et châssis) sont identifiés par des numéros de série. Il sera utile de les avoir en mains lors d'une réclamation de garantie ou pour retracer le véhicule en cas de perte. Le concessionnaire autorisé Can-Am a besoin de ces numéros pour bien remplir les réclamations de garantie. BRP ne pourra accepter une réclamation en vertu de la garantie si le numéro d'identification du moteur (N.I.M.) ou le numéro d'identification du véhicule (N.I.V.) a été enlevé ou altéré de quelque façon que ce soit. On recommande fortement de noter les numéros de série de votre véhicule et de les transmettre à votre compagnie d'assurances.

Numéro d'identification du véhicule



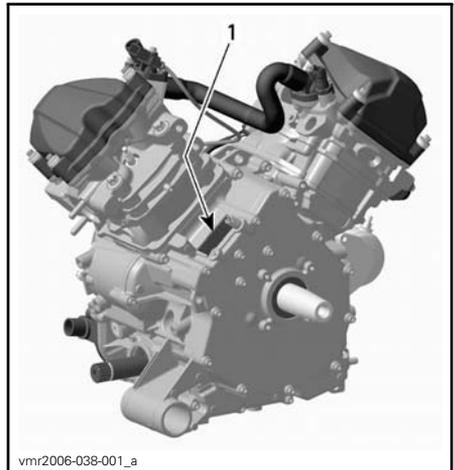
TIPIQUE — ÉTIQUETTE DU NUMÉRO DE SÉRIE DU VÉHICULE

1. N.I.V. (numéro d'identification du véhicule)
2. Numéro de modèle



1. Emplacement de l'étiquette de numéro de série du véhicule

Numéro d'identification du moteur



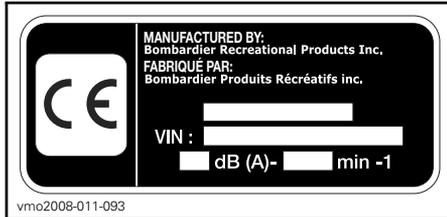
TIPIQUE — ÉTIQUETTE DU NUMÉRO DE SÉRIE DU MOTEUR

1. N.I.M. (numéro d'identification du moteur)

Étiquette de conformité

Cette étiquette indique que le véhicule satisfait les normes de différents pays.

EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE	
RENEGADE ^{MC}	Sous le siège, sur le tube supérieur du châssis



La déclaration de conformité CE n'apparaît pas dans cette version du guide du conducteur.

Veillez vous reporter à la version imprimée qui accompagnait votre véhicule.

FICHES TECHNIQUES

MODÈLE		RENEGADE 500	RENEGADE 800/800X	
MOTEUR				
Moteur		4-temps, simple arbre à cames en tête (SACT), refroidi par liquide		
Nombre de cylindres		2		
Nombre de soupapes		8 soupapes à réglage mécanique		
Alésage	mm	82	91	
Course	mm	47	61,5	
Cylindrée		500 cm ³	800 cm ³	
Taux de compression		10,3:1		
Régime du moteur à puissance maximale		tr/min	7.250	
			6.750	
Lubrification	Type		Carter humide. Filtre à huile remplaçable	
	Filtre à huile		Filtre en papier BRP Rotax remplaçable	
	Huile à moteur	Contenance (vidange d'huile et changement de filtre)		2 L
		Recommandée		SAE 5W30 classe SM, SL ou SJ de l'API voir <i>TABLEAU DE VISCOSITÉ DE L'HUILE</i>
Échappement		Pare-étincelles approuvé par le USDA Forest Service		
Filtre à air		Filtre en papier synthétique avec mousse		
SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT				
Liquide de refroidissement	Type		Mélange éthylène glycol et eau (50 % liquide de refroidissement et 50 % eau). Employer le liquide de refroidissement prémélangé vendu par BRP (N/P 219 700 362) ou un liquide conçu expressément pour les moteurs en aluminium	
	Contenance		2,5 L	
SYSTÈME ÉLECTRIQUE				
Puissance de la magnéto		400 W à 6.000 tr/min		
Système d'allumage		ADI (allumage à décharge inductive)		
Calage de l'allumage		Non réglable		
Bougie	Quantité		2	
	Marque et type		NGK DCPR8E	
	Écartement		0,6 à 0,7 mm	

MODÈLE		RENEGADE 500	RENEGADE 800/800X
SYSTÈME ÉLECTRIQUE (suite)			
Réglage du limiteur de régime moteur	Marche avant	tr/min	8.000
	Marche arrière	tr/min	3.200
Batterie	Type		Sèche
	Tension		12 volts
	Tension nominale		18 A • h
	Puissance de sortie du démarreur		0,7 KW
phares		W	4 x 60
Feu arrière		W	8/26
Clignotants (modèles européens seulement)		W	10
Fusibles	Accessoires		20 A
	Ventilateur		20 A
	Principal		30 A
	Bobines d'allumage		5 A
	Injecteurs		5 A
	Indicateur de vitesse/capteur de vitesse/feu arrière		7,5 A
	Pompe à essence		7,5 A
	Module de commande du moteur (MCM)		5 A
	Accessoires principaux		30 A
SYSTÈME D'ALIMENTATION			
Alimentation en essence	Type	Injection électronique, boîtier de papillon Dell'Orto de 46 mm, 1 injecteur par cylindre	
Pompe à essence	Type	Électrique (dans le réservoir d'essence)	
Régime de ralenti		±50 tr/min	1.250 (non réglable)

MODÈLE			RENEGADE 500	RENEGADE 800/800X
SYSTÈME D'ALIMENTATION (suite)				
Carburant	Type		Essence ordinaire sans plomb	
	Indice d'octane	En Amérique du Nord	(R+M)/2	87 ou plus
		Ailleurs	RON	92 ou plus
Contenance du réservoir d'essence			20 L	
Quantité d'essence qui reste dans le réservoir lorsque le voyant s'allume			±6 L	
BOÎTE DE VITESSES CVC				
Type			CVC (à changement de vitesse continu)	
Régime d'embrayage			±100 tr/min	1.600
BOÎTE DE VITESSES				
Type			Deux gammes (petite vitesse et grande vitesse) et positions de stationnement («P»), point mort («N») et marche arrière («R»)	
Huile de boîte de vitesses		Contenance		400 ml
		Recommandée		Huile de carter de chaîne XP-S (N/P 413 801 900)
SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT				
Huile à différentiel		Contenance	Avant	500 ml
			Arrière	250 ml
		Recommandée		Huile à différentiel BRP (N/P 293 600 043) ou huile synthétique 75W90 (API GL5)
Entraînement avant			Entraîné par arbre/différentiel simple autoverrouillable (entraîné par pompe)	
Rapport d'entraînement avant			3,6:1	
Entraînement arrière			Entraîné par arbre/différentiel simple	
Rapport d'entraînement arrière			3,6:1	
Graisse pour joint homocinétique			Graisse pour joint homocinétique (N/P 293 550 019)	
Graisse pour arbre de transmission			Graisse synthétique XP-S (N/P 293 550 010)	

MODÈLE		RENEGADE 500	RENEGADE 800/800X
DIRECTION			
Rayon de braquage		2,16 m	
Divergence totale (véhicule au sol)		0 mm	
Anglen de carrossage		0°	
SUSPENSION AVANT			
Type		Bras triangulaire double	
Course mm		216	
Amortisseur	Qté	2	
	Type	Huile 5 réglages	HPG X: Amortisseur HPG
SUSPENSION ARRIÈRE			
Type		TTIMC indépendante	
Course mm		229	
Amortisseur	Qté	2	
	Type	Huile 5 réglages	HPG X: Amortisseur HPG
FREINS			
Avant	Type	Hydraulique, 2 disques	
Arrière	Type	Hydraulique, 1 disque	
Liquide de frein	Contenance	125 ml	
	Type	DOT 4	
Frein de stationnement		La manette de frein gauche comprend un verrou de roues arrière.	
Étrier		Flottant	
Matériau des plaquettes de frein	Avant	Organique	
	Arrière	Métallique	
Épaisseur minimale des plaquettes de frein	mm	1	
Épaisseur minimale des disques de frein	Avant mm	3,5	
	Arrière mm	4,3	
Gauchissement maximal des disques de frein	mm	0,2	

MODÈLE		RENEGADE 500	RENEGADE 800/800X
PNEUS			
Pression	Avant		Maximum : 48 kPa Minimum : 34,5 kPa
	Arrière		Maximum : 48 kPa Minimum : 38 kPa
Hauteur minimum des blocs de la bande de roulement		mm	3
Dimensions	Avant		25 x 8 x 12
	Arrière		25 x 10 x 12
ROUES			
Dimensions	Avant		12 x 6
	Arrière		12 x 7,5
Couple de serrage des écrous de roue			100 N•m
DIMENSIONS			
Longueur hors tout		m	2,18
Largeur hors tout		m	1,17
Hauteur hors tout		m	1,14
Empattement		m	1,30
Voie	Avant	mm	965
	Arrière	mm	914
Garde au sol		mm	305
CAPACITÉ DE CHARGE			
Répartition du poids	Avant /Arrière	%	51/49
Compartment de rangement arrière		L	3,7
Porte-bagages	Arrière	kg	16
Charge totale admissible (y compris le poids du conducteur, des autres charges et des accessoires ajoutés)		kg	141
Poids nominal brut du véhicule		kg	476
Capacité de remorquage		kg	591

TABLEAU DE CONVERSION

FACTEURS DE CONVERSION		
POUR CONVERTIR DES	EN ⁽¹⁾	MULTIPLIER PAR
po	mm	25,4
po	cm	2,54
po ²	cm ²	6,45
po ³	cm ³	16,39
pi	m	0,3
oz	g	28,35
lb	kg	0,45
lbf	N	4,4
lbf•po	N•m	0,11
lbf•pi	N•m	1,36
lbf•pi	lbf•po	12
lb/po ²	kPa	6,89
oz imp.	oz É.-U.	0,96
gal imp.	gal É.-U.	1,2
gal imp.	L	4,55
oz É.-U.	ml	29,57
gal É.-U.	L	3,79
mi/h	km/h	1,61
Fahrenheit	Celsius	(°F - 32) ÷ 1,8
Celsius	Fahrenheit	(°C × 1,8) + 32
cv	kW	0,75

(1) Pour inverser les conversions, diviser par le facteur donné.

Par exemple, pour convertir les **millimètres** en **pouces**, diviser par 25,4.

REMARQUE: Les facteurs de conversion sont arrondis à 2 décimales pour faciliter leur utilisation.

DIAGNOSTIC DES PANNES

GUIDE TECHNIQUE

LE MOTEUR NE TOURNE PAS

1. **L'interrupteur d'allumage se trouve à «OFF».**
 - *Mettre l'interrupteur à «ON».*
2. **Interrupteur d'arrêt du moteur.**
 - *S'assurer que l'interrupteur d'arrêt du moteur est à «ON».*
3. **La transmission n'est pas réglée à «P» ou «N».**
 - *Mettre la boîte de vitesses à la position de STATIONNEMENT (P) ou au POINT MORT (N) ou presser la manette de frein.*
4. **Fusible grillé.**
 - *Vérifier l'état du fusible principal.*
5. **Batterie faible ou connexions desserrées.**
 - *Vérifier le fusible du système de charge.*
 - *Vérifier l'état des connexions et des bornes.*
 - *Faire vérifier la batterie.*
 - *Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.*
6. **Mauvaise clé de contact (on peut lire le message «INVALID KEY» sur l'indicateur multifonctionnel).**
 - *Utiliser la clé destinée à ce véhicule.*

LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER

1. Moteur noyé (la bougie est humide lorsqu'on l'enlève).

- (Mode noyé) Si le moteur est noyé et ne démarre pas, on peut activer cette fonction qui bloque l'injection et l'allumage quand on lance le moteur. Procéder comme suit.

- Mettre la clé dans l'interrupteur d'allumage et la tourner à «ON».
- Comprimer complètement la manette d'accélérateur et la MAINTENIR dans cette position.
- Appuyer sur le bouton de DÉMARRAGE du moteur.

Lancer le moteur 20 secondes. Relâcher le bouton de DÉMARRAGE du moteur.

Relâcher la manette d'accélérateur et lancer de nouveau le moteur pour le faire démarrer.

Si le moteur ne démarre toujours pas :

- Nettoyer le pourtour des capuchons de bougie et retirer ces derniers.
- Enlever les bougies (les outils nécessaires sont dans la trousse d'outils).
- Actionner le démarreur à quelques reprises.
- Ensuite, installer des bougies neuves si possible ou des bougies propres et sèches.
- Faire démarrer le moteur de la façon décrite plus haut.

Si le moteur est encore noyé, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé.

REMARQUE : Vérifier s'il y a du carburant dans l'huile moteur. S'il y en a, vidanger l'huile.

2. L'essence ne parvient pas au moteur (bougies sèches lorsqu'on les enlève).

- Vérifier le niveau d'essence.
- Il peut y avoir une panne de la pompe à essence.
- Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.

3. Bougie/système d'allumage (aucune étincelle).

- Vérifier l'état du fusible principal.
- Enlever la bougie et la rebrancher à la bobine d'allumage.
- Vérifier si l'interrupteur d'allumage ou l'interrupteur d'arrêt du moteur est à «ON».
- Mettre la bougie à la masse sur le moteur, loin du puits de bougie, et démarrer. S'il n'y a pas d'étincelle, remplacer la bougie.
- Si le problème persiste, communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.

4. Le voyant d'anomalie de moteur de l'indicateur multifonctionnel est allumé et on peut lire le message «CHECK ENGINE» sur l'indicateur.

- Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.

LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER (suite)

5. Le moteur est en mode d'urgence (limp home).

- *Le voyant d'anomalie de moteur de l'indicateur multifonctionnel est allumé et on peut lire le message «CHECK ENGINE» sur l'indicateur. Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.*

MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE DU MOTEUR

1. Bougies encrassées ou défectueuses.

- *Voir LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER.*

2. L'essence ne parvient pas au moteur.

- *Voir LE MOTEUR TOURNE, MAIS REFUSE DE DÉMARRER.*

3. Surchauffe du moteur.

- *Se reporter à SURCHAUFFE DU MOTEUR.*

4. Filtre à air/boîtier de filtre à air obstrué ou sale.

- *Vérifier le filtre à air et le nettoyer au besoin.*
- *Vérifier s'il y a des dépôts dans le conduit de vidange du boîtier de filtre à air.*
- *Vérifier le conduit d'admission d'air.*

5. Transmission CVC usée ou sale.

- *Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.*

6. Le moteur est en mode d'urgence (limp home).

- *Vérifier s'il y a un message au niveau de l'indicateur multifonctionnel.*
- *Le voyant d'anomalie de moteur de l'indicateur multifonctionnel est allumé et on peut lire le message «CHECK ENGINE» ou «LIMP HOME» sur l'indicateur. Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.*

SURCHAUFFE DU MOTEUR

1. Bas niveau de liquide de refroidissement dans le circuit de refroidissement.

- *Vérifier le niveau du liquide de refroidissement, se reporter à RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN.*

2. Ailettes de radiateur sales.

- *Nettoyer les ailettes du radiateur; se reporter à RADIATEUR dans RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN.*

SURCHAUFFE DU MOTEUR (suite)

3. Ventilateur de refroidissement inopérant.

- Vérifier le fusible du ventilateur de refroidissement; se reporter à RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN. Si le fusible est bon, communiquer avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

RETOURS DE FLAMME

1. Le système d'échappement fuit.

- Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.

2. Le moteur tourne en surchauffant.

- Voir MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE DU MOTEUR.

3. Mauvais réglage de l'allumage ou panne du système d'allumage.

- Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.

RATÉS D'ALLUMAGE

1. Bougies encrassées, défectueuses ou usées.

- Nettoyer la bougie et vérifier son degré thermique. Remplacer au besoin.

2. Présence d'eau dans l'essence.

- Vider le système d'alimentation et le remplir d'essence neuve.

LE VÉHICULE N'ATTEINT PAS SA VITESSE MAXIMALE

1. Moteur.

- Voir MANQUE D'ACCÉLÉRATION OU DE PUISSANCE DU MOTEUR.

2. Frein de stationnement.

- S'assurer que le frein de stationnement est complètement desserré.

3. Filtre à air/boîtier de filtre à air obstrué ou sale.

- Vérifier le filtre à air et le nettoyer au besoin.
- Vérifier s'il y a des dépôts dans le conduit de vidange du boîtier de filtre à air.
- Vérifier le conduit d'admission d'air.

4. Transmission CVC usée ou sale.

- Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.

LE VÉHICULE N'ATTEINT PAS SA VITESSE MAXIMALE (suite)

5. Le moteur est en mode d'urgence (limp home).

- Vérifier s'il y a un message au niveau de l'indicateur multifonctionnel.
- Le voyant d'anomalie de moteur de l'indicateur multifonctionnel est allumé et on peut lire le message «CHECK ENGINE» ou «LIMP HOME» sur l'indicateur. Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.

LEVIER SÉLECTEUR DIFFICILE À DÉPLACER

1. Les engrenages de la transmission se trouvent dans une position empêchant le levier sélecteur de bien fonctionner.

- Faire faire un mouvement de va-et-vient au véhicule pour déplacer les engrenages de la transmission et permettre au levier sélecteur de bien se placer.

2. Transmission CVC usée ou sale.

- Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.

LE RÉGIME DU MOTEUR AUGMENTE, MAIS LE VÉHICULE N'AVANCE PAS

1. Transmission en position «P» ou «N».

- Mettre la transmission à «R», «H1» ou «LO».

2. Transmission CVC usée ou sale.

- Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.

3. Présence d'eau dans le logement de la transmission CVC.

- Communiquer avec un concessionnaire autorisé Can-Am.

MESSAGES DE L'INDICATEUR MULTIFONCTIONNEL

MESSAGE	DESCRIPTION
INVALID KEY	Signifie qu'on a utilisé une mauvaise clé de contact. Utiliser la clé destinée à ce véhicule. Il se peut galemment que la clé présente un mauvais contact. Enlever et nettoyer la clé.
BRAKE	Signifie que le frein de stationnement est serré depuis plus de 15 secondes.
LO BATT	Signifie que la tension de la batterie est faible. Vérifier la tension de la batterie et le système de charge.
HI BATT	Signifie que la tension de la batterie est élevée. Vérifier la tension de la batterie et le système de charge.
LOW OIL ⁽¹⁾	Signifie que la pression d'huile moteur est trop basse. Arrêter immédiatement le moteur.
LOW FUEL	Le voyant LOW FUEL (bas niveau de carburant) s'allume aussi. Se reporter à <i>VOYANTS</i> .
HI TEMP	Signifie que le moteur surchauffe. Voir la section <i>SURCHAUFFE DU MOTEUR</i> dans la rubrique <i>DIAGNOSTIC DES PANNES</i> .
LIMP HOME	Signifie qu'il y a une panne importante au niveau du moteur et qu'elle peut compromettre son fonctionnement normal. Le voyant d'anomalie moteur clignote. Voir la section <i>DIAGNOSTIC DES PANNES</i> pour en savoir davantage.
CHECK ENGINE	Signifie qu'il y a une panne au niveau du moteur. Le voyant d'anomalie moteur s'allume. Voir la section <i>DIAGNOSTIC DES PANNES</i> pour en savoir davantage.
MAINTENANCE SOON ⁽²⁾	Signifie qu'il est temps de faire effectuer l'entretien périodique. Consulter un concessionnaire autorisé Can-Am.
NO ECM COMMUNICATION	Signifie qu'il y a une erreur de communication entre l'indicateur multifonctionnel et le module de commande du moteur (ECM). Voir un concessionnaire Can-Am autorisé.

AVIS ⁽¹⁾ Si le message et le voyant d'anomalie moteur ne s'éteignent pas après le démarrage du moteur, arrêter le moteur. Vérifier le niveau d'huile du moteur. Remplir au besoin. Si le niveau d'huile est normal, s'adresser à un concessionnaire Can-Am autorisé. Ne pas utiliser le véhicule tant qu'il n'est pas réparé.

⁽²⁾ Le message doit être effacé par un concessionnaire Can-Am autorisé.

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP ÉTATS-UNIS ET CANADA: VTT CAN-AM^{MC} 2009

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)* garantit ses VTT Can-Am 2009 vendues par un concessionnaire BRP autorisé (tel que défini ci-après) aux États-Unis ou au Canada contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Can-Am installés par un concessionnaire BRP autorisé au moment de la livraison du VTT Can-Am 2009 bénéficient de la même garantie que le VTT.

La présente garantie limitée s'annule si: (i) le VTT a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (ii) une modification du VTT a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le VTT a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES PROVINCES NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur VTT Can-Am;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur VTT Can-Am;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- L'ingestion de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (i) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une période de:

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale.

Les composants reliés aux émissions qui sont inclus dans le tableau ci-dessous, qui sont installés sur des VTT Can-Am certifiés par l'EPA, et qui sont enregistrés aux États-Unis, sont couverts pour trente (30) mois consécutifs.

COMPOSANTS RELIÉS AUX ÉMISSIONS	500/800R
CPA (capteur de position d'accélérateur)	X
STPAC (sonde de température et de pression d'air du collecteur d'admission)	X
Régulateur de pression d'essence	X
Injecteurs d'essence	X
ECM (Module de Commande du Moteur)	X
Système de ventilation du carter	X
Joint d'étanchéité de culasse	X
Joint d'étanchéité du collecteur d'admission	X

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes sont remplies:

- Le VTT Can-Am 2009 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire BRP autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue («le concessionnaire BRP»);
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le VTT Can-Am 2009 doit être enregistré en bonne et due forme par un concessionnaire BRP autorisé;
- Le VTT Can-Am 2009 doit être acheté dans le pays où le propriétaire réside;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si les conditions précédentes ne sont pas rencontrées, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question, et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le VTT dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un concessionnaire BRP dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7) CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine VTT Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un concessionnaire BRP et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du VTT au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le VTT se trouve en dehors du pays où il a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) GARANTIE FOURNISSEUR

BRP équipe certains VTT Can-Am 2009 avec un récepteur GPS. Ce dernier est couvert par la garantie limitée offerte par le fabricant du récepteur GPS et n'est pas couvert par la présente garantie limitée. SVP contacter les distributeurs ci-dessous:

Raytech Électronique

1451, boul. des Laurentides
Vimont, Laval (Québec)
H7M 2Y3
Tél.: 450 975-1015
Télec.: 800 975-0025 / 450 975-0817
Courriel: raytech@raytech.qc.ca
Site Web: www.raytech.qc.ca
Coord. GPS: N45o35.25' - W73o42.95'

Naviclub Ltée

5054, St-Georges
Lévis (Québec)
G6V 4P2
Tél.: 418 835-9279
Télec.: 418 835-6681
Courriel: naviclub@naviclub.com
Site Web: www.naviclub.com

Votre VTT Can-Am 2009 peut avoir comme équipement original des pneus Carlisle[†] ou ITP[†]. Ces pneus sont garantis séparément par leurs fabricants et nous vous prions de communiquer directement avec le fabricant ou l'un de ses représentants, ou encore, de demander à votre concessionnaire autorisé BRP de vous assister.

Carlisle Tire & Wheel Company

23 Windham Boulevard
Aiken, SC 29805
Information concernant la garantie:
aux É.-U. 1 800-260-7959
au Canada 1 800-265-6155
au Québec 1 877-997-4999

9) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP soit avisé du transfert de propriété de la façon suivante:

1. L'ancien propriétaire communique avec BRP (au numéro de téléphone ci-après) ou avec un concessionnaire BRP autorisé pour lui donner les coordonnées du nouveau propriétaire; ou
2. BRP ou un concessionnaire BRP autorisé reçoit une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoit les coordonnées du nouveau propriétaire.

10) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte par écrit à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

VTT CAN-AM

Groupe support à la clientèle

75, rue J.A. Bombardier

Sherbrooke (Québec) J1L 1W3

Tél.: 819 566-3366

* Aux États-Unis, BRP US Inc. distribue et offre les services reliés aux produits.

© 2008 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

^{MC} Marque de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

† Carlisle et ITP sont des marques de commerce détenues par ou utilisées sous licence de Carlisle Tire & Wheel Company.

GARANTIE LIMITÉE BRP INTERNATIONALE: QUAD CAN-AM^{MC} 2009

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)* garantit ses Quad Can-Am 2009 vendus par un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé (tel que défini ci-après) hors du Canada, des États-Unis et des pays membres de l'Espace Économique Européen (ce qui comprends les états membres de l'Union Européenne plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine Quad Can-Am installés par un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé (tel que défini ci-après) au moment de la livraison du Quad Can-Am 2009 bénéficient de la même garantie.

La présente garantie limitée s'annule si: (i) le quad a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (ii) une modification du quad a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le quad a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire Can-Am, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur Quad Can-Am;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur Quad Can-Am;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- L'ingestion de neige ou d'eau dans le moteur;
- Les dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (i) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une période de:

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou commerciale.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes sont remplies:

- Le Quad Can-Am 2009 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par leur premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue («le distributeur/concessionnaire Can-Am»);

- Le processus d’inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le Quad Can-Am 2009 doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé;
- Le Quad Can-Am 2009 doit être acheté dans le pays ou l’union de pays où le propriétaire réside;
- L’entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l’entretien a été effectué adéquatement.

Si les conditions précédentes ne sont pas rencontrées, BRP n’a pas l’obligation d’honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question, et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D’OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d’utiliser le quad dès la découverte d’une anomalie. Le consommateur doit aviser un distributeur/concessionnaire Can-Am dans les deux (2) jours suivant la découverte d’un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu’un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au distributeur/concessionnaire Can-Am une preuve d’achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7) CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d’utilisation, d’entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d’origine de Quad Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d’oeuvre encouru par un distributeur/concessionnaire Can-Am et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l’annulation ou la rescision de la vente du quad au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le quad se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s’y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d’importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d’améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un distributeur/concessionnaire Can-Am autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

1. Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.
2. Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du distributeur qui pourra vous aider à résoudre le problème.
3. Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

Pour l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, la Russie et la CEI, veuillez communiquer avec notre bureau européen:

BRP EUROPE N.V.

Groupe support à la clientèle
Skaldenstraat 125
9042 Gent
Belgium
Tel.: + 32 9 218 26 00

Pour la Scandinavie, veuillez communiquer avec notre bureau de Finlande:

BRP FINLAND OY

Service après-vente
Ahjotie 30
Fin-96320 Rovaniemi
Finland
Tel.: + 358 16 3208 111

Pour tous les autres pays, veuillez communiquer avec votre distributeur local ou contacter notre bureau nord-américain:

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Groupe support à la clientèle
75, rue J.A. Bombardier
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3
Tél.: 819 566-3366

Vous trouverez les coordonnées de votre distributeur local sur www.brp.com.

* Dans le territoire couvert par cette garantie limitée, Bombardier Produits Récréatifs inc. ou ses sociétés affiliées distribue et offre les services reliés aux produits.

© 2008 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

^{MC} Marque de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN: QUAD CAN-AM^{MC} 2009

1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. («BRP»)* garantit ses quads Can-Am année-modèle 2009 neufs et non utilisés vendus par des distributeurs/concessionnaires BRP autorisés («Distributeurs/Concessionnaires») dans les états membres de l'Espace Économique Européen («EEE») (ce qui comprends les états membres de l'Union Européenne plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période décrite ci-dessous.

Toutes les pièces et tous les accessoires d'origine quad Can-Am installés par un Distributeur/Concessionnaire BRP autorisé au moment de la livraison du quad Can-Am 2009 bénéficient de la même garantie que le quad.

La présente garantie limitée s'annule si: (i) le quad a été utilisé dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (ii) une modification du quad a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie, ou le quad a été modifié dans le but de changer son utilisation première.

2) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT À L'AUTRE.

Ni un distributeur, ni un Distributeur/Concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3) EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les items suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie:

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages (pièces et main d'œuvre);
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien et/ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur Quad Can-Am;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un Distributeur/Concessionnaire autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur Quad Can-Am;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- L'ingestion de neige ou d'eau dans le moteur;
- Les dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

4) DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (i) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (ii) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce pour une période de:

VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée.

SIX (6) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale ou de location.

Un produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Un produit est également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

5) CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie ne s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes sont remplies:

- Le quad Can-Am 2009 doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par leur premier propriétaire auprès d'un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé à distribuer des produits Can-Am dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- Le quad Can-Am 2009 doit être enregistré en bonne et due forme par un Distributeur/Concessionnaire Can-Am autorisé;
- Le quad Can-Am 2009 doit être achetée dans l'EEE;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si les conditions précédentes ne sont pas rencontrées, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6) CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser le quad dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un Distributeur/Concessionnaire BRP dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veuillez prendre note que la période pour aviser un Distributeur/Concessionnaire BRP est sujette aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

7) CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine Can-Am neuves, sans frais pour le coût des pièces et/ou de la main-d'oeuvre encouru par un Distributeur/Concessionnaire BRP et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du quad au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le quad se trouve en dehors de l'EEE, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, droit de licences, frais d'importations, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8) TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un Distributeur/Concessionnaire BRP autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a acceptée le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

9) SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire.

Si la situation persiste, veuillez communiquer avec le département de service du distributeur qui pourra vous aider à résoudre le problème.

Si la situation n'est toujours pas réglée, faites parvenir votre plainte à l'adresse ci-dessous, ou téléphonez au numéro suivant:

Pour l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, la Russie et la CEI, veuillez communiquer avec notre bureau européen:

BRP EUROPE N.V.

Groupe support à la clientèle
Skaldenstraat 125
9042 Gent
Belgium
Tel.: + 32 9 218 26 00

Pour la Scandinavie, veuillez communiquer avec notre bureau de Finlande:

BRP FINLAND OY

Service après-vente
Ahjotie 30
Fin-96320 Rovaniemi
Finland
Tel.: + 358 16 3208 111

Pour tous les autres pays, veuillez communiquer avec votre distributeur local ou contacter notre bureau nord-américain:

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Groupe support à la clientèle
75, rue J.A. Bombardier
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3
Tél.: 819 566-3366

Vous trouverez les coordonnées de votre distributeur local sur www.brp.com.

CONDITIONS ADDITIONNELLES POUR LA FRANCE

Les termes et conditions suivants ne sont applicables qu'aux produits vendus en France:

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit:

1. Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant:
 - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
 - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage;
2. Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

* Dans le territoire couvert par cette garantie limitée, Bombardier Produits Récréatifs inc. ou ses sociétés affiliées distribue et offre les services reliés aux produits.

© 2008 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

^{MC} Marque de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Nous tenons à vous informer que vos coordonnées seront utilisées à des fins de sécurité et de garantie. Parfois, nous utilisons aussi les coordonnées de nos clients pour les renseigner sur nos produits et nos offres. Si vous préférez ne pas recevoir d'information à propos de nos produits, offres et services, écrivez-nous à l'adresse ci-après.

Prenez également note que, de temps à autre, des organismes de confiance sélectionnés avec soin peuvent être autorisés à utiliser les coordonnées de nos clients pour promouvoir des produits et services de qualité. Si vous ne désirez pas que vos coordonnées soient transmises à ces organismes, écrivez-nous à l'adresse suivante.

Au Canada

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Service de la garantie
75, rue J.-A. Bombardier
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3
Télécopieur: 819 566-3590

Aux États-Unis

BRP US INC.

Warranty Department
7575 Bombardier Court
Wausau WI 54401
Tél.: 715 848-4957

Autres pays dans le monde

DISTRIBUTION EUROPÉENNE DE BRP

Service de la garantie
Chemin de Messidor 5-7
1006 Lausanne
Switzerland
Télécopieur: + 41213187801

CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE

Si vous déménagez ou devenez le nouveau propriétaire du véhicule, veuillez aviser BRP:

- en postant l'une des cartes (ci-dessous)
- en composant, **si vous habitez l'Amérique du Nord**, le 819 566-3366 (Canada) ou le 715 848-4957 (É.-U.)
- en prenant contact avec un concessionnaire Can-Am autorisé.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Il est important d'aviser BRP même après l'expiration de la garantie limitée car cela nous permet de joindre le propriétaire lorsque nécessaire, comme à l'occasion d'un rappel sécuritaire. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

VÉHICULES VOLÉS: Si votre véhicule est volé, vous devriez aviser BRP ou un concessionnaire Can-Am autorisé. On vous demandera vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification du véhicule et la date à laquelle le véhicule a été volé.

Amérique du Nord

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.

Service de la garantie
75, rue J.A. Bombardier
Sherbrooke (Québec) J1L 1W3
Canada

Autres pays dans le monde

DISTRIBUTION EUROPÉENNE DE BRP

Service de la garantie
Chemin de Messidor 5-7
1006 Lausanne
Switzerland

NUMÉRO DE MODÈLE
DU VTT _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION
DU VÉHICULE (**N.I.V.**) _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION
DU MOTEUR (**N.I.M.**) _____

Propriétaire : _____

NOM

N°

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT OU PROVINCE

CODE POSTAL

Date d'achat _____

JOUR

MOIS

ANNÉE

**Date d'expiration
de la garantie** _____

JOUR

MOIS

ANNÉE

À faire remplir par le concessionnaire lors de la vente

SCEAU DU CONCESSIONNAIRE

V00A2IL

Veillez communiquer avec le concessionnaire qui vous a vendu le VTT pour vous assurer qu'il l'a enregistré auprès de BRP.

Tout en lisant le présent Guide du conducteur, se souvenir que:

AVERTISSEMENT

Avertit d'une situation comportant des risques qui pourrait provoquer de graves blessures, y compris la possibilité de décès, si on ne l'évitait pas.



AVERTISSEMENT

LA CONDUITE DE CE VÉHICULE PEUT ÊTRE DANGEREUSE. Une collision ou un renversement peut se produire rapidement, même pendant des manoeuvres telles les tournants, la conduite en pente ou sur des obstacles si vous omettez de prendre les précautions nécessaires.

DES BLESSURES SÉRIEUSES OU MÊME MORTELLES pourraient résulter du non-respect de ces directives:

- **LISEZ CE GUIDE DU CONDUCTEUR ET TOUTES LES ÉTIQUETTES AVANT D'UTILISER CE VÉHICULE.**
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE AVANT D'EN AVOIR APPRIS LE FONCTIONNEMENT.** Les novices devraient suivre un cours de formation certifié.
- **NE TRANSPORTEZ JAMAIS DE PASSAGER.** Vous courrez davantage le risque de perdre le contrôle de votre véhicule lorsque vous transportez un passager.
- **N'UTILISEZ JAMAIS CE VÉHICULE SUR UNE SURFACE ASPHALTÉE,** sauf sur de courtes distances à basse vitesse et pour se déplacer d'un sentier hors piste à un autre.
- **RESPECTEZ TOUJOURS LE CODE DE LA ROUTE** lorsque vous conduisez le véhicule sur une voie publique, même s'il s'agit d'une route de terre ou de gravier.
- **PORTEZ TOUJOURS UN CASQUE APPROUVÉ,** des verres de protection et des vêtements protecteurs.
- **NE JAMAIS CONDUIRE SOUS L'EFFET DE L'ALCOOL OU DE LA DROGUE.** Ces substances réduisent le temps de réaction et troublent le jugement.
- **NE CONDUISEZ JAMAIS CE VÉHICULE À DES VITESSES EXCESSIVES.** Vous courrez davantage le risque de perdre le contrôle de ce véhicule quand vous conduisez à une vitesse trop élevée sans tenir compte du terrain, de la visibilité et de votre expérience. La vitesse maximale autorisée pour ce véhicule est 65 km/h (40 MPH).
- **N'ESSAYEZ JAMAIS DE FAIRE DES CABRÉS, DES SAUTS OU D'AUTRES MANOEUVRES PÉRILLEUSES.**

219 000 559

CA

OPERATOR'S GUIDE, RENEGADE CE / FRENCH
GUIDE DU CONDUCTEUR, RENEGADE CE / FRANÇAIS

FAIT AU / MADE IN CANADA

U/M:P.C.